

ÉPHÉMÉRIDES DU CITOYEN

OU CHRONIQUE
DE L'ESPRIT NATIONAL

Quid pulchrum, quid turpe, quid utile, quid non.
HORACE

TOME III

1766



INSTITUT COPPET

ÉPHÉMÉRIDES DU CITOYEN

OU CHRONIQUE
DE L'ESPRIT NATIONAL

Quid pulchrum, quid turpe, quid utile, quid non.

HORACE

1766

TOME III

Institut Coppet
2024

AVIS DU LIBRAIRE

Les ÉPHÉMÉRIDES DU CITOYEN sont un ouvrage *périodique, critique et moral, historique et politique*, à peu près dans le goût du *Spectateur Anglais*, petit in-8°. Les feuilles se distribuent deux fois par semaine, les lundi et vendredi, et ont commencé le lundi 4 novembre 1765. Elles sont toujours semblables à la première, pour le format, le papier et le caractère : on les envoie, franchises de port, par la petite ou par la grande poste, aux personnes de Paris ou de province qui le désirent, en payant les feuilles de quatre mois, à raison de 7 liv. pour Paris, et de 9 liv. pour la province.

Chaque feuille séparée coûte 5 sols.

On souscrit à Paris, chez DELALAIN libraire, rue Saint-Jacques, à Saint-Jacques, où l'on trouvera les *Idées d'un citoyen, sur l'administration des finances, et le commerce de l'Orient*, 4 chapitres ; *Idées d'un citoyen, sur les besoins, les droits, et les devoirs des vrais pauvres*, un volume in-8°. du même auteur.

ÉPHÉMÉRIDES DU CITOYEN,
OU CHRONIQUE DE L'ESPRIT NATIONAL.

3 Mars 1766.

N°. I.

SUITE DES QUESTIONS

Envoyées de la foire Saint-Germain.

Socrates, in pompâ cum magna vis auri argenti que
ferretur, quam multa non desidero ! inquit.

CICER. *Tuscul.* 5°.

Il fallait nécessairement des marchés pour les besoins de l'agriculture ; la loi féodale n'avait pu les abolir : on en fit une source des revenus seigneuriaux. Le maître d'un village eut soin d'établir ou d'entretenir une place publique (*forum*) ; on y bâtit des halles pour la commodité de ceux qui vendaient des denrées ou des marchandises pour lesquelles on pouvait craindre les injures de l'air. On laissa découverts les lieux où se faisait le commerce du bétail.

Le vendeur fut donc obligé de venir aux jours marqués exposer sa denrée dans le lieu qu'on lui avait préparé : le seigneur ne permettait à ses

sujets de négocier que dans cette enceinte. Il y mettait pour l'ordinaire des conditions fort dures, s'attribuant à lui-même toute préférence pour les achats et pour les ventes, assujettissant tout le reste aux droits de la pancarte, et, qui pis est, à des exactions arbitraires.

La suite infaillible de cette conduite tyrannique fut la réduction du commerce des *marchés* au plus strict nécessaire : on n'y venait vendre que les denrées et le bétail dont il fallait absolument se défaire, on n'y pouvait acheter que les objets indispensables. La pancarte et la violence étouffèrent le commerce. Il aime si naturellement la liberté, qu'on peut être toujours assuré de le détruire autant qu'on le rançonne, et qu'on le gêne, de quelque manière qu'on s'y prenne : c'est une vérité de tous les siècles, qui ne souffre point d'exception dans la théorie. Quand est-ce que la pratique n'en connaîtra plus aucune ?

Quelques seigneurs ecclésiastiques ou laïcs furent assez éclairés pour voir que leurs terres leur vaudraient d'autant plus qu'ils y augmenteraient la consommation des denrées et l'apport de l'argent ou des marchandises utiles en échange. Ils sentirent que les exactions violentes, les droits excessifs, les examens et les formalités rebutaient le négociant : ils en conclurent qu'en accordant une liberté plénière de vendre et d'acheter ils attireraient chez eux le concours de tout le voisinage, qu'il se ferait à

ces jours une grande consommation de leurs denrées, qu'il resterait en retour une grande partie de l'argent de leurs voisins ; et d'ailleurs, que la multitude rassemblée, faisant beaucoup plus de négociations particulières, ils gagneraient beaucoup en diminuant les droits ordinaires de halle, de marché, de péage, de navigation, d'entrée ou de sortie.

Afin de rendre les foires plus célèbres et le concours plus nombreux, c'est-à-dire plus profitable, on avait soin de les accorder avec les solennités de dévotion. Les pèlerinages religieux étaient à la mode, on visitait les églises des saints, et leurs reliques aux jours de fête : la noblesse, le clergé, le peuple s'y rassemblaient, il ne s'agissait plus que d'y réunir les négociants et les effets commerçables.

Le seigneur dont la politique était assez éclairée pour sentir l'utilité d'une pareille institution, dressait une charte de franchise totale, ou la pancarte des droits mitigés ; mais pour lui procurer tout l'effet qu'il en espérait, il fallait obtenir de proche en proche la confirmation des suzerains. Par la première charte, il était défendu très expressément aux inférieurs du fondateur, c'est-à-dire à ses vassaux ou à ses officiers, d'exercer aucune voie de fait contre les vendeurs, les acheteurs, les spectateurs même, qui viendraient à la foire, et d'en rien exiger que les droits prescrits. Par la charte de confirmation, le suzerain faisait la même prohibition à

tous ceux qu'il tenait sous la dépendance. En remontant de degré en degré, suivant l'ordre de la féodalité, l'établissement parvenait jusqu'à l'autorité royale : alors il n'était plus permis à personne de violer l'immunité de ceux qui venaient à la foire, ou qui s'en retournaient.

On peut voir ces chartes dans le glossaire de Ducange, et autres recueils. On y trouve aussi des bulles de Rome qui lancent l'excommunication sur les auteurs de quelques violences que ce soit contre les foires et leurs privilèges ; c'était l'usage du siècle de mettre ainsi sous la sauvegarde des censures ecclésiastiques tous les objets qu'on avait intérêt de conserver.

La réunion des fêtes et des grands marchés indiqués par les chartes d'établissement et de confirmation les faisait appeler communément en latin *indicte ferie, fêtes annoncées*, d'où le mot de foire est peut-être dérivé, aussi bien que de l'ancien mot *forum*, qui signifie marché ou place publique.

Les anciennes abbayes fondées par nos rois et toujours spécialement protégées par eux, eurent plus d'occasion d'établir ces fêtes moitié religieuses et moitié politiques, à cause des objets de dévotion qu'elles offraient en grand nombre aux pèlerins saintement curieux : aussi voyons-nous que les monuments les plus anciens sur l'établissement des foires sont tirés de leurs cartulaires. Plus on examine avec soin les vraies sources de notre histoire de France, plus

on trouve des traces de cette attention sur leurs vrais intérêts, qui n'a pas peu contribué dans tous les temps à réprimer peu à peu les abus et à seconder les vues d'une bonne et sage administration.

La foire Saint-Germain, qui subsistait dès le onzième siècle, doit son origine à cette politique bien entendue des abbés et des religieux de cet antique monastère. Le voisinage de la ville de Paris devait naturellement la rendre très célèbre et très profitable aux fondateurs.

Le lieu qu'elle occupe aujourd'hui paraît avoir été destiné dès le commencement à cet usage. Il était alors voisin de l'abbaye, à une distance médiocre des murs de la ville. Dans les guerres d'outremer, les religieux cédèrent à Philippe le hardi la moitié de cet emplacement : les comtes d'Évreux, rois de Navarre qui descendaient de ce prince, y possédèrent une maison de plaisance qu'on appelait l'hôtel de Navarre. Mais après l'extinction de cette branche de la famille royale, Louis XI le rendit aux anciens et premiers possesseurs.

La foire de Saint-Germain avait été probablement interrompue pendant les guerres et les troubles qui suivirent le règne de Charles VI ; on dit même qu'elle avait été transférée dès le temps de Philippe le Bel. Mais Louis XI la rétablit en 1482. Ce prince en est le vrai restaurateur. Il accorda toute exemption pour huit jours ; mais la chambre des comptes modifia

cette grâce, et laissa subsister les impôts sur le vin et sur le bétail propre aux boucheries qu'on appelle en terme de finance le pied fourché.

Le jour de l'ouverture et le temps de la durée n'ont cessé de varier que depuis 1630. Elle a commencé successivement aux mois d'octobre, de novembre, d'avril, de mars, et enfin à celui de février.

Guillaume Briconnet, fils du fameux ministre cardinal de ce nom, abbé de Saint-Germain des Prés, fit bâtir au commencement du XVI^e siècle l'édifice qu'on a vu brûler de nos jours, à la place duquel on commence à rétablir une maçonnerie solide sur un plan qui n'est pas aisé à démêler aujourd'hui dans la confusion des loges. Les abbés en ont donné depuis longtemps les emplacements à cens et rentes seigneuriales.

L'ancienne foire était formée de deux grandes halles unies ensemble, longues de 130 pas, et large de cent. Les connaisseurs et les artistes admiraient la charpente qui soutenait les deux toits. Sous cette couverture on avait tiré au cordeau neuf grandes rues, qui partageaient la foire en vingt-quatre îles, bordées de boutiques. Tout le monde a vu l'incendie qui commença par le théâtre des danseurs de corde.

Depuis que le luxe et les préjugés de l'esprit national tendent continuellement à reculer les limites de Paris, le territoire de l'abbaye de Saint-Germain s'est trouvé tout enclavé dans

cette ville immense ; la célébrité de la foire s'en est accrue. Il y a près de cent ans qu'elle est pleine, jour et nuit, de marchands de toute espèce, d'acheteurs, et de simples spectateurs. « Le jour, c'est plus communément le peuple qui la fréquente ; la nuit c'est l'affluence des personnes riches de la ville et de la cour », disait dès le dernier siècle l'historien de la ville de Paris.

On nous demande notre avis sur l'utilité politique des foires, par rapport au commerce. La réponse est facile. En Hollande, où le négociant jouit de la liberté la plus entière, où il est animé par la plus vive émulation, où tout le monde sait le commerce, l'aime, le considère, il n'y a point de foires : elles n'y seraient d'aucune utilité. Dans les temps où les marchands trouvaient à chaque pas des entraves, des espions, des exacteurs, et, pour parler vrai, des larrons titrés qui les désolaient, les foires étaient non seulement avantageuses, mais même indispensablement nécessaires. Tant qu'il restera la moindre trace des prohibitions, des taxes, et des autres impositions, un affranchissement sera toujours bon, ne durât-il qu'un moment, et fût-il accompagné de quelque petite charge, et de quelque inconvénient, moindre que ceux qu'on veut éviter. Le concours des vendeurs à ces foires est une preuve éternelle de l'amour que le commerce a pour la liberté. Un citoyen qui voit

la foule réunie doit d'abord former des vœux pour l'entier affranchissement, s'il est possible.

2°. Les boutiques de la foire Saint-Germain ne présentent plus aux yeux du spectateur attentif que des parures pour le luxe, ou des colifichets pour la frivolité. Qu'en doit-on conclure par rapport à l'état du commerce et de l'esprit national ? Deux observations très différentes, mais qui sont l'une et l'autre d'une assez grande importance pour les vrais citoyens. Les denrées indispensables à la vie, les objets de première nécessité, les marchandises même d'une utilité journalière et réelle, ne paraissent plus dans ces lieux privilégiés ; le commerce qui s'en fait dans l'intérieur du royaume n'a donc plus besoin de franchises, de concours, et d'autres moyens extraordinaires : c'est une suite de la bonne administration et de la liberté qui renaît chaque jour. On voit par les anciennes chartes de la foire qu'on y vendait des grains, du vin, des eaux-de-vie, du bétail, des draps, des toiles, des quincailleries, et des épiceries de toute espèce. Les acheteurs et les vendeurs profitaient des moments qui leur étaient offerts. L'anarchie féodale était un état de guerre continuelle entre la puissance militaire et le commerce ; les marchés et les foires autorisées par l'autorité supérieure donnaient un temps de trêve et un lieu de refuge : il était naturel qu'on saisît l'occasion.

Le patriotisme éclairé doit donc être content, d'une part que les marchandises vraiment utiles

aient disparu de la foire Saint-Germain : le consommateur les trouve dans tous les lieux et dans tous les instants. Cette facilité continuelle est la cause qui les exile des lieux privilégiés. C'est l'habitude, et l'espoir plus certain de vendre à cause du concours, qui font encore trouver à la foire quelques objets de cette espèce.

Les mêmes raisons y fixent les vendeurs de colifichets et d'ajustements, qui comptent sur la curiosité des spectateurs et sur la frivolité des riches désœuvrés. L'usage et la mode règnent toujours en France, surtout dans la capitale. On se rassemble depuis plus de deux siècles, tous les carêmes, à la foire, on s'y rassemblera longtemps, à moins qu'il n'arrive quelque révolution. Le concours seul forme un spectacle, les farces, les danses, les curiosités, les monstres, les animaux étrangers, le multiplient. La même oisiveté, la même aisance qui conduit aux assemblées de tumulte et de plaisir, engage à dépenser des richesses souvent mal acquises en bijoux, en parures, en pures fantaisies. Les marchands doivent donc y venir tendre leurs pièges aux amateurs et aux amatrices des babioles.

Un honnête citoyen qui se trouve au milieu de ces brillants affiquets de gaze, de crêpe, de blonde, de verre, d'acier, d'ivoire, d'or et d'argent, s'écrie, comme Socrate dans Athènes, que de choses dont je n'ai pas besoin ! Quelqu'un de nos politiques superficiels, partisan du luxe

frivole, sera scandalisé de son exclamation : ne voyez-vous pas, lui dira-t-il, que ces brillantes minuties vont être vendues très chèrement à l'opulence bizarre, inconstante et fastueuse ; que la valeur intrinsèque est presque nulle ; que tout le prix sert à payer le travail et le goût de l'ouvrier, l'étalage, la patience et l'industrie du marchand ? Mille et mille familles vivent dans une honnête médiocrité en fabriquant ailleurs ou en débitant ici des breloques et d'autres objets de la même importance, tous consomment les denrées du cultivateur, tous paient leur part des impôts, tous concourent à peupler les villes, surtout la capitale, et à les embellir.

C'est ainsi que le préjugé raisonne pour l'ordinaire en faveur du luxe et de tout l'attirail dont il surcharge la nation au préjudice des vrais besoins. Mais nous détruisons aisément ce sophisme.

La suite à d'autres ordinaires.

7 Mars 1766.

N° II
DE L'ÉDUCATION NATIONALE.

(Suite. Voy. Tom. II. N°.V. p. 50.)

Nullum munus Reipublicæ afferre majus meliusve possumus, quàm si doceamus atque erudiamus juventutem, iis præsertim moribus atque temporibus quibus ita prolapsa est, ut omnium opibus refrenanda atque coërcenda si.

CIC. DE DIVIN.

Faut-il dans chaque paroisse de campagne une école publique pour l'éducation des jeunes paysans et des jeunes paysannes ? C'est la question que nous devons examiner aujourd'hui. Les opinions se trouvent partagées, chacun allègue des raisons et cite des exemples. Nous nous sommes décidés pour l'affirmative. Nos lecteurs vont voir les motifs qui déterminent notre suffrage ; les preuves seront accompagnées d'une réponse aux objections qu'on a coutume de leur opposer.

Nous ne craignons point d'offenser, par une réfutation, les auteurs célèbres qui se sont élevés contre l'institution des écoles dans les campagnes, très intimement persuadés qu'ils

n'ont eu en vue que le bien public, et qu'ils ont entendu laisser à tous les citoyens une pleine liberté d'examiner leurs sentiments. En tâchant de découvrir la source des erreurs qui les ont pu séduire, nous comptons sur leur indulgence, et même sur leurs applaudissements, si notre discussion a le succès que nous en avons espéré. Un de ceux que nous allons combattre plus directement sait déjà depuis longtemps combien de vénération nous inspiraient l'étendue de ses talents et l'ardeur de son patriotisme ; combien nous étions flattés de l'amitié dont il nous honorait : nos sentiments n'ont point varié, nous espérons qu'il nous conservera ceux dont les témoignages nous ont été si chers. Plus les autorités sont respectables, plus nous devons mettre de force dans l'attaque de l'opinion qui nous paraît erronée. Nos raisons une fois déduites nous prendrons volontiers pour juge celui que nous combattons, et nous ne désirons rien tant que d'entendre promptement la décision de sa bouche même : tous les vrais citoyens sont disposés à y souscrire.

Les habitants de nos villages, qui paissent les troupeaux, qui recueillent les moissons, qui cultivent les vignobles, sont-ils citoyens comme nous ? c'est la question préliminaire. Nos anciennes mœurs les assujettissaient à la servitude, précisément comme les Nègres de nos colonies : il fut un temps dans le royaume où vous auriez à peine trouvé un million de vrais

citoyens, et vingt millions de vrais esclaves. Le gouvernement, s'il en était un alors, ne s'occupait que du petit nombre de maîtres subordonnés entre eux par la dépendance féodale qu'ils tâchaient d'adoucir et même d'anéantir entièrement, tandis qu'ils régnaient en vrais tyrans sur le malheureux peuple livré à leur discrétion.

L'esclavage est aboli depuis plus de cinq siècles ; mais il est évident qu'il en reste encore des traces dans notre législation, dans nos mœurs, dans notre esprit national : on en est peut-être venu dans ce moment jusqu'au point de croire en spéculation que nos agriculteurs sont *citoyens* ; mais ce principe, tout vrai qu'il est, a beaucoup de peine à faire sentir son influence dans la pratique, et l'objet que nous traitons en est la preuve.

L'ignorance absolue dans laquelle on voudrait ensevelir pour toujours la portion la plus nombreuse et la plus utile de la nation n'est-elle pas un assujettissement et une espèce de servitude, surtout depuis que les lumières, le luxe, et toutes leurs suites, se répandent continuellement dans les autres classes de citoyens ?

Autrefois le paysan était serf, il n'avait point d'existence légale, point de propriété, point de volonté ; sa maison, sa famille, son travail, appartenaient à son maître ; il n'avait besoin de savoir, pour cette vie, que labourer le champ auquel il était attaché par l'esclavage ; toute son

instruction se bornait à son catéchisme et au prône. Le seigneur avait intérêt qu'il n'en sût pas davantage. Quand on veut qu'une grande et forte multitude reste dans la dépendance absolue d'un petit nombre de despotes, il faut qu'elle soit ignorante : vouloir assujettir au pouvoir arbitraire et tyrannique un peuple qui sait et qui raisonne, c'est la plus absurde des chimères.

Aujourd'hui nos plus simples agriculteurs paraissent avoir par nos lois un état civil, un honneur, des biens, ou du moins la faculté d'en acquérir, des relations d'intérêt et de commerce ; mais ce ne sont que les premiers pas vers la liberté et le bonheur : on les a faits presque tout d'un coup en introduisant l'affranchissement général ; il est étonnant qu'on soit si longtemps à faire les autres.

Par notre système d'administration publique et par celui de notre législation, tout ce qui constitue l'état civil et les relations morales ou politiques du citoyen est *écriture*, et par conséquent tous les moyens qu'il a de s'en assurer, de se les rappeler, et de les prouver aux autres, sont *lecture*.

Êtes-vous Français ou étranger ? Êtes-vous noble ou roturier ? Légitime ou bâtard ? Avez-vous un patrimoine ou n'en avez-vous point ? Avez-vous droit ou non de travailler en chef pour le public ? Êtes-vous débiteur ou créancier, marié, veuf ou célibataire, innocent ou

coupable ? Un papier décide toutes ces questions, suivant qu'il est écrit, suivant qu'on va le lire ; et nous sommes *citoyens*, nous formons la partie la plus nombreuse, la plus utile du peuple, et vous exigez que nous ne sachions jamais ni lire ni écrire ? Vous voulez donc vous jouer à jamais de tous nos droits civils ! Quoi ! l'existence légale, l'honneur, la liberté, la vie même de douze millions d'agricoles que nous sommes, doit rester entre les mains des *écrivains* et des *lecteurs* ? Nous devons toujours nous en rapporter à eux sur ces objets ? Avouez au moins que vous mettez par là une restriction terrible aux lois d'affranchissements qui nous les ont donnés. Plus un bien est précieux, plus on aime à en être soi-même le dépositaire, plus on a de peine quand on se voit obligé de le confier à d'autres et de ne pouvoir veiller soi-même à sa conservation.

Faisons une comparaison : vous aimez beaucoup votre argent, vous autres qui vous êtes réservé le privilège de *lire* et d'*écrire*, il vous est permis d'en gagner et d'en accumuler tant qu'il vous plaît ; mais si nous étions assez forts pour établir une loi en vertu de laquelle tout cet argent, quoique vous appartenant à juste titre, resterait entre nos mains et serait pour vous absolument invisible et impalpable, en sorte que vous ne puissiez jamais le compter, jamais vous assurer par vous-même qu'il eût une existence réelle, mais qu'il fallût vous borner à voir les

sacs et à croire sur la foi d'autrui ce qu'ils renferment, trouveriez-vous cette loi bien juste et bien agréable pour vous ? Croyez-vous que les actes qui contiennent tous nos droits de citoyens ne soient pas aussi précieux pour nous que les espèces le sont pour vous ? Et vous voulez que la teneur de ces actes continue à perpétuité d'être pour nous invisible et impalpable, si ce n'est sur la foi des *écrivains* et des *lecteurs* !

Nous ne savons point de réponse à cet argument, nous prions nos lecteurs d'y réfléchir mûrement, nous espérons qu'il fera sur tous les esprits la même sensation qu'il a fait sur le nôtre.

On convient aujourd'hui que la France n'est qu'une seule famille dont le monarque est le père ; que l'État est une *société* ; que la loi primitive et fondamentale est le plus grand bien commun de tous ; que la masse générale des avantages doit se répartir avec la plus grande équité possible ; que le vrai et le seul objet de l'administration, est d'assurer à chaque particulier sa liberté, sa propriété, son bien-être, à condition par lui de contribuer de sa part autant qu'il le doit au maintien de cette harmonie générale qui fait la sûreté de tous.

De ces principes il résulte qu'une partie des citoyens ne peut pas forcer les autres à déposer aveuglément entre ses mains tout ce qu'ils ont de plus précieux : une telle violence est direc-

tement contraire à la loi de la propriété, elle attaque évidemment les premiers articles du contrat social. Ce serait donc une usurpation tyrannique aux paysans qui ne savent ni lire ni écrire, de vouloir seuls connaître et garder les richesses numéraires, et contraindre les autres classes de citoyens à s'en rapporter à eux seuls sur cet objet intéressant. Par la même raison c'est une injustice aux citoyens *écrivains* et *lecteurs* de vouloir seuls garder et connaître les plus vraies de toutes les richesses, les actes qui établissent les droits civils, et contraindre le pauvre paysan à s'en rapporter à eux seuls sur leur existence légale.

Il faudrait la plus extrême nécessité pour autoriser un pareil assujettissement d'une part, et une pareille dépendance de l'autre. La question ainsi remise dans son véritable état, c'est à nos adversaires à prouver cette nécessité absolue, que le paysan ne sache ni lire ni écrire. Ils sont obligés de nous démontrer que toute la nation périrait si chacun savait signer son nom : il ne s'agit pas de nous prouver combien il est utile à quelques particuliers que la totalité du peuple soit dans l'ignorance, douze millions d'hommes ne sont pas obligés de sacrifier le privilège le plus beau d'un propriétaire, celui de connaître par lui-même l'existence de son propre bien, d'en être le gardien et le dépositaire, uniquement pour faire du bien à quelques autres. Il faut qu'ils y soient forcés par une vraie

nécessité relative à eux-mêmes et à tout le reste de la société.

Quel est donc ce malheur terrible et inévitable qui détruirait l'État si chacun de nos paysans savait lire et écrire ? Nous le cherchons et nous ne le trouvons point ; mais à la place nous voyons beaucoup d'avantages pour cette classe de citoyens, et par suite nécessaire pour toute la patrie, dont ils forment la portion la plus précieuse.

Le préjugé a cependant sa raison, et la voici. Dans l'état actuel, tout paysan qu'on instruit abandonne son état, il cesse de travailler la terre, c'est une observation très certaine : l'inconséquence nationale s'est pressée d'en tirer cette belle conclusion : donc si tous les paysans étaient instruits, aucuns ne resteraient à la bêche et à la charrue. Nous en concluons tout le contraire, et on va voir si nous avons raison.

Un paysan qui sait écrire, même médiocrement, s'enorgueillit, se dégoûte de son métier, le quitte et va vivre de son écriture. Pourquoi s'enorgueillit-il ? Parce que les autres paysans ne sachant rien, c'est une distinction pour lui que le talent d'écrire. Si tous les habitants du village le possédaient, il n'aurait plus de vanité. Pourquoi quitte-t-il l'état de cultivateur pour celui d'*écrivurier* ? C'est que la plume seule fait une profession. Mais d'où vient la nécessité des hommes qui ne sont pour tout qu'*écrivuriers* et

lecteurs ? De l'ignorance des autres, et du besoin continuel qu'ils en ont.

Vos lois sont innombrables, obscures et compliquées, elles font dépendre tout l'état des citoyens d'un déluge d'écritures, et vous assujettissez les deux tiers au moins de la nation à ne savoir ni les faire, ni les lire, ni les entendre : du tiers qui le sait, un grand nombre est occupé d'autres objets, il faut bien que ceux qui lisent et qui écrivent pour la multitude ignorante vivent de ce travail, il faut même qu'ils se multiplient et qu'ils s'enrichissent à proportion que vos lois, vos mœurs, votre administration, votre commerce augmenteraient les relations morales et politiques entre les citoyens.

Abolissez l'ignorance et simplifiez votre jurisprudence, l'écriture ne sera plus une profession, le paysan ne quittera point la bêche et la charrue, qui le font vivre, pour offrir ailleurs les services d'une plume dont personne n'aura plus besoin.

Au Danemark, en Angleterre, en Hollande, ce n'est pas un mérite pour le paysan de savoir écrire, il ne s'en fait ni une gloire ni un état. En France même, ce n'en est plus un pour les artisans des villes, parce qu'ils le savent presque tous. Voulez-vous que ce talent les enorgueillisse et leur fasse quitter leurs boutiques ? Le moyen est bien simple, faites qu'il ne soit possédé que par dix ou douze d'entre eux. L'ignorance absolue des autres les forcera de recourir

à ces docteurs privilégiés, ils s'enorgueilliront, ils se feront payer, et se garderont bien de s'occuper d'un autre travail.

Tous nos paysans, toutes nos paysannes, pourraient donc savoir écrire. Nous montrons que rien n'est plus facile, nous avons prouvé que rien n'est plus juste. L'inconvénient qu'on y trouve est une chimère : l'orgueil et l'abandon de son état, qu'on a remarqué dans les villageois instruits, est le fruit naturel et nécessaire de l'ignorance des autres, et non de leur propre savoir. Plus on y réfléchira, plus on sera saisi de cette vérité.

En bonne politique, toutes les parties de l'administration se tiennent par la main. Il faut bien se garder de raisonner sur les premières apparences. On a vu des agriculteurs quitter leur profession dès qu'ils savaient écrire, il fallait suivre ces fugitifs, et dire, s'ils subsistent par le seul talent d'écrire, c'est aux dépens des vrais agriculteurs ; mais pourquoi ceux-ci sont-ils obligés d'avoir recours à eux et de les payer ? à cause de leur ignorance : ce n'est donc pas en retranchant le savoir, c'est au contraire en le rendant général, que vous remédirez totalement à cette dépopulation.

On reconnaît enfin dans tous nos *agriculteurs* cette qualité de *citoyens* : savoir *écrire* est un avantage réel, la privation de ce bien leur coûte un assujettissement et des dépenses. Il est donc injuste de leur envier l'instruction simple et facile

qui leur convient : qu'elle soit universelle, vous verrez cesser les dangers prétendus qui servaient de prétexte pour la refuser : vous verrez à la place naître de grands avantages pour cette classe utile et pour toute espèce de bien public.

La suite à d'autres ordinaires.

10 Mars 1766.

N° III
DU MONDE POLITIQUE.

(Suite. Voy. Tom. II. N°. II. p. 17.)

O curas hominum! O quantum in rebus inane!

PERS.

L'empire de Russie n'est accessible au commerce français que par ses ports de la mer Baltique et de l'océan septentrional. Archangel a sans doute l'inconvénient terrible d'une mer glaciale et d'une région hyperborée, mais il a sur Saint-Petersbourg et sur les autres l'avantage inestimable d'être libre de toutes entraves politiques. Le passage du Sund est peut-être plus effrayant que tous les frimas ; on peut éviter les obstacles annuels qu'oppose la nature, il ne s'agit que de prendre son temps et de choisir la saison. Trois mois de facile accès suffisent à tout commerce qui se fait régulièrement par de grands vaisseaux. Mais l'assujettissement et la crainte qu'inspirent la nécessité de passer sous le canon d'une puissance qui tient les deux rives d'un canal unique et très étroit, ne peuvent

jamais être éludés. Peut-être cette idée eût-elle mérité davantage l'attention du tsar Pierre.

Nos vins, nos eaux-de-vie, nos huiles, nos fruits, notre sel, tous les effets de nos manufactures quelconques, toutes les denrées de nos colonies, toutes les marchandises de notre Compagnie des Indes peuvent se débiter dans le vaste empire de Russie ; nous pourrions en retirer en échange du chanvre, du goudron, des bois de construction, des peaux et des fourrures.

Ce commerce, indiqué par la nature, loin d'être aussi florissant qu'il pourrait le devenir, semble à peine à son berceau : cherchons donc la cause de cette langueur ; c'est un objet digne des attentions de tout bon citoyen.

Les Hollandais ont joui presque seuls pendant longtemps de cette branche ; ils en retiennent encore la majeure partie : en voici la raison. Le commerce doit être réciproque pour se soutenir longtemps entre deux peuples. Si nous pouvions acheter des Russes beaucoup de bois, de métaux, de chanvres, de fourrures, soit pour employer nous-mêmes, soit pour débiter à d'autres, ils recevraient volontiers de nous toute espèce de nos marchandises en échange. Ce n'est pas seulement les denrées à porter en Russie qu'il faut considérer, c'est celles qu'on en rapporte.

1°. Les Hollandais ont sur nous l'avantage très grand d'avoir commencé les premiers à

négocier dans la mer Baltique. Le commerce est bien plus routinier qu'on ne se l'imagine, l'usage conduit les trois quarts des négociants toute leur vie et l'autre quart dans plus de la moitié de ses opérations.

2°. Ces mêmes républicains ont plus de besoin des marchandises russes que nous n'en avons eu jusqu'à présent dans le royaume, du moins que nous ne croyons en avoir : on trouve en France des bois, du fer et du chanvre. Nous allons expliquer tout à l'heure comment et pourquoi nous en usons beaucoup moins que nous ne devrions, pendant que nos voisins en usent beaucoup davantage.

3°. Le prix de la voiture navale est infiniment moindre pour le Hollandais que pour nous ; et plusieurs raisons concourent à établir cette différence : le taux de l'argent ou de l'intérêt qui n'est que de 3,5% ; le bon marché des matériaux provenus du commerce même de Russie, l'usage d'employer des équipages très faibles, à juger suivant nos idées françaises, et l'habitude de la sobriété contractée depuis longtemps par les matelots et même par les patrons de navires hollandais.

Un négociant de cette nation peut donc envoyer à meilleur marché que les nôtres, et faire venir de même ; par conséquent il est infaillible qu'ils obtiennent la préférence pour la voiture. Mais jusqu'à présent on a malheureusement confondu le port et la marchandise dans le

commerce maritime ; cette erreur qui a mille branches occasionne chaque jour de faux raisonnements, des disputes et quelquefois pis.

Les négociants hollandais, assurés depuis longtemps du débit des denrées moscovites, achètent celles de France qu'ils veulent porter en échange ; mais ils se gardent bien d'en voiturier au-delà de ce que valent les objets qu'ils ont besoin de prendre des Russes : une plus grande importation ferait tomber nécessairement dans les ports et dans l'intérieur le prix des marchandises françaises ; celui des denrées moscovites ne diminuerait point dans la même proportion pour le Hollandais, au contraire il augmenterait, et la raison en est bien simple. C'est à la marine que servent les bois, les goudrons, les chanvres de Russie. Un plus grand volume de marchandises à porter exigerait plus de vaisseaux, il faudrait donc acheter une quantité plus forte chaque année de ces matériaux fournis par les habitants du Nord.

Telle est la marche ordinaire et naturelle du commerce qui se fait par un autre peuple qu'on a laissé s'emparer de la commission pour l'aller et pour le retour ; et même de tout commerce maritime dans lequel on n'a pas encore eu le bon esprit de séparer la marchandise et la voiture.

Le négociant particulier veut profiter, rien n'est plus juste : toute opération contraire à son intérêt privé lui répugne, on ne doit jamais es-

pérer qu'il travaille à sa perte. Ceux qui portent en Russie les denrées françaises en petite quantité les entretiennent par là sur un pied très cher. Ne rapportant chez eux qu'une quantité médiocre de marchandises moscovites, ils les soutiennent de même. Ils trouvent à cette médiocrité trois avantages qui se tiennent : la certitude du débit, la promptitude et le bon prix. L'objet des marchands-voituriers est donc toujours d'importer et d'exporter peu, afin de vendre mieux à tous égards.

Mais au contraire la vraie politique nationale serait d'importer et d'exporter beaucoup, afin de faire jouir un plus grand nombre de citoyens. Par exemple, si nous portions directement en Russie sept ou huit fois plus de denrées de France, de nos colonies, de notre Compagnie des Indes, nous les y vendrions, à deux conditions, la première que nous en ferions beaucoup meilleur marché, la seconde que nous prendrions en échange beaucoup plus de marchandises russes qu'on n'en tire aujourd'hui.

Supposons que l'un et l'autre soit possible, nous l'examinerons tout à l'heure : quel en serait le résultat ? que la cultivation du royaume pourrait s'augmenter, les fruits de nos terres se débitant en plus grande quantité, ou à l'étranger, ou au national qui vivrait en travaillant ici pour lui : que celle de nos colonies recevrait le même accroissement ; d'où résulte une plus grande *population intérieure* ; ce qui est le vrai

bien des empires, la vraie *richesse nationale* ; car il n'en est point d'autre, quoi qu'on en puisse dire. *Des hommes, des hommes, des hommes*, voilà tout le secret de la politique en un seul mot. Quiconque en posséderait d'une manière stable dans son territoire le plus qu'il est possible d'y en rassembler, serait parvenu au plus haut degré. C'est la maxime des maximes. Il est bien étrange qu'elle soit si méconnue dans la spéculation et presque totalement ignorée dans la pratique.

Le commerce maritime des deux Indes et celui du Nord ayant beaucoup plus d'objets à voiturier, il faudrait plus de navires, et de là naît un premier avantage pour les Russes qui nous vendent les matériaux ; mais aussi, plus de navires exigent plus de consommations des denrées nécessaires à la vie faites par des nationaux ; vous gagnez trois espèces d'hommes à cette consommation, les matelots que vous formez de plus, les cultivateurs qui les nourrissent, et les ouvriers qui les fournissent de tout le reste.

Nous insistons ici sur ces grandes vérités fondamentales, parce qu'il nous a paru qu'on les avaient perdues presque de vue dans quelques ouvrages économiques, dignes d'ailleurs de l'estime de tout citoyen et de la protection dont ils sont honorés par le gouvernement.

Notre sentiment principal d'où dérive tout le reste, c'est que l'État le mieux administré est

celui qui renferme le plus grand nombre de citoyens utiles, dont chacun jouit du plus grand bien-être possible : c'est là qu'il faut viser sans cesse, quand on tient les rênes politiques du gouvernement.

Le commerce extérieur et maritime avec une puissance comme la Russie nous mènerait pour sa part près de ce but si désirable, autant qu'il peut nous être permis d'en approcher, si nous portions continuellement en Russie autant de marchandises françaises qu'il est possible naturellement parlant aux Russes d'en consommer, et si nous en rapportions en échange autant de denrées moscovites que la France en peut employer.

On voit quelques vaisseaux russes dans les ports du royaume, et réciproquement quelques navires français dans les ports de Russie ; c'est un premier acheminement à la perfection du commerce entre les deux peuples ; les nationaux tendent toujours plus à le multiplier que les étrangers qui se sont emparés du droit de le faire par commission.

Cependant il est toujours à craindre que le négociant voiturier ne répugne encore longtemps dans l'une et l'autre nation à s'en occuper directement et à l'étendre. Les marchandises de retour sont d'un grand volume, relativement aux autres espèces de denrées commercables, on les appelle en termes de l'art *encombrantes* : le bois, le chanvre, les peaux occupent

beaucoup de place dans un navire : la cargaison composée de ces objets ne rapporte pas à poids égal à un produit numéraire pareil à celui d'une autre. Il s'en suit qu'en supposant le retour en marchandises russes égal en prix numéraire au premier transport de denrées françaises, il faudra plus de navires pour le contenir. Par conséquent il sera nécessaire que les vaisseaux français qui partiront avec nos denrées, ou les russes qui retourneront de même, ne portent pas charge entière.

Tant que vos commerçants seront aussi voituriers, ils regarderont comme une perte réelle, ou, ce qui revient au même pour l'intérêt du marchand, comme un défaut de bénéfice le vide nécessaire qu'ils doivent laisser dans la voiture qui leur appartient. Les marchands qui construisent des navires comptent sur le bénéfice qu'ils doivent retirer des avances, et rien ne paraît plus juste, ils font entrer en compensation le temps du chômage, les réparations, les dangers, le dépérissement naturel : ce calcul fait, il est tout simple de l'imputer sur le prix numéraire des denrées d'importation ou d'exportation. C'est un petit objet quand la marchandise est chère et d'un petit volume, c'en est un grand si la denrée se vend à bon marché, et si elle occupe un grand espace dans la voiture ; la surcharge augmente même doublement par une différence unique dans le poids, le prix et le volume.

Deux cents tonneaux d'une marchandise qui se vendrait supposons cinq cents francs le tonneau forment une charge complète de la valeur de cent mille livres ; si le retour est en marchandises du même poids et volume, relativement au prix, les frais de voiturage doivent se répartir sur deux cents mille livres ; le marchand prend ses bénéfices sur cette somme, et comme négociant et comme voiturier.

Tout au contraire, si vous ne pouvez apporter en retour que des marchandises qui occupent un quart plus de place à prix égal, votre second voyage ne sera que de soixante-quinze mille livres : et par la raison que le commerce devient tôt ou tard réciproque, c'est-à-dire simple échange de denrées, votre premier voyage ne sera lui-même que de soixante-quinze mille livres : d'où il arrivera qu'au lieu d'un commerce de deux cents mille livres, votre vaisseau n'en fera qu'un de cent cinquante mille livres.

Ce point de vue effraie le négociant particulier de deux manières : premièrement, quant à son commerce, la cupidité lui dit qu'il doit l'étendre autant qu'il est possible ; secondement, quant à la voiture, la raison même semble lui dire que c'est une perte d'en laisser un quart inutile : aussi nos marchands voituriers ne se déterminent-ils probablement à ce négoce qu'en faisant supporter aux acheteurs

des deux nations respectives l'équivalent de tout ce qu'ils manquent à gagner.

Il en résulte une plus grande cherté des marchandises respectives pour les consommateurs des deux nations ; et cette cherté diminuant les débits, elle influe sur la culture, la population et le commerce de l'un et de l'autre qu'elle restreint.

Plus nous réfléchissons sur cette matière, plus nous nous persuadons que les nations agricoles ont eu très grand tort jusqu'ici de confondre l'achat et la vente des denrées avec leur transport, la marchandise avec la voiture, dans le commerce maritime. C'est une idée qui demande à être approfondie, nous en avons dit notre avis en 1762, à l'occasion de la Compagnie des Indes : nous saisissons incessamment cette occasion de le développer : la matière est d'une extrême importance pour tout vrai citoyen.

En attendant, nous réunissons nos vœux avec ceux de tous les bons patriotes pour l'accroissement et la perfection du commerce vraiment national dans tous les ports de l'empire de Russie. Nous sommes très persuadés qu'il serait très aisé de lui donner une grande étendue, qu'il en reviendrait à l'État les plus grands avantages, et qu'il en résulterait un bien considérable pour les deux nations.

On verra bientôt que le gouvernement des deux empires favorise à l'envi ce commerce

réci-proque, et qu'il est devenu plus utile pour nous depuis la révolution salutaire arrivée dans le système de nos colonies à la dernière paix.

La suite à d'autres ordinaires.

14 Mars 1766.

N° IV
DES COLONIES FRANÇAISES
AUX INDES OCCIDENTALES.

(Suit. voy. T. II. N°. III. et IV. p. 28 et 39.)

Quid censes munera terræ,
Quid maris extremos Arabas ditantis et Indos ?

HOR.

Avant le dernier traité de paix, le roi possédait une immense étendue de territoires dans l'Amérique : au nord, la Louisiane, le Canada et quelques îles voisines du banc de Terre-Neuve sur lequel se pêche la morue ; au centre, les îles à sucre ; au midi, la Guyane, qu'on appelle communément la Cayenne à cause de l'île qui porte ce nom, dans laquelle est bâtie la capitale : enfin les îles Malouines, presque aux derniers confins de cet hémisphère.

Par l'événement, il reste à la nation, dans l'archipel, qui occupe le centre du continent américain, une bonne partie de l'île Saint-Domingue ; la Martinique, la Guadeloupe, la Désirade, Marie Galante et Sainte Lucie en totalité ; le vaste continent de la Guyane française

en terre ferme de l'Amérique méridionale, à la partie voisine du golfe et de l'archipel ; elle conserve au nord les petites îles Saint-Pierre et Miquelon ; à l'extrémité opposée, elle a les îles Malouines.

Nos lecteurs doivent se fixer ces idées géographiques dans la mémoire. L'Amérique septentrionale, qui forme un vaste continent, correspondant à celui de l'Europe, est aujourd'hui partagée par la moitié entre les Espagnols et les Anglais : le fleuve Saint-Louis ou Mississippi, qui prend sa source dans la partie du nord, assez près de la baie de Hudson, sert de ligne de division : son cours est directement du septentrion au midi. Toutes les terres qui sont à la gauche de ce fleuve, ou à l'orient, sont aux Anglais, le grand Océan les baigne dans une longueur de plus de 1200 lieues. Toutes celles qui sont à la droite, c'est-à-dire à l'occident, sont aux Espagnols, leur bord le plus occidental est baigné par la mer du Sud.

Le golfe qui divise les deux grands continents de l'Amérique, est parsemé d'îles anglaises, françaises et espagnoles. Les terres qui l'environnent peuvent être considérées comme un vaste demi-cercle. Les Espagnols en possèdent tout le fonds, jusqu'à concurrence des trois quarts environ, depuis le Mississippi au nord, jusqu'à l'Orénoque au midi. La pointe du sud est occupée par la Guyane.

L'Amérique méridionale est partagée de même que la partie du nord en deux moitiés, dont l'une est occidentale et n'appartient en sa totalité qu'au roi d'Espagne : l'autre est orientale et se partage entre plusieurs. Les Hollandais possèdent les deux petites colonies de Surinam et des Berbices entre le fleuve Orénoque et la Guyane française. Le reste est au roi jusqu'aux environs du fleuve des Amazones ; les Portugais occupent la côte orientale depuis ce fleuve, jusqu'au Rio de la Plata ou rivière d'argent. Les Espagnols ont des établissements sur le dernier ; mais il reste à la pointe méridionale une longue étendue de côtes qui ne sont cultivées par aucun peuple de l'Europe.

Dans l'intérieur de l'Amérique méridionale, depuis le golfe jusqu'au détroit de Magellan, est une large bande visitée et même en partie policée par des missionnaires et qu'ils ont réussi à rendre inaccessible jusqu'à présent à tout autre qu'à eux-mêmes. Il est essentiel pour tout citoyen qui veut s'instruire sur cette partie fort importante au bien public, d'étudier ces positions diverses. Un coup d'œil sur la première carte de l'Amérique les gravera pour toujours dans la mémoire.

Une première observation concerne l'état ancien de nos colonies dans l'Amérique septentrionale, avant la dernière paix. Depuis le traité d'Utrecht, elles étaient réduites à une espèce d'équerre fort singulièrement enclavée dans le

territoire de nos voisins, avec des issues ou des abords très étroits et très embarrassés. Le Canada s'étendait immensément d'orient en occident, le long du fleuve Saint-Laurent, sans avoir de largeur ; les Anglais de la Nouvelle-Écosse, de l'Acadie et de la baie de Hudson pressaient cette colonie à la droite et à la gauche, tandis que maîtres de l'île de Terre-Neuve, qui masque toute l'embouchure du fleuve, ils en assiégeaient continuellement l'entrée et la sortie.

Sur une autre ligne perpendiculaire à celle-ci, coule du nord au midi le fleuve Saint-Louis ou Mississippi ; nos établissements étaient parsemés en très petit nombre sur ses rives ; et sans être gênés à la droite ni à la gauche par des obstacles naturels, nous ne pouvions encore de longtemps nous y étendre, vu le cours immense du fleuve principal et l'excessive langueur de notre population. L'entrée du fleuve Saint-Louis est unique et difficile à trouver. À la droite et à la gauche, nous avons les Espagnols.

Il est évident que ces deux positions étaient vicieuses par elles-mêmes, et encore plus par les circonstances. Le Français est extrême en tout, il est curieux, remuant et inquiet. Il regarde rarement de sang froid à côté de lui ; son impétuosité se porte en avant, toutes les fois qu'il n'est point arrêté par quelque obstacle. Ceux qui découvrirent les deux grands fleuves de Saint-Laurent et de Saint-Louis ne pensèrent

qu'à les remonter le plus loin qu'ils purent, sans songer à s'étendre, à se fortifier d'abord autour de leurs embouchures afin de s'assurer la porte des vastes États que leur impatience brûlait de connaître et d'occuper.

Tandis que nos coureurs faisaient des traites effrayantes, en suivant le lit de ces deux fleuves, et qu'ils s'épuisaient à semer sur ces deux lignes immenses en longueur quelques chétifs établissements, éloignés de cent lieues l'un de l'autre, nos voisins s'approchaient insensiblement des bords, à la droite et à la gauche : ils se fortifiaient sur les rivages, assez éclairés pour voir dès le premier moment que l'intérieur du pays appartiendrait tôt ou tard à celui qui occuperait en force les rivages de la mer.

Pour mettre le comble, on imagina de joindre ensemble, sous une seule et unique administration, les établissements parsemés sur les deux fleuves. On fit une communication fort bizarre et fort incommode, par des lacs et des rivières affluentes. D'où il résulta que nous eûmes une province presque sans largeur et sans entrée, de plus de huit cent lieues de long, en sorte que pour y entretenir les communications les plus indispensables, il fallait remonter trois ou quatre cents lieues par eau et en descendre tout autant. L'Ohio qui faisait le point de réunion, ou le centre, était au moins à plus de trois et quatre cents lieues des deux uniques entrées, dont l'une est naturellement difficile et

l'autre était presque entièrement au pouvoir de nos voisins par le traité d'Utrecht, qui leur donnait l'Acadie et l'île de Terre-Neuve.

Quand on réfléchit de sang froid sur une forme si singulière d'établissement, on est tout étonné de voir que ce n'est pas un songe : on admire d'abord la vivacité et l'inconséquence de notre nation ; mais quand on veut pénétrer plus attentivement, il faut rapprocher de ce tableau bizarre un autre beaucoup plus intéressant pour le zèle patriotique, les accusations intentées contre les administrateurs subalternes du Canada, leurs propres défenses, et le jugement qui les a condamnés. C'est là qu'on trouve les vrais motifs secrets de tous ces établissements absurdes, même s'ils eussent été réels, et bien plus encore dans l'exacte vérité, puisqu'ils n'étaient en quelque sorte que des illusions.

Sous le spécieux prétexte d'une utilité, et même, au dire de tous ces gens-là, d'une nécessité que le gouvernement éclairé a trouvé totalement fausse, il se faisait continuellement une dépense énorme que la fraude multipliait encore jusqu'à des sommes prodigieuses. Il nous paraît important pour l'esprit national de bien approfondir cet objet. On en raisonne tous les jours dans les cercles mêmes. Le préjugé, la routine, la malignité, se plaignent souvent d'avoir vu changer à cet égard le système de l'administration : il est essentiel qu'on connaisse

toute la sagesse des motifs qui ont déterminé la conduite du ministère, et qu'on sache enfin jusqu'à quel point la nation y gagne, au lieu d'y perdre.

Les demi politiques qui n'approfondissent rien, ne concevaient pas comment l'administration politique et militaire du Canada coûtait à l'État tant de millions. S'ils veulent s'en former une image dans notre Europe, qu'ils imaginent une seule province, composée de tout le cours du Rhin, et de tout celui du Danube : qu'ils dispersent en idée quinze ou vingt milles familles sur ces rivages ; que la capitale soit par exemple Cologne, et qu'une autre ville du même diocèse, de la même généralité, du même gouvernement, soit sur la mer Noire à l'embouchure du Danube. En sorte que pour toute espèce de relation et communication, il faille remonter tout le cours du Rhin, traverser par terre jusqu'au Danube, et descendre la totalité de ce fleuve, ou réciproquement remonter ce dernier et descendre le premier : qu'ils imaginent que les quinze ou vingt mille familles semées sur ces bords, sont américaines, vivant, s'habillant, s'armant, se meublant des denrées d'Amérique : et pour donner au portrait le dernier trait de ressemblance, qu'elles ont sur toutes les côtes à l'embouchure des deux fleuves des nations très voisines, fortes et rivales, et dans l'intérieur des sauvages qu'il faut combattre ou acheter

par des présents continuels et par un grand commerce.

C'est sur cette image très fidèle qu'il faut se représenter notre Amérique septentrionale pour concevoir jusqu'à quel point elle était dispendieuse et difficile à conserver.

Quand on sera bien rempli de cette idée, la conclusion infaillible qu'en tirera le bon sens de tout citoyen, c'est qu'il aurait fallu tout l'empire de la plus extrême nécessité, pour obliger un gouvernement sage à conserver même en temps de paix des établissements si coûteux et si exposés au plus grand danger. Le patriotisme cherchera donc non seulement l'utilité, mais même l'indispensable nécessité de ces colonies de l'Amérique septentrionale si bizarrement combinées ; mais il ne trouvera ni la nécessité, ni même l'utilité : c'est encore un fait très important qui nous paraît de la plus grande certitude, malgré l'entêtement du préjugé qui le conteste.

Revenons à notre principe : les colonies sont des provinces que la nation acquiert et conserve sous un ciel favorable, à l'effet d'y cultiver des denrées devenues nécessaires, qui ne croissent point en France, par la faute irrémédiable du climat. Le sucre, le café, le chocolat, le coton, les épiceries, les teintures, sont de ce genre ; on les recueille dans nos îles et dans le continent de la Guyane, de là vient l'utilité de ces établis-

sements. Ce sont des Français qui nous les fournissent, en échange des denrées nationales qui les entretiennent. L'État n'a plus besoin de recourir aux étrangers, il se suffit à lui-même : tout au contraire, s'il en a de reste, il va le vendre aux peuples du Nord qui n'ont pas de colonies, et tire d'eux à la place d'autres effets, tels que des bois de construction et des pelleteries.

Ce dernier commerce n'est point à charge au gouvernement, il n'exige aucunes dépenses de sa part, en administration civile ou militaire, et nous en avons déjà fait sentir l'extrême utilité.

Examinons maintenant ce que fournissait le Canada : un peu de grains et de bétail, pas assez pour la nourriture des habitants et des troupes : quelques pelleteries inférieures à celles de Russie, du bois assez beau, mais qu'on avait absolument négligé par l'inconséquence accoutumée, et par les suites ordinaires des manœuvres françaises.

Mais ce n'est pas la peine de faire une colonie, pour avoir un peu des grains et du bétail d'Europe. Le castor ne se trouva-t-il même qu'au Canada, ce n'est pas une denrée assez utile ni assez précieuse pour faire dépenser au roi, c'est-à-dire au pauvre peuple français, jusqu'à cent millions au moins dans une seule guerre, afin que nous soyons affublés d'une coiffure bizarre et assez incommode : c'est donner sûrement une trop grande considération

au chapitre des chapeaux, et des seuls chapeaux fins ; le pis qui pourrait en arriver serait d'en revenir aux toques de satin, de velours, et d'autres matières ; en vérité celles de castor ne valent pas les hommes et l'argent qu'on a tant dépensés, uniquement pour leur faire avoir la préférence.

Les martres, les loups cerviers, et les renards, méritent-ils mieux cette profusion de richesses et de sang humain ? Si vous n'en pouviez faire avec d'autres peuples qu'un commerce absolument ruineux pour vous, ne serait-il pas encore temps de s'en passer ? On ne tient pas aux parures de pur luxe, et d'un luxe de quelques mois, autant qu'aux denrées comestibles, d'une consommation journalière, et aux ornements qui sont de tous les temps et de tous les États, telles que les teintures communes. D'ailleurs tout le monde sait que les belles fourrures, par leur durée, sont un petit objet de dépense ; mais ce qui tranche toute la difficulté, c'est que nous en aurons aisément de meilleures, et à mille fois meilleur marché pour la nation en général. Nos négociants n'ont qu'à porter en Russie les vins, les eaux-de-vie, les denrées françaises de toute espèce, que consommaient les habitants du Canada, ils en auront certainement le débit, ils en rapporteront tout autant de plus belles pelleteries.

L'État gagnera certainement à cette révolution : 1°. tous les hommes qui s'établissaient au Canada, nous avons de quoi les occuper ;

2°. tous ceux qu'on employait à si grands frais à l'administration et la défense de ces vastes déserts ; 3°. cette incompréhensible quantité de munitions de guerre et de bouche qu'ils consumaient ou par eux-mêmes ou par les sauvages. Cette masse de richesses refluera sur les autres parties du commerce.

La suite à d'autres ordinaires.

17 Mars 1766.

N° V

SUITE DES QUESTIONS

Envoyées de la foire Saint-Germain.

(Voyez N° I.)

Socrates, in pompâ cum magna vis auri argenti que ferretur, quam multa non desidero ! inquit.

CICER. *Tuscul.* 5°.

La circulation des espèces numéraires, occasionnée par la fabrication, le débit et l'emploi des riches colifichets qui parent les boutiques de la foire Saint-Germain pendant tout le carême, et celle du Palais toute l'année, forme-t-elle pour l'État une source de vraies richesses ? Est-elle aux yeux du patriotisme éclairé la preuve de la félicité publique ? C'est le problème qu'on nous a proposé. Nous répondons avec d'autant plus d'empressement qu'il entrerait dans notre plan de discuter un jour cette question politique et morale qui nous a toujours semblé de la plus extrême importance.

Excusons les écrivains qui se sont égarés jusqu'au point de se déclarer les panégyristes du luxe, même le plus excessif et le plus frivole : ils ont été séduits par une apparence de raison,

qui frappe d'abord, et qui ne paraît illusoire qu'après l'examen le plus sérieux et le plus approfondi. La nation commence à s'occuper de ses vrais intérêts et de tous les objets qui peuvent concourir à sa prospérité, mais elle s'est adonnée longtemps à toutes les autres connaissances avant de se consacrer à la science économique : ses premiers pas dans une carrière nouvelle durent être faibles et chancelants. C'est le propre de l'esprit et surtout de l'esprit français de débiter par des erreurs brillantes, et peut-être nous-mêmes en serons-nous la preuve. Les matières politiques exigent tant de connaissances diverses et tant de justesse dans leurs combinaisons, que la vérité, pour être solidement établie, doit succéder à une longue suite d'opinions erronées qui se détruisent tour à tour et qui lui cèdent enfin la place.

Nos premiers spéculateurs ont vu le riche habitant des villes, surchargé de son opulence, et rassasié de plaisirs, chercher un moment de distraction parmi l'étalage des bijoux précieux et bizarres, s'orner de ces misères, s'en occuper sérieusement et y mettre une espèce de gloire : mais en riant de la vanité puérile ils ont observé que les richesses pécuniaires de l'État, absorbées presque entièrement par un petit nombre d'opulents fastueux, reprenaient un mouvement plus doux et moins destructeur que celui qu'elles reçoivent de l'agiotage et de l'usure. Ils ont suivi l'argent dans cette circulation.

Du vaste coffre-fort d'un millionnaire, le métal précieux passe au comptoir du marchand qui débite les parures, les affiquets du luxe et de la fantaisie ; ce n'est qu'un premier entrepôt. L'ouvrier qui donne une forme élégamment ridicule et nouvelle aux matières plus brillantes que solides, reçoit le prix de son ouvrage ; mais lui-même le dépense aussitôt et souvent par avance. L'argent passe bien vite au troisième degré, c'est-à-dire à ceux qui logent les artisans, qui les habillent, et qui leur fournissent les denrées nécessaires à la vie : vous n'avez plus qu'un pas à faire, et vous le voyez tomber de la main de ces derniers dans celle du cultivateur.

Rien n'est plus vrai que ce tableau. Nos observateurs se sont accordés pendant quelque temps pour en conclure que le luxe même le plus frivole était favorable à l'agriculture ; qu'il était un des moyens les plus efficaces de faire refluer vers nos campagnes les richesses qu'elles ne cessaient d'envoyer au centre de la fortune pécuniaire. Jusque-là point d'erreur : mais la raison française n'est pas capable de s'arrêter en si beau chemin, il a fallu tirer, suivant l'usage, des conséquences ultérieures à perte de vue : et les voici.

Le luxe effréné est utile à l'agriculture, puisque l'effet de ses profusions les plus folles est de rendre par degrés aux colons une partie de ce qu'ils ont donné. Or ce luxe effréné ne peut subsister que par les grandes et rapides for-

tunes qui se font dans les capitales, en vertu des systèmes que blâme une philosophie trop sauvage : donc ces plaintes soi-disant patriotiques sont mal fondées ; donc l'agriculture profite plus que tout autre de ces prétendus abus qu'on veut regarder comme destructeurs ; donc au lieu de les réprimer il faudrait les accroître et les multiplier de plus en plus. Avant que de répondre sérieusement à ces raisonnements, nous allons placer ici un conte de fées, dont nous ignorons l'auteur : il ne peut être connu que d'un petit nombre de nos lecteurs, n'ayant jamais eu les honneurs de l'impression. Dans un temps où le gouvernement n'avait pas encore accordé sa protection déclarée aux ouvrages qui traitent de l'économie politique, les citoyens cachaient leurs idées sous le voile des allégories et des fables. Le conte qu'on va lire est une production de ce genre qui trouve ici sa place.

LE PRINCE AUX BELLES EAUX,
LES TROIS FÉES, ET LE BRAHMANE.

CONTE.

Il était une fois un prince fort aimable, qui régnait sur un petit État des Indes appelé *l'empire des Cascades*. C'était la plus jolie chose du monde que cette petite principauté. Il y avait plus de seize mille neuf cent lunes que le dieu

Brama s'était fait un plaisir de la former et de l'embellir pour un de ses favoris et pour toute sa postérité.

Au bord d'une mer toujours paisible s'élevait en demi-cercle un amphithéâtre de coteaux fertiles, exposés aux seuls rayons du soleil levant. Une plaine charmante en occupait tout le centre ; des montagnes affreuses, hérissées de rochers stériles, et creusées en profonds abîmes, défendaient au dehors, à tout le reste des mortels, l'approche de cet empire.

Au sortir de la main de Brama, tout était simple, naturel et fertile. Mille sources d'eaux vives et pures bouillonnaient d'espace en espace sur le sommet des coteaux ; le vaste flanc des montagnes extérieures les fournissait sans cesse ; les ruisseaux argentés qu'elles avaient formés en s'unissant, après avoir murmuré sur le penchant des collines, venaient se perdre dans le canal d'un fleuve paisible, qui serpentait dans la plaine avant de mêler ses flots transparents et salubres aux ondes salées de l'océan.

Mais dans le long espace de seize mille et neuf cents lunes, tout avait changé de face : la fée *Magnifique* en était la cause. Elle et ses deux sœurs avaient été chargées par le dieu Brama de veiller à la conservation de cette heureuse contrée : l'union et la bonne intelligence avaient régné quelque temps entre elles ; mais il s'était bientôt élevé des contestations, et les

trois fées n'avaient point trouvé de meilleur expédient qu'un partage de leur autorité. *Magnifique* avait prétendu choisir la première, et les deux autres auraient voulu vainement le contester ; elle s'était adjugé l'empire souverain de la plaine. *Toute-Bonne* s'appliquait depuis longtemps à cultiver les coteaux et à les rendre plus fertiles, elle offrait de les partager avec sa sœur *Adroite*, la troisième des fées : non non, dit celle-ci, je me réserve seulement tout ce qui sera nécessaire pour vous accorder l'une et l'autre ; je prévois que mon emploi ne sera pas le moindre.

Il faut savoir que les habitants du pays étaient les meilleurs et les plus agréables mortels de toutes les Indes. Brama, qui voulait aussi les rendre les plus heureux des hommes, leur avait fait présent d'une espèce admirable de palmiers, qui fournissaient eux seuls tous les délices de la vie : il ne s'agissait que d'en renouveler de temps en temps les plants et de les arroser deux fois par jour : au moyen de ce léger travail, ils cueillaient des fruits délicieux dont la chair renfermait un noyau plein d'une liqueur fraîche et charmante ; les fleurs, les feuilles, le tronc, les branches et les rameaux leur fournissaient avec abondance et variété de quoi former leurs vêtements, leurs meubles et leurs demeures. Le palmier vulgaire, qui suffit seul aux besoins des autres Indiens, était lui-même autant au-dessous de cette espèce, que les

autres arbres lui sont inférieurs soit en beauté soit en utilité.

La plaine dont *Magnifique* était devenue l'unique protectrice était couverte de ces beaux palmiers, ainsi que les coteaux ; le palais du prince en était environné, jusque-là même tout le pays en portait le nom. C'était le royaume *des beaux palmiers*. Les rois et les peuples ne le désignaient pas autrement.

Magnifique était inconstante et capricieuse ; l'uniformité de la simple nature lui déplaisait souverainement : quoi, se dit-elle à elle-même, ne verrai-je donc jamais que les mêmes objets ? Toujours des ruisseaux, une rivière et de longues rangées d'arbres qui se ressemblent tous ; oh rien n'est plus triste, ni plus ignoble. Le palais du prince est au centre de mon empire, employons les ressources de mon art pour l'embellir avec tout ce qui l'environne.

Pleine d'idées brillantes, elle se forme un plan digne de son génie, qui s'exécute à l'instant : toute la plaine devient un vaste parterre ; on n'y voit plus que des allées proprement sablées, des plates-bandes garnies de fleurs, des tapis de gazon, et des bosquets remplis de mille et mille arbustes, toujours verts et toujours odoriférants.

Toute-bonne sourit en voyant cette métamorphose ; les habitants de la plaine vont avoir besoin de nous, dit-elle, il faudra qu'ils viennent chercher sur nos coteaux les palmiers qui leur

seront toujours nécessaires : plantons-en davantage ; appliquons-nous à les arroser exactement. La fée *Adroite* s'applaudit intérieurement : bon, dit-elle, chacune de mes sœurs ne s'attache qu'à son objet, je vais être bien occupée.

Cependant il manquait une dernière décoration aux parterres de *Magnifique* : une rivière et des ruisseaux n'étaient pas dignes de figurer avec ses premiers chefs-d'œuvres ; elle voulait des jets d'eau, des cascades, de longs canaux bien droits et tirés à perte de vue. Mes sœurs, dit-elle, c'est une chose admirable que ces belles eaux ; rien ne sera si superbe dans toute la nature. Il faut que *Toute-bonne* me laisse la disposition des fontaines et des ruisseaux, et que ma sœur *Adroite* me prête ses sujets pour les disposer à mon gré. Volontiers, dit *Adroite*, ma sœur, vous n'avez qu'à parler. Mais les miens, dit la fée *Toute-bonne*, ils ont besoin d'eau pour arroser leurs palmiers.

Vous en aurez ma sœur, répliqua *Magnifique*, nous vous en fournirons. Mes canaux se rempliront sans cesse ; les sujets d'*Adroite* iront chercher vos palmiers, ils nous les apporteront, nous leur donnerons toute l'eau qui vous sera nécessaire, après qu'elle aura fait ses effets dans nos parterres. Rien n'est mieux imaginé, dit la fée *Adroite* : ma sœur *Toute-bonne*, vous voyez bien que cet arrangement est merveilleux pour nous trois.

Il n'était plus question de délibérer contre une telle réunion de suffrages, et d'ailleurs la convention avait un air de justice et d'utilité réciproque. *Toute-bonne* laissa présumer son consentement, sans l'avoir cependant donné d'une manière précise et formelle.

Aussitôt les fontaines sont transformées en cavernes profondes et solidement voutées ; les ruisseaux deviennent de longs et fermes aqueducs ; mille et mille gerbes jaillissent avec impétuosité dans les airs ; mille cascades bruyantes étalent leur cristal argenté, autant de canaux reçoivent les ondes fugitives.

Le prince qui régnait alors fut enchanté d'un si beau spectacle ; il voulut perpétuer le souvenir d'une si grande révolution, il se fit nommer lui-même le prince *des cascades*, et voulut que son État prit le même nom, à la place de celui qu'il portait auparavant, de l'empire *des beaux palmiers*. La fée *Magnifique* était au comble de la joie, et le prince *Cascade* ne savait comment lui témoigner sa reconnaissance.

À la troisième génération, le prince *Cascade* eut pour successeur celui dont nous parlons, l'aimable prince des Belles Eaux, que tout le monde chérissait ; Brama l'honora d'une protection singulière, parce qu'il était bon, honnête, tout occupé de son peuple, et s'oubliant lui-même, bien différent de quelques autres qui l'avaient précédé. Brama voyait avec peine l'état des Cascadiens qui devenait pire de jour

en jour. Les sujets de la fée *Toute-bonne* étaient le plus à plaindre, et cependant les plaintes des autres étaient les plus vives et les mieux écoutées, même celles que faisaient les sujets de *Magnifique*.

Quel était donc le sujet de ce mécontentement universel ? Le voici. Dans la plaine qui formait le domaine de *Magnifique*, on n'avait pour toute occupation que le plaisir ; au milieu de ses parterres délicieux et de ses cascades, tout le travail y consistait à laisser prendre les eaux surabondantes aux sujets de la fée *Adroite*, qui fournissaient en échange les divers produits des beaux palmiers. Tous les Cascadiens envièrent bientôt ce sort tranquille ; on abandonna la fée *Toute-bonne* et son autre sœur pour s'agréger au peuple heureux de *Magnifique*.

Cependant le dieu Brama n'étendit point la plaine, et ne multiplia point les eaux des mille sources. À mesure que le nombre des habitants croissait dans cette plaine, ils eurent une moindre portion chacun, dans les jardins et dans les belles eaux : de là venait leur murmure. Voyez s'ils étaient bien fondés ?

La suite à l'ordinaire prochain.

21 Mars 1766.

N° VI

SUITE DES QUESTIONS

Envoyées de la foire Saint-Germain.

(Voyez le N° précédent.)

Socrates, in pompâ cum magna vis auri argenti que ferretur, quam multa non desidero ! inquit.

CICER. *Tuscul.* 5°.

AVERTISSEMENT.

Nous donnons sur-le-champ la suite du conte de fées, qui précède nos réponses plus sérieuses aux partisans du luxe excessif et frivole. Nous croyons que nos lectrices nous sauront gré de l'épisode. Nous y joindrons incessamment nos idées sur le reste des questions qui nous ont été adressées de la foire Saint-Germain par un de nos lecteurs.

Suite du conte.

Il aurait fallu donner à la fée *Adroite* plus de sujets pour servir ceux de *Magnifique*, à proportion de leur nombre ; et de même à *Toute-bonne*,

plus de palmiers, c'est-à-dire plus d'habitants pour les planter et pour les arroser. Mais le dieu Brama ne faisait point ces miracles. Il se trouva donc moins de beaux palmiers sur les coteaux ; et bientôt même ils tendirent à se détruire de plus en plus. Les sujets de *Magnifique*, à mesure qu'ils se multiplièrent aux dépens de l'empire de ses deux sœurs, n'ayant qu'une portion des belles eaux, inventèrent mille moyens d'en multiplier les jets et les cascades, et dès lors ils plaignirent de plus en plus celles qu'ils envoyaient aux sujets de *Toute-bonne*, pour arroser les beaux palmiers. Ceux-ci ne pouvant s'en passer, ils furent contraints de subir la loi. Mais à proportion qu'ils en recevaient moins ils arrosaient moins, et les beaux palmiers périssaient.

Cependant l'aimable prince aux Belles Eaux ignorait les sentiments du dieu Brama, qui voit tout du haut de son trône, élevé sur son immortel éléphant blanc. Il était accoutumé comme tous ses prédécesseurs à respecter les trois fées, qui protégeaient chacune sa partie de l'empire. Tout le peuple suivait de même l'ancienne routine. Quelques-uns raisonnaient ; mais nul n'approfondissait, et d'ailleurs à quoi bon approfondir quand on n'y peut que faire ?

Brama résolut d'éclairer le prince et son peuple avant de faire usage en leur faveur de tout son pouvoir. Ils sont accoutumés aux parterres et aux cascades, dit-il en lui-même, ils ont oublié l'ancien état de ces lieux, tels que je

les avais créés : ne les ramenons pas tout à coup à leur première condition, ils ne sentiraient pas le prix de ce bienfait.

L'épouse du prince aux Belles Eaux devait bientôt donner au peuple un héritier du trône ; les trois fées l'avaient prédit, mais il s'était élevé entre elles une contestation très vive sur la manière dont elles devaient le douer au moment de la naissance. Anciennement les trois sœurs douaient à la fois les princes du sang royal ; mais depuis longtemps *Magnifique* avait tant fait, qu'elle avait persuadé à ses sœurs qu'il valait mieux le douer l'une après l'autre, afin de ne rien oublier et de réparer les fautes que l'une pourrait faire ; sous ce prétexte, on en avait fait une loi, que Brama lui-même avait approuvée.

Mais peu à peu, *Magnifique* s'était mise en possession, quoique sans titre, de les douer tous la première, et elle s'y prenait de manière que ses sœurs n'avaient presque plus rien à y mettre du leur, ce qui les fâchait beaucoup : plus le prince actuel était aimé de tout le monde, et digne de l'être, plus les deux fées auraient voulu lui prouver leur attachement, en douant son héritier d'avantages plus solides, quoique moins brillants, que ceux de *Magnifique*.

La dispute fut donc fort vive entre les trois sœurs. Brama saisit cette occasion : il apparut au prince. Faites assembler, dit-il, votre Divan et le peuple des Cascadiens, je veux terminer en leur présence la querelle des fées protectrices.

Ces ordres furent exécutés ; les trois sœurs comparurent devant Brama. Le droit de douer la première l'héritier qui naîtra dans quatre lunes appartiendra, dit-il, à celle de vous trois que le prince jugera la plus utile à ses États ; mais pour décider il faut qu'il écoute pendant deux lunes entières tous les avis, et qu'il évoque ensuite l'ombre d'un vieux brahmane, qui vivait il y a plus de deux mille six cents lunes, du temps d'un de ses ancêtres, dont il était l'ami. En disant ces mots, Brama disparut.

L'oracle fut reçu des trois fées, du prince et de son peuple, avec un grand respect et des acclamations de joie. Quand voudrez-vous entendre nos raisons, lui dit *Magnifique* avec un air qui marquait assez sa confiance ? Permettez, dit le prince, que je prenne une lune pour y rêver moi-même. Pendant ce délai, vous vous préparerez toutes trois, ainsi que mon Divan, et tous ceux qui voudront dire leur sentiment. Je dois accueillir tout le monde, l'affaire me paraît de la plus grande importance. Une lune, soit, dit la fée, d'un ton ironique. Les autres approuvèrent, et on se sépara.

À la fin de la première lune, on vit arriver les trois fées dans le palais du prince ; tout le peuple se rendit sur la place pour entendre leurs discours. *Toute-Bonne* parla d'abord : ses deux sœurs l'exigèrent ainsi ; c'était sa coutume de se prêter sans cesse à tout ce qu'elles voulaient. « Prince, dit-elle, je n'ai qu'un mot à vous dire.

Les beaux palmiers sont la vie de tout votre peuple ; sans eux vous ne pourriez subsister ; et sans nous qui les plantons et qui les arrosons sans cesse, ils n'existeraient pas. Les sujets de *Magnifique* et ceux de ma sœur *Adroite* mourraient de faim, dès que les miens cesseraient de travailler pour leur subsistance. Si quelqu'un veut nous contester le prix de l'utilité, il faut qu'il se passe de vêtements et de nourriture ». Les habitants des coteaux applaudirent à ce discours ; le prince et le Divan en parurent frappés.

« Les sujets de ma sœur *Toute-Bonne*, dit alors la fée *Adroite*, recueillent seuls tous les fruits des beaux palmiers : rien n'est plus vrai. Mais ces arbres précieux, pour être vivaces et fertiles, ont besoin qu'on les arrose, et c'est nous qui fournissons par nos soins continuels l'eau nécessaire aux arrosements ; l'habitant des plaines se tient tranquille au milieu de ses parterres et de ses cascades ; celui des coteaux ne perd pas de vue ses palmiers. Sans nous, l'un et l'autre manqueraient également de tout : les premiers périraient faute d'aliments parmi les fleurs et les eaux jaillissantes ; les autres seraient ensevelis, faute d'eau, sous les ruines de leurs plantations. C'est nous qui tenons la balance et qui répandons la vie dans les deux extrémités, par une circulation continuelle et nécessaire. » À ces mots la troupe intéressée battit des mains. Les membres du Divan se regardèrent, et le prince rêva profondément.

« Voilà ce que j'attendais », dit la fée *Magnifique*, en ricanant dédaigneusement. « Les gens de *Toute-Bonne* ont besoin des sujets de notre sœur, qui les déchargent des fruits superflus de leurs palmiers : ils ne peuvent pas tout consumer. Mais à la place de cet excédent ils reçoivent l'eau nécessaire à leurs arrosements : c'est elle, à proprement parler, c'est elle qui les fait vivre, eux et tous les autres ; mais cette eau qu'on leur porte, c'est nous qui la fournissons : elle sort de nos bassins, de nos cascades et de nos canaux. C'est elle qui forme la vraie richesse de cet empire, en fertilisant les coteaux après avoir orné la plaine. Si nous cessions de la donner aux sujets de la fée *Adroite*, s'ils cessaient de la porter à ceux de *Toute-bonne*, le peuple serait détruit. » Les habitants de la plaine triomphèrent de ce raisonnement, on lisait sur tous les visages les marques de la conviction. Le prince eut presque seul le mérite de douter, ou le talent de le faire paraître. Les propres sujets de la fée *Adroite* se tinrent pour vaincus, d'autant mieux qu'ils aspiraient tous en secret à désertir ses drapeaux pour passer sous ceux de *Magnifique*. Les habitants des coteaux furent moins ébranlés ; mais ils ne savaient que répliquer.

Le prince aux Belles Eaux était cependant plus incertain et plus irrésolu que jamais ; il écoutait pendant toute la seconde lune ceux des Cascadiens qu'il croyait les plus sages et les

plus capables de le déterminer. Mais il n'en demeura que plus indécis.

Le moment qu'il attendait avec impatience vint enfin ; Brama se fit voir pendant la nuit : Vous monterez, dit-il au prince, sur le sommet des collines, et le visage tourné vers l'orient, dans le moment que le soleil sortira des ondes, vous prononcerez par trois fois Islul, Islul, Islul. Le prince ne manqua pas d'obéir. À peine eut-il appelé pour la troisième fois qu'il vit paraître de loin l'ombre évoquée.

Dans le court espace de temps qu'elle mit à s'approcher, il la vit confusément changer trois ou quatre fois d'habillement et de figure. Il crut distinguer d'abord une longue barbe blanche avec une simple tunique rouge à la grecque ; puis un visage d'adolescent, une couronne de laurier sur la tête, une robe de pourpre légèrement brodée d'or ; enfin un air tout martial, une casaque de peau de loutre, et un large manteau de couleur azurée.

Aussitôt que l'ombre fut près du prince, elle parut couverte depuis la tête jusqu'aux pieds d'une étoffe noire : je suis, dit-elle, le génie du fakir Ersug ; c'est sous ce titre que j'ai été attaché pour la première fois à l'un de vos ancêtres. Le prince allait l'interroger sur la difficulté qui l'occupait, mais il la vit tout à coup métamorphosée. Sa coiffure bizarre et son habit lugubre changèrent de forme, ils prirent la couleur de la plus belle écarlate. Je fus aussi, dit l'ombre, le

génie du brahmane Ebdiosam, sous un autre de vos ancêtres.

Le prince n'eut pas encore le temps de lui parler : dans le moment même où il ouvrait la bouche, il vit croître sa barbe et ses moustaches ; un pourpoint prit la place de sa longue robe d'écarlate, une large épée pendait à son côté, une triple chaîne d'or tenait attaché sur sa poitrine le portrait d'un prince. Je fus enfin, dit l'ombre, sous le maître dont vous voyez l'image, le génie de l'émir Islul.

Fakir, brahmane, émire, ou tout ce que vous voudrez, dit le prince, au nom de Brama, tirez-moi de peine, vous savez ce qui m'amène ici. Je le sais, dit l'ombre du brahmane, et je vais vous satisfaire : approchez de cette voute, savez-vous ce que c'est ? Je le soupçonne, dit le prince en voyant sa position et le long aqueduc qui s'étendait depuis là jusqu'à la plaine ; c'est quelqu'une des sources qui fournit des eaux à nos cascades. Vous l'avez dit, prince, répond le brahmane ; frappez la voute avec votre éventail, en invoquant le dieu Brama, pour qu'il remette cette source dans l'état où il l'avait créée.

Le bon prince obéit : aussitôt la caverne et l'aqueduc disparurent, il ne resta plus qu'une fontaine et un beau ruisseau. Appelons, dit le brahmane, les sujets de la fée *Toute-bonne*, qui demeurent sur ces coteaux ; le prince leur fit signe, et ils arrivèrent en foule. Puisez vous-même, leur dit le brahmane, et arrosez *les beaux*

palmiers, c'est pour eux et pour vous que le dieu Brama fit les mille sources. Quoi, s'écria le bon prince, les parterres, les jets d'eaux, les cascades, les canaux, ne sont donc pas un présent de Brama lui-même ? Non, répliqua le brahmane, c'est une imagination de la fée *Magnifique*. Toutes les sources ont été créées dans l'état où vous voyez celle-ci : tous les ruisseaux réunis formaient un beau fleuve dans la plaine, votre empire tout entier n'était qu'un verger agréable et fertile, couvert des beaux palmiers, tous vos sujets les plantaient et les arrosaient eux-mêmes. Et les trois fées, répliqua le prince avec vivacité, comment se partageait donc leur autorité ? Elle ne se partageait point, dit le brahmane en souriant, elles s'exerçaient de concert sur tout votre peuple. S'accordaient-elles aussi pour douer ensemble les princes nouveaux-nés ? Oui, répond le brahmane. En ce cas là, dit le prince après avoir bien réfléchi, tout n'en allait que mieux.

Mais, ajouta-t-il aussitôt avec un air embarrassé : ce n'est pas là ce dont il s'agit, Brama veut que je décide entre les trois fées. Pouvez vous encore balancer ? dit l'ombre du brahmane. Non certainement, dit le prince : *Tout-est-bonne* est la plus utile, puisqu'on ne peut jamais se passer des beaux palmiers ; mais en brisant les réservoirs et les aqueducs elle n'a pas besoin de *Magnifique*, ni même de la fée *Adroite*. Vous le croyez, reprit le brahmane ? c'est une erreur.

Toute-bonne préside uniquement à la plantation et à l'arrosement des *beaux palmiers*. C'est le soin principal, c'est le premier besoin ; mais ce n'est pas le seul. Il vous faut des meubles, des vêtements, des habitations. J'entends, dit le prince, la fée *Adroite* a son utilité. Vous en convenez donc ? dit l'ombre d'Islul ; mais Brama n'a créé votre peuple que pour le rendre le plus heureux des Indes, ce n'était pas assez de remplir ses premiers besoins ; il fallait lui procurer l'agréable, et c'était le devoir de *Magnifique*. Le pur nécessaire en ferait un peuple triste, sauvage et malheureux.

Vous allez me replonger dans mon incertitude, s'écria le prince avec un air de dépit : Fakir, au nom de Brama, déterminons quelque chose.

Rien n'est plus aisé, dit l'ombre d'Islul. Demandez à ce Dieu qu'il remette votre empire dans son premier état. En disant ces mots elle disparut.

Le prince, en descendant de son palais, songeait profondément à tout ce qu'il venait d'entendre ; il arrive et s'empresse d'assembler le Divan. Je sais, dit-il, le mot de l'énigme : Brama veut rendre à ce pays son ancien nom du royaume des *beaux palmiers*, il veut détruire nos cascades et nos parterres. La fée *Magnifique* les regrettera ; ... mais...

La suite à d'autres ordinaires.

24 Mars 1766.

N° VII
DES PROCÈS.

(Suite. Voy. Tom. II. N°.VI. p. 61.)

Quid Causidicis civilia prestant
Officia & magno comites in fasce libelli. JUV.

Quelles digues pourrions-nous opposer à la multiplication des procès, dont nous avons recherché les sources et démontré les funestes effets ? C'est une question digne du patriotisme de nos lecteurs. Les citoyens éclairés qui s'intéressent au succès des ÉPHÉMÉRIDES, et qui s'occupent du bien public, sont priés de nous communiquer leurs idées sur cet objet important. Voici toutes les nôtres.

1°. S'il était possible de simplifier le système de notre législation française, il en résulterait certainement des avantages infinis dans toutes les parties de l'administration publique. Imaginons pour un moment des ordonnances claires et précises, des tribunaux uniformément et invariablement organisés, des formes stables, fixes et connues de tous les citoyens : que de

peines, que de frais, que de temps, que d'hommes utiles on épargnerait à la société !

Quand on a commencé d'observer avec un peu d'attention philosophique la méthode pratiquée dans toute l'Europe au commencement du dernier siècle pour l'administration de la justice, on fut fort étonné d'y trouver tant de singularités bizarres, contraires entre elles, et proscrites aujourd'hui par les plus simples règles du bon sens, de l'équité et de la politique. On fut persuadé dans presque tous les empires qu'il était impossible de laisser subsister ce chaos de lois et de formalités judiciaires. La France n'eut pas de peine à sentir qu'elle avait besoin de réformer et surtout de simplifier sa jurisprudence. Le feu roi parut s'en occuper : des magistrats célèbres, et des jurisconsultes accrédités dans le public travaillèrent à ce grand ouvrage : le feu chancelier d'Aguesseau le reçut en quelque sorte à peine ébauché de leurs mains ; il ajouta quelques traits, et confirma par son autorité le parti qu'on avait pris sous le règne précédent d'y procéder avec lenteur et maturité.

Dans quelques autres États, on a cru que l'établissement d'une législation nouvelle devait s'opérer tout à coup, par l'introduction d'un seul corps de règlements unique et général, substitué à la place des lois diverses que les siècles précédents avaient fait entasser. Le Danemark, la Prusse et les royaumes de Sicile ont osé l'en-

treprendre : le plus grand succès a suivi partout cette heureuse tentative. Les codes Frideric et Carolins ont été formés, publiés, et mis en vigueur sous nos yeux, mais peut-être ces exemples ne sont-ils pas encore applicables à l'état présent de la nation française : peut-être les mœurs actuelles et l'esprit du siècle y mettraient-ils y plus d'obstacle que les restes de nos antiques usages.

L'opinion dominante qui regarde la formation d'un code simple et universel comme impossible pour les Français, n'est pas du nombre de celles qu'il nous est permis de discuter ici : nous nous contenterons de joindre nos vœux à ceux de tous les citoyens éclairés, qui désirent de voir naître de jour en jour le plus d'ordre et de clarté possible dans tout le système qui règle en France l'administration de la justice ; plus on y réussira, plus on verra diminuer le nombre des procès, les frais et les délais.

2°. Une ressource plus prompte et moins problématique serait celle des arbitrages. Notre ancienne jurisprudence les admettait en tout : l'esprit de franchise et de noblesse qui caractérisait nos ancêtres ne permettait pas de les refuser ; et la générosité de nos preux, qui s'en rendaient garants, ne laissait pas même l'idée de les éluder. C'est un grand mal pour la nation qu'elle ait perdu cet amour de la paix et des voies de conciliation ; c'est une véritable honte que l'esprit de chicane soit impuni même au

tribunal de l'honneur français et de la censure publique, tribunal si redoutable pour nos pères et si audacieusement bravé de nos jours. Mais ce qui met le comble à ce malheur, digne d'être déploré par tous les bons patriotes, c'est l'usage peut-être trop autorisé d'interjeter appel des sentences arbitrales, et de soumettre aux lois la décision des amis qu'on a choisis volontairement pour pacificateurs.

Les juges éclairés et patriotes voient avec plaisir les affaires les plus épineuses s'échapper de leur siège et passer à celui de quelques arbitres. Dominés par les préceptes impérieux de la loi, et gênés par les entraves des formalités, ils ne peuvent presque jamais adopter ces heureux expédients qui concilient les droits opposés en exigeant de part et d'autre quelques sacrifices compensés par des avantages ou plus réels ou plus agréables. Un jugement exact et rigoureux écrase presque toujours l'un des deux contendants, il nuit souvent à tous : un accommodement moyenné par des arbitres intelligents oblige pour l'ordinaire toutes les parties réconciliées.

On épargne certainement du temps, des peines, des dépenses et des humiliations : l'esprit du siècle a beau faire pour effacer la honte attachée au titre de plaideur, il restera toujours au jugement de la saine raison un soupçon d'injustice et d'entêtement contre ceux qui se laissent traîner aux pieds des tribunaux. On ne

doit donc point envier aux honnêtes citoyens la ressource d'un arbitrage qui sauve leur honneur et leur fortune, qui termine leurs inquiétudes, qui les empêche de faire naître et de fomenter des inimitiés funestes.

Mais c'est une véritable dérision de permettre et d'autoriser même en théorie les accommodements, les compromis, les arbitrages, et de les détruire dans la pratique, sous les prétextes les plus frivoles, en admettant les appels, les protestations, les lettres de rescision et les autres moyens d'éluder la sentence des juges qu'on a choisis volontairement pour terminer à l'amiable. Plus on y réfléchira, plus on trouvera d'indécence et d'absurdité dans la conduite de ceux qui se jouent si facilement de la bonne foi publique.

Nos ancêtres n'avaient pas imaginé d'abord qu'il fallût d'autre garant de l'exécution d'une sentence arbitrale que la parole d'honneur d'un loyal chevalier : quand on eut vu par plusieurs exemples la cupidité *fausser* son ferment, on prit le parti d'appeler pour témoins et pour sauvegarde les *preux* les plus redoutables de la contrée. Ils s'engageaient de *guerroyer* impitoyablement celle des parties qui refuserait de se soumettre à la décision des arbitres, et de ne faire avec elle ni paix ni trêve jusqu'à l'entière exécution.

Nos lois ont aboli les guerres privées et même la plus grande partie des combats sin-

guliers qui leur avaient succédé. Mais elles ont négligé de mettre un autre frein à la mauvaise foi des chicaneurs, et d'assurer par d'autres moyens la stabilité des sentences arbitrales. L'amour de la conciliation fit alors imaginer les *dédits* et fonder une combinaison très sage et très naturelle qui mettait en quelque sorte la cupidité aux prises avec elle-même.

Il est sensible en effet que les violateurs des conventions amiables ne se chargent d'un rôle si odieux que dans l'espoir de recueillir un profit plus considérable, ou de souffrir une moindre perte : sur ce principe, on imposa pour peine, à quiconque voudrait élever des contestations ultérieures, bien ou mal fondées, une contribution pécuniaire supérieure à tous les avantages que pourraient produire, après la procédure, les jugements les plus avantageux. Par cette espèce de compromis, on se flatta de soutenir l'usage des sentences arbitrales et leur autorité, dans un peuple dominé par l'intérêt, qui devient de jour en jour plus avide pour la fortune et moins sensible sur l'honneur.

Mais il était facile de prévoir que la même passion s'opposerait au succès d'un pareil système, et qu'elle réussirait tôt ou tard à le faire proscrire : on regarde aujourd'hui comme des clauses comminatoires ces sortes de dédits, elles n'ont point de force en justice : on appelle des sentences arbitrales, on se fait juger en rigueur, on perd son procès ou on le gagne sui-

vant la loi, sans nul égard au prononcé des juges qu'on avait choisis volontairement de part et d'autre : on ne paie ni dans l'un ni dans l'autre cas les sommes prescrites par les menaces du compris, c'est la jurisprudence.

Il ne reste plus qu'un unique port à la bonne foi qui veut se soumettre sans retour à des arbitres, et la plupart de nos lecteurs nous sauront peut-être gré de les en instruire ; il est si rare que d'honnêtes citoyens sachent bien clairement à quoi s'en tenir dans le chaos des affaires ! La vraie manière de terminer aujourd'hui consiste à solliciter de concert un arrêt du Conseil du Roi, qui évoque le procès, et qui commet pour le juger en dernier ressort les jurisconsultes qu'on a désignés : alors ce n'est plus simplement comme arbitres, c'est en qualité de commissaires qu'ils prononcent souverainement ; reste à savoir s'ils peuvent aussi facilement adopter les voies de conciliation, de ménagements, de sacrifices et de compensations réciproques. On voit toujours en eux des juges en plus petit nombre seulement, il faut une instruction, du temps, des frais, des sollicitations, un arrêt en forme, des significations, et tout le reste de la procédure.

Nous proposerons hardiment, en bons patriotes, amis de la paix et des procédés, un sentiment qui nous paraît plus simple, que nous soumettons néanmoins à ceux des lecteurs plus éclairés, surtout des jurisconsultes qui lisent nos

ÉPHÉMÉRIDES. Nous voudrions que par une loi précise, le Roi permît à ses sujets de choisir en toute espèce d'affaire des juges arbitres, ou des amiables compositeurs, et qu'il fût absolument défendu aux parties compromettantes d'interjeter appel des sentences arbitrales, sous quelque prétexte que ce pût être : nous croyons ce règlement fondé sur la justice, et capable d'empêcher une grande partie des maux qu'entraîne la chicane.

Si vous joignez ensemble l'idée d'un compromis, avec celle d'une appellation des sentences arbitrales, il n'en peut résulter qu'une impression désavantageuse au jugement de l'honneur français, de cet ancien honneur qui était le vrai, quoi qu'en dise notre siècle. Quoi ! vous consentez en apparence que cet homme vous juge ! S'il vous est favorable, vous profitez sans scrupule de sa décision ; s'il vous déplaît en quelque chose, vous rejetez sa décision ? Vous vous moquez donc en réalité de sa bonne foi, et de celle de vos adversaires ! C'est ainsi que pensaient nos chevaliers du bon vieux temps : la probité ne doit avoir qu'un mot, qu'une pensée, qu'une conduite.

À la bonne heure que vous profitiez du bénéfice de la loi pour appeler au tribunal supérieur, quand vous croyez avoir été mal jugé par un subalterne. Ce n'est pas vous qui le choisissez, c'est l'autorité publique qui vous le donne, vous êtes forcé de plaider devant lui en première ins-

tance, vous ne promettez point d'exécuter sa sentence. Mais des arbitres que vous avez élu vous-même, à qui vous avez donné au moins en apparence le pouvoir de vous juger souverainement, à qui vous avez promis de vous soumettre : *promis !* c'était tout dire autrefois pour des Français ; quand vous avez arraché leur pensée, vous la méprisez, vous la violez, vous recourez à d'autres juges ? Honneur, honneur de nos ancêtres, qu'êtes-vous devenu ? Vous n'aviez pas besoin de loi parmi notre antique chevalerie.

Nous attendons avec impatience l'explication des raisons, s'il y en a, qui peuvent s'opposer au règlement que nous proposons, nous le croyons malheureusement nécessaire dans la perversité de nos mœurs actuelles. Quand la dissolution abat toutes les barrières opposées par la candeur et la simplicité primitive aux désirs effrénés de la cupidité, c'est à l'autorité législative qu'il appartient de les rétablir. Trop souvent les lois ne sont en quelque sorte que le supplément des mœurs et de la probité générale : c'est par elles qu'on les rétablit, ou du moins qu'on remédie aux maux qu'entraîne leur perte.

Ceux de nos lecteurs qui connaissent des inconvénients réels attachés à la loi qui donnerait à toutes sentences arbitrales les caractères et les effets d'un arrêt souverain, sont très instamment suppliés de nous en faire part. L'objet

est assez important pour mériter l'attention des vrais citoyens. Tout le monde sait que les arbitres choisis par des contendants pour les juger, excéderaient leurs pouvoirs, s'ils décidaient contre les intérêts d'un tiers, surtout contre les droits du prince et de la nation, contre des mineurs, et d'autres dont le soin est confié par nos lois au ministère public. En pareil cas, les arrêts mêmes sont attaqués par les voies juridiques, et peuvent être rétractés ; notre sentiment n'est pas de rendre les sentences arbitrales plus puissantes et plus efficaces en de telles circonstances.

Nous osons proposer seulement que les parties, qui choisissent en connaissance de cause, étant libres et majeures, un certain nombre de jurisconsultes pour terminer à l'amiable leurs différends, soient censées dans le moment du compromis les adopter pour juges souverains, et qu'en conséquence ils ne puissent jamais en interjeter appel, qu'il soit interdit à tous juges de les recevoir, mais au contraire qu'il soit permis à toutes personnes divisées par un procès de passer à leur volonté de pareils compromis, en substituant des juges volontaires aux juges forcés que nomme la loi, avec permission aux personnes intéressées de donner aux arbitres, ou la qualité de juges, pour décider strictement suivant la règle, ou celle d'amiables compositeurs, pour user de ménagements et de compensations réciproques. Il nous paraît que

cette facilité des accommodements et cette inviolable autorité des sentences arbitrales honorerait les mœurs françaises et les épurerait.

C'est un remède efficace contre la multiplication des procédures.

La suite à d'autres ordinaires.

28 Mars 1766.

N° VIII
DES ANCIENS FRANCS.

(Suite. V. T. II. N°. XI. p. 116.
N°. XII. p. 127.)

Ætas parentum, pejor avis, tulit
Nos nequiores.

HOR.

La vanité de Jules César l'appelait au-delà du Rhin ; jamais on n'avait vu les aigles romaines sur les bords de ce fleuve ; il avait déjà subjugué par l'adresse, ou par la force, toutes les nations de la rive gauche, il brûlait de s'étendre sur la droite, et la trahison des lâches *Ubiens* offrait à ses légions une entrée facile dans la Germanie proprement dite ; mais il était trop politique pour accepter leurs bateaux et le passage sur leur territoire : une pareille expédition n'eut été qu'une action ordinaire, l'ambitieux républicain ne cherchait qu'à étonner le soldat et le citoyen par des traits merveilleux.

Les Suèves qu'il avait battus n'étaient plus dignes de son courage : en vain les *Ubiens*, ses prétendus alliés, toujours maltraités par ces dangereux voisins, imploraient son secours et

demandaient sa présence ; il ne s'occupait que des *Sicambres* : la générosité de ces peuples avait attiré sur eux les regards du proconsul, et leur intrépidité avait piqué son orgueil.

À peine nos ancêtres eurent-ils recueilli les malheureux débris des *Usipètes* et des *Tenctères*, séduits par la perfidie du Romain, et taillés en pièce avec inhumanité, que le vainqueur sembla mettre la gloire à poursuivre dans leur retraite ces fugitifs échappés au carnage. César envoya des ambassadeurs aux *Sicambres*, il osa demander à ce peuple bienfaisant qu'il remît entre ses mains les restes de ces deux nations qu'il avait résolu d'exterminer. Espérait-il que nos aïeux seraient assez lâches, assez inhumains pour livrer ainsi leurs infortunés concitoyens à l'esclavage ou à la mort ? De quel droit ce Romain les dévouait-il au supplice, et par quelle autorité venait-il les revendiquer chez un peuple libre, mais sage et modéré, qui n'avait jamais entrepris sur le territoire de ses voisins : content de rendre ses limites respectables, et d'inspirer l'amour et la confiance par son hospitalité ?

Plus on réfléchit sur l'audace de la politique romaine, et sur la perfidie de ses vues, plus on est pénétré d'horreur pour ce peuple détestable. Ses propres écrivains l'ont comblé d'éloges en dissimulant ses lâchetés et ses perfidies, et leurs ouvrages sont pour nous les premières sources de l'instruction. Il n'est que trop ordinaire d'y

puiser une estime du nom romain, qui va jusqu'à l'enthousiasme : c'est une école de tous les vices, érigés en vertus sublimes. Il serait à désirer que d'honnêtes patriotes s'appliquassent à venger l'humanité et la probité, trop outragées par ces prétendus héros et par leurs historiens, pour préserver la jeunesse française des sentiments faux et funestes qu'ils inspirent.

Jules César n'avait pas besoin du sang de quelques Germains échappés à ses soldats, les nouvelles provinces de la domination romaine étaient délivrées de l'invasion, le Rhin était une barrière qu'il pouvait aisément fortifier, la faiblesse des *Usipètes* et des *Tenctères*, leur incorporation avec les *Sicambres*, la modération de ce peuple ennemi des conquêtes et des ravages, l'alliance des *Ubiens* avec la République, tout devait calmer ses alarmes s'il en eut de réelles.

Mais il voulait combattre, conquérir et détruire, surtout au-delà du Rhin : et dans le grand nombre des peuples de la Germanie, il avait distingué les *Sicambres* : c'était le vrai motif de son ambassade. Il sentait toute l'injustice de ses demandes, et n'en espérait d'autre succès qu'une occasion de porter la guerre aux environs de la rivière de Sieg.

Rien n'était plus sage que la réponse des *Sicambres* aux envoyés de César. « *Le Rhin, dirent-ils, sert de barrière entre les Gaules et la Germanie. Que César et le peuple romain domine sur les Gaulois et jusqu'au bord du fleuve, à la bonne heure. Les Ger-*

mains n'ont pas droit de le passer pour s'établir dans les Gaules : nous en convenons. Mais par la même raison les Romains n'ont aucun pouvoir, aucune autorité sur notre rive, et voilà toute notre réponse. »

Ce discours méritait-il qu'on y répliquât, le flambeau d'une main et le fer de l'autre, par un projet de destruction ?

César feignit de le croire et se prépara pour l'expédition. Rien n'aurait dû être plus simple, quand même les vrais et légitimes intérêts de la République, dont il commandait les forces, eussent exigé cette guerre. Les *Ubiens*, établis sur la rive droite du Rhin et sur les deux bords de la Lohn, offraient tous leurs bateaux, dont ils possédaient, suivant César lui-même, un nombre considérable ; ils avaient livré des otages et désiraient de mettre leur pays même en la puissance des Romains. César ne les écouta pas, il était plein d'idées magnifiques, dont l'exécution lui paraissait capable d'en imposer à toutes les nations voisines, à son armée, à Rome entière. Il avait imaginé de jeter un pont sur le Rhin, dans l'endroit même où ce fleuve paraissait le plus large, le plus profond, le plus rapide et précisément vis-à-vis des ennemis qu'il voulait braver.

Le projet de ce pont flattait singulièrement la vanité de César, il comptait beaucoup sur l'effet de cette grande machine pour l'accomplissement de tous ses desseins ambitieux. Aussi n'en parlait-il qu'avec emphase ; la description qu'il

en a laissée dans ses Commentaires prouve son enthousiasme. Il voulait éblouir ses concitoyens eux-mêmes, pour finir par les subjuguier ; c'était le but de toutes ses actions. Nous ne trouvons au reste à reprendre dans son passage du Rhin que l'injustice du motif, et l'inutilité du fameux pont, qu'il a tant vanté lui-même. Il est clair que cet ouvrage fut un chef d'œuvre. Il nous paraît singulier que les historiens moderne aient déprimé l'idée qu'on s'en était formée d'après sa description, ou qu'ils aient trouvé dans le portrait qu'il nous en a tracé des difficultés inexplicables.

César détaille d'abord (*Comm.* L. 4. n. XVI.) la manière dont il composa chacune des piles de son pont de bois ; elles avaient quarante pieds de longueur en suivant le fil de l'eau, une seule poutre de deux pieds d'équarrissage les formait ; pour la soutenir, on battait d'abord à chaque extrémité des solives de deux pieds d'équarrissage qu'on attachait deux à deux par des traverses qui les retenaient à deux pieds de distance : chacune des solives était aiguisée par le bout pour pénétrer dans le fleuve ; on les frappait avec le mouton.

Mais afin que ces appuis perpendiculaires pussent résister eux-mêmes à l'impétuosité du fleuve, on les fortifia l'un et l'autre par deux arc-boutants de la même espèce, composés de deux solives de pareilles forces, liées entre elles par des traverses de deux pieds de long.

L'un des arcboutants était enfoncé par le pied au-dessus du pilier perpendiculaire, l'autre l'était au-dessous, mais ils venaient se réunir à la tête ; en sorte que l'un des deux était incliné dans le sens du courant, et l'autre lui était opposé.

L'appui perpendiculaire et les deux arcboutants posés en sens contraire avaient dans l'eau chacun cinq pieds d'épaisseur, étant composés de deux solives d'un pied et demi d'équarrissage, unies par des traverses de deux pieds ; mais à la partie supérieure, les deux solives y restaient à deux pieds de distance l'une de l'autre, sans traverse.

La grande poutre était donc placée dans cet intervalle, et à chaque bout on l'attachait par de forts boulons aux six solives, tant de l'appui perpendiculaire que des deux arcboutants extérieurs et intérieurs, qui le soutenaient : c'est ainsi que chacune de ces longues poutres fut appuyée par les deux extrémités.

Il est évident qu'une pile ainsi construite devrait être, comme dit César, de la plus grande solidité, en sorte que l'impétuosité même du courant ne servait qu'à la resserrer.

Quelques modernes ont protesté qu'ils ne concevaient pas cet enchaînement, ils en ont demandé l'explication, il est aisé de les satisfaire : l'arcboutant supérieur était visiblement la clef de tout cet ouvrage ; plus il appuyait fortement, mieux il soutenait les solives perpendi-

culaires, et la poutre qui les enchaînait toutes : il n'est pas moins sensible que cet arc-boutant oblique appuyait avec d'autant plus de force qu'il était plus puissamment poussé par le courant du fleuve. D'ailleurs plus les eaux se portaient avec violence dans l'intervalle des piles où elles étaient resserrées, plus elles tendaient par cet effort à tenir les solives perpendiculaires dans leur à-plomb, et par conséquent tout l'ouvrage dans sa solidité : c'est ainsi que Jules César explique la construction qui mérite en effet l'admiration des connaisseurs. Le vrai génie se montre partout, même dans ses écarts : un chef-d'œuvre d'architecture assez inutile sort d'une tête remplie du projet de subjuguer Rome, et par elle tout le reste de l'univers.

Les piles étant ainsi construites, on les joignait par des chevrons sur lesquels on mettait en travers des perches qui portaient des fascines couvertes apparemment de terre et de gazon. Mais pour empêcher les ennemis de détruire l'ouvrage, en laissant aller au courant des troncs d'arbres, ou des barques qui se seraient précipitées sur les piles mêmes, César les fit munir à quelque distance de pilotis en éperons, serrés et bien battus. Dix jours entiers furent employés à cette fameuse construction.

Nos ancêtres, plus sages que le Romain, mirent à profit le temps qu'il perdait à bâtir ce chef-d'œuvre inutile : ils emportèrent le peu d'effets précieux qu'ils avaient alors dans l'inté-

rieur de leurs forêts, s'y retirèrent eux-mêmes, avec leurs femmes, leurs enfants, leur bétail et leurs esclaves, ne laissant depuis le bord du Rhin, jusqu'à la distance de plusieurs journées, qu'une vaste solitude. Les *Usipètes* et les *Tenc-tères* leur avaient donné ce conseil salutaire, pour prix de leur hospitalité.

Ce n'était point une lâcheté dans les trois peuples, de faire devant César une pareille retraite. La partie n'était pas égale entre les soldats légionnaires et nos braves *Sicambres*. Le Romain était armé de fer et d'airain, depuis les pieds jusqu'à la tête, il avait un bon habit, un casque, des cuirasses devant et derrière, de longues piques, des javelots à lancer, des frondes et un large bouclier qui le couvrait tout entier : ajoutez à ces avantages celui que donnent la discipline militaire, la subordination, la longue habitude, et l'impossibilité de fuir impunément.

Les *Sicambres* n'avaient pour habit qu'une tunique de peau très étroite, qui ne passait pas les genoux ni les coudes, et qui laissait découverts le col et la poitrine ; un petit bouclier carré, fait d'osier et revêtu d'une peau de bœuf ; une large épée, un arc et des flèches, c'était toutes leurs armes. Ils ne connaissaient point encore d'autre art que la valeur. Ils ne savaient que marcher à qui mieux mieux tout droit aux ennemis et leur passer sur le ventre : quand ils étaient obligés de se fortifier en présence d'un ennemi supérieur, ils assemblaient

en rond autour d'eux les chariots qui les suivaient toujours, chargés de leurs femmes et de leurs enfants : c'était la coutume de tous les Germains de ne marcher jamais qu'avec toute leur famille.

Les *Usipètes* et les *Tenctères* avaient vu de près les Romains, leurs armes et leur discipline ; ils donnèrent donc aux *Sicambres* leurs protecteurs un conseil très prudent et très salubre, quand ils les déterminèrent à une retraite. La différence des armes et de l'exercice militaire rendaient un combat réglé trop dangereux. Il est étonnant que les Romains, rangés en bataillons serrés et fortifiés de fer et d'airain, aient été si souvent rompus par les peuples qu'ils appelaient barbares, combattant sans ordre, à demi nus, et armés d'une mauvaise épée, tels que les Gaulois et les Germains. Ces défaites sont cent fois plus ignominieuses pour eux que leurs victoires ne sont honorables. Les unes rendent leur courage infiniment suspect, et les autres ne prouvent que l'avantage éternel des troupes disciplinées, sur celles qui n'ont point d'art. Les Romains n'ont point été les inventeurs de la tactique, ils la reçurent des Grecs, ainsi que toutes les autres sciences ; ils y firent peu de progrès, et n'ont proprement perfectionné que celle de tout envahir, en joignant la ruse, la trahison, à la force et à la cruauté.

Les *Usipètes* et les *Tenctères* avaient éprouvé combien le Romain était faible et lâche dans

une action imprévue. César lui-même avoue (*Comm.* L. 4. N. 12.) qu'un corps de leurs troupes, composé seulement de huit cents cavaliers, montés comme il le dit encore (*ibid.* n. 11.) sur des chevaux de petite taille, et de mince apparence, sans selles, et sans aucunes armes défensives, avait battu à plate couture cinq mille hommes complets de cavalerie romaine, armés jusqu'aux dents, hommes et chevaux ; que ces braves triomphateurs de tout le genre humain, après avoir essayé par deux fois de se rallier, et s'être laissé tuer leurs officiers généraux, fuirent à toute bride devant les huit cents Germains, et ne se remirent de leur frayeur qu'en rentrant dans le camp.

Mais dans une bataille rangée, dans l'attaque et dans la défense d'un camp, l'art donnait aux Romains des avantages terribles, sur des peuples cent fois plus braves, qui ne connaissaient point de discipline ; au reste, la retraite conseillée par les deux peuples était facile aux *Sicambres*, et ne pouvait nuire qu'à l'ennemi qui venait les attaquer dans leur propre territoire, avec tant d'injustice, tant d'appareil inutile, et tant de témérité.

La suite à l'ordinaire prochain.

31 Mars 1766.

N° IX
DES ANCIENS FRANCS.

(Suite du N° précédent.)

Ætas parentum, pejor avis, tulit
Nos nequiores.

HOR.

Jules César ne recueillit aucuns fruits réels de son expédition chimérique sur le territoire des *Sicambres* nos aïeux. Quand il eut fini l'ouvrage étonnant de son pont sur le Rhin, ses légions s'avancèrent vers l'embouchure de la rivière de Sieg, mais le Romain avide de sang et de butin ne trouva qu'une vaste solitude. Il se glorifie dans ses mémoires d'avoir exterminé par le feu les édifices et les moissons. Mais son propre témoignage détruit toute l'ostentation de cette bravade. Les Germains, suivant lui-même (L. IV. n°. 1. L. VI. n°. 22.) ne s'appliquaient point à l'agriculture : *Agricultura non student*. Ils vivaient de lait, de fromage, de fruits, de chasse et de pêche. Leurs habitations n'étaient que des cabanes faites à la hâte, de branches d'arbres couvertes de leurs feuilles, et garnies en dedans, pendant l'hiver, de peaux de bêtes. Un de leurs

motifs pour négliger l'agriculture était la crainte d'être obligés à se faire des demeures sédentaires et à se bâtir des maisons solides. *Ne accuratius ad frigora atque æstus vitandos edificent.*

C'est donc une vraie forfanterie dans le général romain de se vanter des prétendus dégâts qu'il fit pendant deux ou trois jours sur les frontières des *Sicambres* : il a pris ce détour pour déguiser aux esprits superficiels l'inutilité de son magnifique pont de bois, qu'il prenait tant de plaisir à décrire. Rien ne fut plus rapide que la course dans le territoire de nos pères : comment put-il acquérir de la gloire en brûlant des édifices, *edificiis succensis*, et en détruisant des moissons, *frumentisque succisis*, sur les premières limites d'un peuple qui selon lui-même ne bâtissait, ni ne cultivait, et qui d'ailleurs s'était fait une loi politique et générale de tenir toujours désertes les campagnes qui lui serviraient de confins et de barrières ? La vérité, qu'il avait bien garde de mettre par écrit, c'est qu'il eut peur de se compromettre, s'il avançait au-delà des bords du Rhin, et qu'il fut trop prudent pour aller chercher les *Sicambres* dans leur retraite.

Les légions romaines tournèrent donc à droite, et remontèrent le fleuve, en suivant cette rive, jusqu'aux pays des *Ubiens*, c'est-à-dire jusqu'à l'embouchure de la Lohn. César séjourna parmi ce peuple lâche et déjà subjugué. Il feignit de vouloir marcher contre les *Suèves* ; mais ses créatures lui remontrèrent que les

sujets d'Arioviste, frappés de crainte, s'étaient retirés au centre de leurs forêts, après avoir tout ravagé sur le chemin. Il reprit donc tranquillement la route de son pont, et mit en tout dix-huit journées pour cette expédition dérisoire. Il nous donne lui-même sans s'en apercevoir le dénouement de cette comédie. César crut, dit-il, que c'en était assez pour sa gloire et pour l'utilité ; c'est-à-dire, sans doute pour ses intérêts, *satis ad laudem & ad utilitatem profectum ratus*. Il voulait faire une action extraordinaire, frapper l'esprit de la nation, et confirmer l'idée qu'on avait déjà de sa grandeur : c'était son unique but. Il est impossible de trouver aucune autre utilité dans cette course. Son fameux pont fut détruit le dix-neuvième jour. On verra bientôt que les *Sicambres* n'en eurent pas besoin quand ils voulurent se venger en réalité de ses bravades.

Mais avant d'expliquer l'invasion plus heureuse qu'ils firent à leur tour sur le territoire de la Gaule belge que Jules César venait de s'approprier, il est nécessaire de donner à nos lecteurs une idée précise de leurs mœurs, de leur gouvernement, de leur religion, tels qu'ils sont décrits par César lui-même dans ses Commentaires. On y trouvera non seulement une connaissance agréable, mais encore une pleine justification de nos réflexions sur les endroits de ses mémoires, où César trahit la vérité par amour-propre, ou plutôt par dessein formé d'en

imposer à ses compatriotes et de les éblouir de l'éclat de la gloire.

Les *Sicambres* vivaient au temps de Jules César dans l'état d'innocence de mœurs, de simplicité, de bonheur, où nos premiers colons de l'Amérique septentrionale trouvèrent les peuples de ce nouveau continent, plus *sauvages* sans doute à présent qu'ils ont été corrompus par nos usages, qu'ils ne l'étaient lorsqu'ils furent appelés de ce nom par des marins grossiers et barbares. Nos aïeux étaient un peuple à peine sorti des mains de la nature. Ils habitaient par familles dans des cabanes qu'ils changeaient tous les ans ; les hommes, les femmes, les enfants, le bétail, les chevaux de bataille étaient renfermés sous des huttes entourées d'un fossé en rond, et d'une haie sèche. Quelques peaux de bêtes sauvages pour habits et pour lits, quelques vases de terre pour vaisselle, et des sellettes de bois, composaient tous leurs effets. Les armes étaient l'objet le plus précieux : une large épée, une lance garnie de fer faisaient pour eux une richesse : ils n'en avaient pas tous, et longtemps encore après, le second et le troisième rang des armées germaniques n'étaient armés que de pieux de bois durcis au feu, puis aiguisés par le bout. Le premier rang seul avait des armes de fer et d'acier.

C'est par le commerce des Gaulois que les *Sicambres* se procuraient ces armes : ils donnaient en échange des chevaux, des bœufs, des

pelleteries. Mais ils ne voulaient point encore d'autres marchandises : au temps de Jules César, ils détestaient le vin et l'ivrognerie, ils méprisaient l'or et l'argent comme inutiles. On verra dans la suite que parmi toutes les nations germaniques, nos ancêtres ont conservé le plus longtemps cet heureux amour de la simplicité, si éloignée des mœurs de leur postérité.

Autour de sa cabane, la famille cultivait pour l'année seulement autant de terre qu'elle avait besoin d'en ensemençer : le grain n'était pas regardé comme la principale denrée nécessaire à la vie ; le lait, le fromage, la chasse et la pêche tenaient le premier rang : le même usage règne encore parmi tous les naturels de l'Amérique.

On ne permettait jamais au chef d'habiter deux ans de suite avec les siens les mêmes huttes, ni de cultiver le même champ ; il fallait changer de demeure et de guérets. Le prince du district et le magistrat assignaient chaque année le lieu de l'habitation et le canton du labourage, *sed magistratus ac principes in annos singulos gentibus cognationibusque hominum, qui unà coierint, quantum & quo loco visum est agri attribuunt, atque anno post transire cogunt* (Com. L. VI. N°. 22). Nous prions nos lecteurs de faire attention à ce passage et d'en peser tous les termes, surtout les premiers.

Les femmes étaient chastes, laborieuses, braves et de bon conseil : nos ancêtres les traitaient avec beaucoup de respect, et prenaient

leur avis, même dans les affaires les plus importantes. La polygamie, l'adultère, et les autres infamies étaient détestées ou même inconnues. Les filles, les mères et les vieillards avaient soin de l'intérieur de la maison et des troupeaux. Les hommes, avec les enfants de leur sexe, chassaient, pêchaient, labouraient, nageaient dans les rivières, se fabriquaient des armes.

Toutes les familles étaient associées deux à deux, et c'est une singularité très remarquable : en temps de guerre, l'une des deux marchait à l'armée, hommes, femmes et enfants ; l'autre gardait les troupeaux, les vieillards, les infirmes de celle qui guerroyait, et lui fournissait des vivres. L'année suivante elles changeaient de condition entre elles : chacun des pères de famille qui marchait sous les drapeaux avait toute sa maison à sa suite, traînée sur un charriot.

On ne se mariait pas avant l'âge de vingt ans, et jusqu'à ce temps on vivait dans la plus exacte continence, occupé des exercices les plus pénibles, pour se faire un tempérament robuste. Deux mille familles unies ensemble formaient un canton ou un district, qui mettait chaque année mille hommes sous les armes. À la tête de chaque district (*pagus*) était un prince (*principes*) avec un corps de magistrature (*magistratus*) composé de cent personnes, ainsi que nous l'apprenons de Corneille Tacite, d'après lequel nous détaillerons un jour plus amplement le

gouvernement politique des Sicambres, dont la description est à peine ébauchée par César.

Nos aïeux avaient, comme les Suèves, un roi qui gouvernait toute la nation. L'assemblée générale, que César appelle *concilium*, était composée du roi, des princes, et des cent représentants de chaque district ; nous en expliquerons un jour la forme et les objets ; les Commentaires n'en disent presque rien. Ils nous apprennent seulement qu'en temps de paix le magistrat ordinaire et le prince du district n'avaient pas droit de vie et de mort sur les Francs : nous verrons même dans Tacite qu'il ne leur était pas permis d'attenter à la liberté d'un citoyen : c'était dans l'assemblée générale que se faisaient les accusations, et le droit d'arrêter un Germain, ou de lui infliger une peine, était censé n'appartenir qu'aux dieux, les prêtres l'exécutaient par ordre de l'assemblée générale, au nom de la divinité vengeresse des crimes.

C'était presque la seule fonction de leur sacerdoce : les hommes et les femmes l'exerçaient. Le soleil, la lune étaient les seules divinités de nos ancêtres. Les prêtresses observaient les révolutions de ces astres, elles en tiraient des augures, et nos aïeux s'y soumettaient, même quand il s'agissait d'expéditions militaires : au reste leur culte était simple, sans temples et sans autels : ils n'avaient que des bois sacrés, dans lesquels on suspendait pendant la paix les enseignes de la nation.

En temps de guerre, le peuple entier, *civitas*, s'assemblait pour nommer un chef : c'était toujours, ou le roi lui-même, ou le prince de quelqu'un des districts ; on y joignait une magistrature générale qui avait droit de vie et de mort. *Quum bellum civitas aut illatum deffendit, aut infert ; magistratus qui eo bello præins ut vita necisque habeant potestatem deliguntur.* (Com. L. VI. n. 22.). Celui des grands de la nation qui se proposait pour général, exposait son dessein : alors tous ceux des députés qui l'approuvaient se tenaient debout. Si la multitude applaudissait, il n'était plus permis à personne de refuser le service, il fallait marcher à l'alternative, ou passer pour lâche et pour traître. Nous verrons dans Tacite que la qualité des rois et des princes de district était héréditaire même aux enfants impubères, mais que celle de général ne s'accordait qu'à la valeur éprouvée. *Ubi quis ex principibus in concilio dixit se ducem fore, qui sequi velint profiteantur ; consurgunt ii qui causam & hominem probant, suumque auxilium pollicentur atque a multitude collaudantur. Qui ex iis secuti non sunt, in desertorum ac proditorum numero ducuntur.* Toute espèce de lâcheté était punie par une infamie perpétuelle, *omnium iis fides denegatur.* (ibid.)

Souvent les armées des *Germanis* étaient combinées de plusieurs peuples, mais elles n'avaient jamais qu'un général élu parmi les princes des nations confédérées ; il est probable

que la magistrature générale du camp (*magistratus*) était tirée de tous les peuples réunis en même corps d'armée. César nous fait assez entendre que les armées étaient divisées, soit dans le camp, soit sur le champ de bataille, par nations, par cantons (*pagi*), par familles (*Comm. L. IV. n. 1*). Tacite le confirme d'une manière bien plus positive, et ce grand politique était dans l'opinion que cet usage des Germains était un des plus puissants aiguillons de leur courage. (*Quodque præcipuum fortitudinis incitamentum est, non casus nec fortuita conglobatio turmam aut cuneum facit, sed familia et propinquitates.*) Nous avons osé proposer ailleurs, (tom. II. p. 138.) de renouveler en France cette excellente méthode, et de former des régiments vraiment provinciaux, en substituant l'émulation patriotique à l'esprit de corps, moins naturel, moins efficace et moins difficile à éluder. Parmi ceux qui n'auront pas goûté notre idée, plusieurs l'auront réprouvée surtout à titre d'innovation et parce qu'elle était proposée sans autorités.

Nous réservions à ce moment de l'appuyer par ces témoignages de son antiquité, et par des suffrages si respectables. C'est à proprement parler la vraie tradition, l'esprit ancien et primitif des guerriers français, à commencer depuis les *Sicambres*. Mais ce qui doit plus étonner les censeurs indiscrets, qui regardent tout ce

qu'ils voient actuellement établi comme des merveilles, et le reste comme des chimères, c'est que l'usage dont nous avons réclamé la rénovation a duré depuis les premiers siècles jusqu'au XVI^e, et que la confusion des peuples et des provinces dans nos troupes n'a pas plus de deux cents ans d'antiquité, pendant que la pratique contraire a duré peut-être vingt siècles. C'est là-dessus qu'il faut décider laquelle des deux est une innovation.

Les citoyens qui s'occupent avec attention des vrais intérêts publics doivent surtout considérer dès le principe les anciens usages, aussitôt qu'ils en trouvent des vestiges dans les annales de la nation ; suivre leur trace, dans le cours de notre histoire ; examiner les motifs qui les ont fait conserver, altérer, ou supprimer ; peser les raisons qu'on pourrait alléguer pour les rétablir, les avantages ou les inconvénients qui pourraient en résulter. C'est ainsi que s'éclaire le patriotisme. Plus on étudiera suivant cette méthode les fastes du peuple français, plus on trouvera d'innovations abusives.

Joignez donc ensemble l'honnêteté de mœurs, l'amour de la justice et de la vérité, une passion excessive pour la liberté, une intrépidité constante, une grande affabilité pour les étrangers, et vous aurez le caractère des *Sicambres*, tels qu'ils existaient au temps de Jules César. Qu'on juge, d'après ce portrait tracé par lui-

même, s'il avait fait une belle expédition en passant quelques jours à l'entrée de leur territoire ?

La suite à l'ordinaire prochain.

4 Avril 1766.

N° X
DES ANCIENS FRANCS.

(Suite du N° précédent.)

Ætas parentum, pejor avis, tulit
Nos nequiores.

HOR.

Nous avons dit que, dans l'antiquité même, la course de César au-delà du Rhin avait eu des censeurs, et qu'il s'était trouvé parmi les sénateurs des âmes assez vertueuses pour la blâmer ouvertement ; c'est un détail qui doit intéresser nos lecteurs. Plutarque, toujours humain, toujours philosophe et juste dans ses réflexions, ne donne pas d'autre cause à cette irruption que la vanité du général romain et le désir dont il brûlait de se signaler en tout. *Les Sycambriens*, dit-il dans la vie de César traduite par Amiot, n°. vii. *recueillirent les restes des Usipètes et des Tencières ; et César prenant cette occasion, avec la bonne envie qu'il avait autrement d'acquérir de la gloire, d'être le premier homme romain qui eut passé le fleuve du Rhin avec armée, bâtit un pont dessus.*

Au reste César à la fin de sa campagne osa demander qu'on célébrât des fêtes publiques, suivant l'usage, et que tout le peuple rendît grâce aux dieux des victoires qu'il avait remportées sur les *Germaines* ; c'est-à-dire sur les deux peuples adoptés par nos aïeux et sur les *Sicambres* eux-mêmes, dont la retraite valait autant qu'une déroute au jugement de sa vanité. Alors le fameux Caton s'opposa formellement au succès de cette demande. Voici le récit de Plutarque, nous nous garderons bien de l'affaiblir. « Caton en plein Sénat dit qu'il était d'avis qu'on le devait livrer entre les mains de ceux qu'à tort il avait outragés, pour en faire telle punition que bon leur semblerait : afin de rejeter sur lui seul tout le péché de la paix violée, et ne le recevoir point sur la ville qui n'en pouvait mais : toutefois, dit-il, bien devons-nous faire sacrifices aux dieux, pour leur rendre grâces de ce qu'ils n'ont pas tourné la vengeance de la fureur et témérité du capitaine, sur nos pauvres soudards qui n'en sont point coupables ; ains ont pardonné à la chose publique. De quoi César étant averti, écrivit une lettre missive au Sénat, contenant plusieurs injures et plusieurs charges qu'il mettait sus à Caton, lequel se levant, non comme piqué de soudaine colère, ni d'envie de contester, ains de sens froid et rassis, ne plus ne moins que s'il eut prémédité de longue main ce qu'il avait à dire, montra que telles imputations que César lui

mettait sus par ses lettres, n'étaient que brocards de moquerie, qu'il avait ramassés comme pour se gaudir, ou pour faire rire la compagnie ; mais à l'opposite commençant à découvrir tous ses conseils dès le commencement et toute son intention, aussi particulièrement que s'il n'eut point été son adversaire, mais plutôt complice et compagnon de sa conjuration ; et remontrant à l'assistance, que ce n'étaient pas les *Allemands* (Amiot aurait dû dire les *Germaines*) ni les Gaulois qu'ils devaient redouter, ains lui-même, s'ils étaient sages, il émeut et irrita tellement les écoutants, que les amis et adhérents de César se repentirent bien d'avoir présenté ses lettres. (*Plut. Vie de Caton. N°. XIV.*) ».

Lorsque la République avait beaucoup de sénateurs comme Caton, c'est alors qu'elle méritait les louanges qu'on lui donne. Cet avis eût sauvé la liberté romaine, s'il eût été suivi. Mais César obtint par la force de sa cabale tout ce qu'il avait désiré. Un Sénat et un peuple assez lâches pour penser ainsi méritaient bien de devenir eux-mêmes les esclaves d'un tel maître. Le nom des *Sicambres* fut donc mis pour la première fois par l'orgueil romain pendant vingt jours de fête au rang des peuples vaincus, sous le consulat de Pompeius et de Crassus : il est pourtant vrai que cette prétendue victoire de César ne coûta pas une goutte de sang à nos aïeux ; mais au contraire il en coûta la liberté

aux Romains, pour n'avoir pas suivi le conseil salutaire de Caton, et n'avoir pas rendu justice aux *Sicambres*, en remettant César à leur discrétion comme un injuste agresseur qui n'avait point ordre de la République sa souveraine, de leur faire des menaces et des outrages.

Nous ne pouvons nous refuser ici à une réflexion intéressante pour tous les vrais patriotes. Dans les temps de troubles et de factions, il se trouve toujours quelque génies assez clairvoyants pour découvrir le vrai but des chefs de cabale qui agitent l'État, assez courageux pour ne pas craindre de dire leur avis avec fermeté, quoiqu'ils prévoient qu'ils en seront les victimes. On les écoute un moment, comme Caton le fut dans le Sénat, on les applaudit, on les admire ; mais bientôt l'intrigue prend le dessus, et ils sont les premiers sacrifiés, de même que Caton, et après eux tout le bien public. Les grandes âmes voient le danger de loin, elles veulent étouffer le mal dans son premier principe. La foule ne sent le péril que quand il est pressant, et ne pense à y remédier que lorsqu'il est au comble. Dès la quatrième campagne de César dans les Gaules, Caton voyait la tyrannie de Claude et de Néron, qui en fut la suite. Le peuple du *Forum*, et même celui du Sénat, n'y voyaient que des conquêtes et des victoires pour la République. L'événement n'a que trop justifié la prédiction du dernier *homme* vraiment grand qu'ait produit le

sang romain. Il en sera toujours de même dans un peuple corrompu, livré à des factieux qui vont à leur but par toutes sortes de moyens et d'artifices en cachant leur objet et leurs manœuvres. Malheur à qui verra de loin la vérité, et osera la dire.

Deux ans entiers s'étaient écoulés depuis l'invasion de César sur la rive droite du Rhin, il avait employé ce temps à subjuguier les peuples de l'île britannique et à façonner les provinces intérieures de la Gaule au joug des vainqueurs. Il avait fallu faire couler des ruisseaux de sang pour affermir cet empire, et celui des citoyens Romains n'avait pas été épargné dans les combats.

De toutes les nations vaincues, les plus difficiles à soumettre parfaitement au dur esclavage des Romains furent les peuples belgico-germaniques établis entre la Meuse et la Moselle. Il restait encore dans leur âme une forte teinte des vertus qu'ils avaient apportées un siècle auparavant de la Germanie. Pendant que tout le reste des Gaulois obéissait servilement aux vainqueurs, et s'en laissait imposer par une ou deux cohortes semées d'espace en espace dans des camps fortifiés, suivant l'usage des Romains, les Éburons commandés par un prince brave et plein d'intelligence détruisirent entièrement une légion complète, et cinq cohortes romaines ; les Nerviens et les Aduatiques, exci-

tés par cet exemple, assiégèrent dans leur camp les troupes commandées par Quintus Cicéron.

César eut le bonheur d'arriver à temps pour sauver les débris de ses troupes ; et son lieutenant Labienus, usant ailleurs de l'indigne moyen de mettre à prix la tête d'Induciomarus, roi de Trèves, qui l'attaquait aussi dans ses retranchements, dissipa le reste d'une confédération qui méritait un meilleur succès, puisqu'elle n'avait pour but que de rendre aux peuples de la rive gauche du Rhin leur ancienne liberté. Les Éburons avaient été les chefs de l'entreprise, et leur prince Ambiorix était l'âme de cette ligue ; César devait donc, suivant la politique détestable des Romains, s'attacher à perdre entièrement ce peuple, et à sacrifier leur roi tout le premier à son ressentiment.

L'adresse marchait toujours de concert avec la violence dans les projets du Romain : il examina les forces et les ressources de l'ennemi qu'il voulait détruire ; il vit qu'il était environné de nations capables de lui fournir des secours et un asile : à l'orient les Trévirois, au nord les *Sicambres*, à l'Océan les Ménapiens. Il résolut de lui couper d'abord toutes ces communications. Les *Trévirois* furent opprimés par Labiénus, tandis que César lui-même alla forcer par ses ravages les *Ménapiens* à lui demander la paix.

L'orage était prêt à fondre sur Ambiorix ; mais il fallait subjuguier aussi, ou du moins intimider les Germains de la rive droite du Rhin.

César fit un second pont, passa le fleuve pour la seconde fois, et ses mémoires gardent un profond silence sur les succès de cette seconde expédition ; c'est une preuve indubitable qu'elle fut aussi peu profitable que la première. On lui dit que les Germains s'étaient retirés dans l'intérieur de leurs forêts et qu'ils l'attendaient de pied ferme ; il jugea plus prudent de retourner sur l'autre rive, en détruisant la moitié de son pont, et fortifiant la partie de la gauche, qui restait entière, par une tour à quatre étages, et par une garnison de douze cohortes. Après avoir ainsi fait de loin toutes ses approches, il crut qu'il était temps d'attaquer Ambiorix et ses Éburons. Ce prince, forcé de recourir aux stratagèmes contre un ennemi que l'art rendait si supérieur à la valeur ignorante, prit le parti le plus sage : il n'assembla point de corps d'armée, mais au contraire il donna l'ordre à tous ses sujets de se disperser par pelotons, avec leurs armes et des vivres, partout où ils se croiraient le plus en sûreté : dans le fort des bois, dans les marais, dans les îles, dans les cavernes. Lui-même ne se réserva que quatre cavaliers pour l'accompagner, et avec cette escorte il courait sans cesse de retraite en retraite, de forêts en forêts, changeant chaque jour d'habits et de chevaux.

César fut étonné de ce genre de défense. Il sentit qu'il ne tendait qu'à mettre en défaut toute la science militaire dont il savait faire

un si grand usage, contre des peuples nus, mal armés et nullement instruits dans l'art des combats. Marcher en corps d'armée, c'était peine inutile contre ces pelotons de fuyards qui mettaient entre eux et les ennemis des déserts et des marais ; diviser ses troupes, c'était s'exposer à les faire battre en détail, comme César l'observe lui-même (l. 6. n. xxxiv.), se défiant avec raison du courage des soldats romains, quand ils n'étaient pas rangés sous les drapeaux en bataillons serrés, et sous les yeux de leurs officiers généraux. Dans cet embarras, le général romain n'eut point de honte de recourir à un expédient, qui ne peut-être considéré que comme une bassesse, lorsqu'on l'envisage avec impartialité suivant les règles de l'honneur militaire. Il envoya chez toutes les nations gauloises déclarer qu'il livrait au pillage tout le pays des Éburons, promettant son amitié et des récompenses à tous ceux qui pourraient brûler, massacrer, détruire et emporter ; surtout à quiconque assassinerait Ambiorix. C'est César lui-même (*ibid.*) qui rapporte une pareille horreur, qui la rapporte de sang froid ; et encore le préjugé de l'enfance nous fait admirer des monstres capables de pareilles indignités ! Jusqu'à quand les hommes seront-ils assez imbéciles pour ne pas voir que de pareil héros sont les fléaux de l'humanité, plus dignes des supplices que ceux qui portent le nom de criminels et de scélérats ! Jules César lui seul a peut-être

fait couler cent mille fois plus de sang innocent que n'en ont répandu depuis le commencement du monde les assassins punis sur les échafauds.

Le cruel Romain ne dissimule point quel était le vrai but que sa politique aussi profonde qu'inhumaine s'était proposé en faisant cette invitation à tous les peuples des Gaules, en employant auprès d'eux les promesses et les prières, pour les attirer au pillage sur le territoire des malheureux Éburons. Tyran de toutes ces nations, il ne cherchait qu'à les affaiblir les unes par les autres, afin d'affermir son empire et d'empêcher qu'elles ne secoussent le joug qu'il voulait leur imposer. En détruisant les Éburons par ce ravage, il prévoyait que les plus braves et les plus entreprenants des Gaulois se feraient massacrer dans leurs forêts (*ut potius in silvis Gallorum vita, quam legionarius miles periclitetur*).

Tandis que ce brigandage affreux s'exécutait, César se tenait tranquille d'une part avec ses légions, et de l'autre ses bagages, ses munitions de guerre, ses malades étaient dans un camp retranché sur la Meuse, sous la garde de la quatorzième légion toute entière et d'un petit corps de cavalerie.

Les *Sicambres*, avertis de ce cruel événement, firent passer le Rhin à deux mille hommes de leur cavalerie. Il est facile de voir que les douze cohortes romaines laissées pour la défense du

fleuve, à la tête du fameux pont, n'en imposaient pas beaucoup à cette petite troupe de nos aïeux. Ils passèrent hardiment à trois mille pas de leur camp et de leur tour, sur quelques barques et de simples radeaux.

Le dessein de nos pères, en envoyant sur la rive gauche du Rhin ce petit camp volant, n'était pas de piller avec les Gaulois ces malheureux Éburons, comme l'ont dit quelques modernes, abusés par les termes équivoques de César, qui cherche toujours à nuire, et qui se sert exprès des expressions les plus odieuses, quand il parle de ses ennemis, surtout de ceux qui l'avaient humilié. Forcé lui-même de rendre hommage à la vérité, il fait entendre clairement que le vrai but des *Sicambres* était de recueillir parmi eux les restes de ces infortunés Éburons, avec leurs familles et leurs troupeaux.

Nos ancêtres, vraiment politiques, parce qu'ils étaient vraiment vertueux, étaient alors pénétrés de la maxime fondamentale des gouvernements, la plus certaine et la plus salubre de toutes ; ils regardaient les hommes et le bétail comme la vraie, comme l'unique richesse de l'État. Heureuse leur postérité lorsqu'après bien des erreurs elle en sera revenue à ces mêmes sentiments ! Ils ne cherchaient donc que l'occasion de rendre service aux Éburons, qu'ils voulaient sauver du fer des assassins, et de se venger s'ils pouvaient des bravades de César

et des Romains : on verra qu'ils y réussirent
au-delà de leur espérance.

La suite à un des ordinaires prochains.

7 Avril 1766.

N° XI
DES ANCIENS FRANCS.

(Suite du N°. X.)

Ætas parentum, pejor avis, tulit
Nos nequiores.

HOR.

Les deux mille cavaliers *sicambres*, après avoir bravé le pont fortifié des Romains et la garnison qui devait défendre le passage du Rhin, entrèrent dans le pays des Éburons. S'ils y fussent venus pour servir la haine de César et pour concourir au projet de destruction, ils auraient moissonné par le fer comme les Gaulois tous les habitants de cette malheureuse contrée. Le Romain, qui s'efforce de leur attribuer ce dessein en termes équivoques, est cependant obligé de rendre justice à leur conduite, et ses expressions sont remarquables : *primos Eburo-num fines adeunt, multos ex fugâ dispersos excipiunt. Magno pecoris numero, cujus sunt cupidissimi barbari poriuntur*. Nos aïeux recueillirent donc un grand nombre d'Éburons, dispersés et fugitifs, *excipiunt* ; ce n'est point là une hostilité : c'est un office d'ami, un acte d'hospitalité, suivant la

coutume des Sicambres, louée par César lui-même, dont ils avaient donné à l'égard des Usipètes et des Tenctères un exemple si beau, quoique désagréable au général romain.

Il est vrai que notre petite armée s'appropriait le bétail qui courait à l'aventure dans les forêts, sans maîtres et sans bergers ; mais ne valait-il pas mieux le transporter sur la rive droite du Rhin que de l'abandonner à la boucherie des Romains et des Gaulois ? Ce butin précieux pour nos sages ancêtres ne se faisait-il pas sans causer aucun préjudice au peuple qu'on détruisait entièrement ? N'était-il pas une juste récompense de l'hospitalité que les *Sicambres* s'empressaient d'exercer envers cette multitude de fugitifs qu'ils dérobaient au fer des persécuteurs ?

Il faut laisser poursuivre César, *invitali prædâ procedunt, non hos palus, in bello latrociniisque natos, non silva morantur*, il donne ici de nos aïeux deux idées différentes, l'une est véritable, on en verra plusieurs preuves ; mais l'autre est fautive, et c'est lui-même qui nous en fournit l'assurance, malgré son animosité et sa dissimulation. Que les *Sicambres* fussent braves et intrépides, qu'ils ne craignissent point comme le Romain de marcher par pelotons entre les bois et les marais, c'est un fait constant. Mais qu'ils fussent accoutumés aux violences et aux brigandages, *latrocinia*, c'est une calomnie très gratuite. César les trouva, suivant son propre récit,

en pleine paix avec tous leurs voisins, jouissant de la considération que donne la vertu pacifique et l'hospitalité. N'est-ce pas insulter à la raison et à l'humanité que d'appeler un brigandage l'expédition que faisaient ici nos ancêtres, de recueillir humainement des malheureux dispersés par les bourreaux de César et de les sauver avec leurs troupeaux ? S'il faut appeler brigands ceux qui venaient leur conserver la vie, de quel nom sera donc digne celui qui rassemblait de toutes les parties de la Gaule un million d'assassins pour les égorger ?

Qu'on juge par ce seul trait de la foi que méritent les expressions de cet écrivain, aussi artificieux dans la rédaction de ses mémoires que dans tout le reste de sa conduite. Il se joue de la crédulité de ses lecteurs comme de celle du Sénat et du peuple romain. Il comble d'éloges des horreurs détestables, quand il en est l'auteur, et tâche d'empoisonner les actions les plus dignes de louanges, quand elles partent de ses ennemis.

La petite armée s'avancait toujours, et demandait des nouvelles de César (*quibus in locis sit Cæsar ex captivis querunt*) « À quoi vous amusez-vous ? leur dit alors un des Éburons qu'ils avaient recueillis : César est éloigné avec ses troupes ; mais il ne tiendra qu'à vous de conquérir un butin plus précieux que nos troupeaux, dont vous rassemblez les malheureux débris. À trois heures de chemin, vous avez le

camp de César, ses bagages, ses munitions de guerre et de bouche, sous la faible garde d'une légion incapable de les défendre : ils n'ont pas assez de soldats pour garnir le parapet de leur retranchement, encore moins pour sortir de leur enceinte. » Les deux mille *Sicambres* saisisent hardiment l'occasion, ils cachent dans les bois le bétail qu'ils avaient rassemblé, laissant probablement une escorte : le reste de la troupe marche avec ardeur et se présente brusquement à la vue du camp des Romains.

L'apparition d'un corps si peu nombreux causa dans l'âme des soldats légionnaires une révolution qui ne fait pas honneur à leur courage, et qui marque bien la terreur que leur inspirait celui de nos aïeux.

L'alarme fut générale dans le camp, *totis trepidatur castris* ; ce témoignage de César n'est pas suspect, cependant les Romains devaient être plus de deux mille dans ce camp retranché de toutes parts, qui n'avait qu'une seule porte par laquelle il pût être forcé, tout le reste du circuit était fortifié par la nature et par l'art, de manière à ne pouvoir être insulté : *ægrè portas nostri trentur, reliquos aditus locus ipse per se munitioque defendit.*

Si la légion entière et le corps de cavalerie qui l'accompagnait eussent été dans le camp, les Romains auraient eu plus de quatre mille hommes complets ; mais Quintus Cicéron s'était avisé, mal à propos, d'envoyer la moitié de

ses troupes au fourrage dans une plaine voisine, qu'un seul monticule cachait à la vue de ceux qui gardaient le rempart. Une cohorte entière montait la garde, suivant l'usage, à la porte du camp ; une autre avait son poste auprès du commandant : c'était la règle.

Aussitôt que les *Sicambres* eurent débouché d'un bois voisin du camp romain, ils l'attaquèrent si brusquement, que la garde n'eut pas le temps de demander du secours, ni d'en faire sortir les marchands qui vendaient leurs petites denrées à la porte : heureusement pour ceux qui la gardaient, ils ne furent attaqués que par un petit nombre, le reste de la troupe se partagea pour faire le tour du camp et pour examiner s'il n'était point d'autre entrée qu'on pût forcer (*circumfunduntur ex reliquis hostes parribus, si quem aditum reperire possent*). Cependant la cohorte entière n'y pouvait plus tenir contre cette poignée d'assaillants : les Romains avaient perdu la tête ; officiers et soldats, tous se regardaient comme forcés dans les retranchements.

Un seul homme remit un peu les esprits à cette troupe effarouchée. Sextus Baculeius, vieux capitaine, était malade, couché dans sa tente depuis cinq jours, sans avoir pris aucune nourriture solide ; il entend le bruit, se lève, et voyant le tumulte, saisit les armes du premier venu, se fait suivre par la seconde cohorte de garde, et par quelques gens de cœur, il marche au secours de ceux qui défendaient la porte,

tous prêts à se laisser forcer. Le combat se renouvelle, Baculeius est dangereusement blessé. Les *Sicambres*, jetant un grand cri de guerre pour s'exhorter mutuellement à de nouveaux efforts, poussent vigoureusement les Romains qui se rendaient en foule à cette unique entrée.

Un nouvel incident fit changer tout à coup la face du combat. L'autre moitié des troupes, qui fourrageait près du camp, entendit les cris et le bruit des armes. La cavalerie qui faisait escorte ayant reconnu la cause de ce tumulte, on se hâta de prendre ses rangs et de marcher au camp les enseignes déployées. Par cette manœuvre, la troupe des *Sicambres* se trouvait enveloppée, le danger dut leur paraître d'autant plus grand qu'ils imaginaient voir César lui-même, et toutes ses légions. Dans une pareille extrémité, nos aïeux ne perdent pas la tête comme les Romains du camp, ils gardent leur sang-froid, cessent l'attaque de la porte, considèrent tranquillement la nouvelle troupe, et la contenance de ceux qu'ils abandonnent à l'entrée du retranchement. Ils voient d'une part que les nouveaux venus sont partagés en deux divisions, la première de soldats, composée de cinq cohortes d'infanterie et de trois cents chevaux ; la seconde, de valets et de goujats, chargés de la récolte : mais de l'autre côté que les Romains du camp n'avaient pas l'assurance d'en sortir pour les attaquer de concert avec leurs camarades. Leur parti fut pris sur-le-champ : ils mar-

chèrent droit aux derniers arrivants qui tenaient la campagne.

La frayeur de cette seconde troupe fut encore plus grande que celle de la première, les uns voulaient prendre le large, les autres tenir ferme ; quelques-uns opinaient pour passer rapidement à travers les ennemis et gagner avec vitesse la porte du camp : c'était l'opinion des plus vieux militaires ; chacun exécuta la sienne en même temps. Dans le moment où les *Sicambres* tombèrent sur les cohortes, les plus aguerris et les mieux armés, se précipitant dans leurs rangs, se firent jour au travers. La bonté de leurs armes défensives les sauva des sabres de nos ancêtres, qui ne valaient rien, étant d'un mauvais fer pliant, comme ceux des Gaulois, qui les fournissaient : tous ceux qui voulurent tenir ferme furent taillés en pièces sur le champ de bataille : une partie des fuyards fut aussi massacrée, l'autre se sauva comme elle put. César ne dit point le nombre des morts.

Les *Sicambres*, après avoir nettoiyé la campagne, revinrent observer le camp, preuve manifeste de leur victoire complète en rase campagne ; mais ils trouvèrent les Romains garnissant le parapet et préparés à une défense. Il était impossible à moins de deux mille cavaliers, qui voyaient pour la première fois des retranchements et des machines, telles que les Romains en employaient à se fortifier, de

prendre un camp d'assaut. Ils firent donc tranquillement leur retraite, rejoignant leur bétail et les camarades qu'ils avaient laissés pour le garder, ils repassèrent le Rhin, presque sous les yeux de l'autre camp des Romains, commis à la garde du pont.

Au reste les trois ou quatre mille soldats qui restaient dans le camp furent encore longtemps à se remettre de leur frayeur ; c'est César qui l'atteste, et il faut l'en croire, *tantus fuit etiam post dicessum hostium terror*. La nuit même, arriva toute la cavalerie de l'armée, sous la conduite de Volusenus : il eut beau dire que César suivait avec l'infanterie, on n'en voulut rien croire. La légion s'obstinait à penser que toutes les autres avaient été détruites. Il n'est pas possible, disaient-ils, que cette poignée de Germains soit venue nous attaquer avec tant d'assurance sachant que César et toute son armée subsistent et sont à portée de nous secourir. On ne put jamais les en dissuader qu'après l'arrivée des autres troupes et du général qui suivait de près Volusenus.

On voit par ce récit que nos ancêtres se vengèrent en réalité des forfanteries de César. Son irruption tant vantée par lui sur leur rive droite ne fut qu'une vaine promenade, quoiqu'il fût suivi d'une armée très nombreuse. Deux mille chevaux *sicambres* eurent la gloire de braver un de ses camps, de jeter la consternation dans l'autre, et de battre en rase campagne au moins

deux mille hommes de ses troupes ; ils eurent encore le plaisir de recueillir un grand nombre des Éburons ses ennemis, qu'ils sauvèrent du fer de leurs meurtriers, et ils y joignirent l'avantage de ramener dans leur pays de nombreux troupeaux qu'ils enlevèrent à la cupidité des Romains et des Gaulois.

Il ne s'agit plus maintenant que de comparer ces deux expéditions, pour décider à qui demeura l'avantage de cette première guerre entamée par César contre les *Sicambres*. De quelque manière qu'on l'envisage, la justice, l'honnêteté, la franchise du procédé, et le prix de la bravoure, sont du côté de nos ancêtres. Si c'est un honneur que de répandre du sang, de causer des pertes et d'inspirer une grande terreur, nos *Sicambres* eurent cette gloire sur César. S'ils avaient eu comme les Romains la vanité des triomphes, des fêtes et des inscriptions, ils auraient eu bien plus de raison de se les attribuer. Le nom de Quintus Tullius Cicéron et celui de la quatorzième légion eussent été légitimement inscrits dans leurs fastes, au nombre des vaincus, et la honte de cet échec eut rejailli avec justice sur César lui-même. Il est certain par ses propres mémoires qu'il voulut en vain répandre le sang de nos ancêtres, mais qu'ils furent plus heureux contre ses troupes, dont ils défirent un corps considérable.

Ce combat du camp d'Aduatique sur la Meuse, au comté de Namur, est la seule oc-

casion où les deux peuples se soient mesurés pendant cette première guerre et sous le règne de Jules César. L'avantage en demeura donc réellement aux *Sicambres*, qui le méritaient mieux que leurs agresseurs.

Avant de passer outre, nous devons répondre aux scrupules de quelques-uns de nos lecteurs qui ne voient pas encore le rapport qu'il peut y avoir entre les *Sicambres* dont nous avons parlé jusqu'ici, et les Francs nos aïeux, dont il s'agit en cette partie de notre ouvrage : nous leur annonçons donc que les *Francs* du cinquième siècle étaient un composé de quelques peuples dont le principal était celui des *Sicambres* ; c'est ce qu'on voit clairement dans Claudien, dans Sidonius, Appollinaris et autres auteurs contemporains que nous citerons à leur temps, et surtout que Clovis, notre premier roi chrétien, était *sycambre* de nation et d'origine, comme le prouve le discours que lui tint Saint-Rémi, le jour même de son baptême ; baissez la tête *Sycambre* adouci, adorez ce que vous avez brûlé, et brûlez ce que vous avez adoré. *Mitis depone colla Sycamber, adora quod incendisti, incende quod adorasti.* (Grégoire de Tours, l. 26. 3.) C'est donc à nous à suivre l'histoire de cette nation dans les courses et dans les diverses vicissitudes de sa fortune.

La suite à d'autres ordinaires.

11 Avril 1766.

N° XII
DE LA DÉPOPULATION DES CAMPAGNES.

(Suite. Voy. Tom. II. N°. XIII. p. 138.)

Nos patriæ fines et dulcia linquimus arva. VIRG.

C'est une sage politique dans un État qui craint la dépopulation intérieure de ses campagnes d'accueillir tous les étrangers qui se présentent pour l'habiter. On répare par ces nouvelles immigrations quelques-unes des pertes que souffrent sans cesse les classes utiles des citoyens ; on prévient de proche en proche la dévastation totale des campagnes : nous avons déjà développé cette idée.

Mais le gouvernement qui néglige d'attacher directement les étrangers naturalisés à son agriculture, commet ce semble une faute considérable ; c'est la première maxime que nous devons expliquer ici.

Quelques-unes de nos lois paraissent favoriser en France l'établissement des familles nées sous un ciel différent ; mais aussi plusieurs autres semblent les repousser. Rendons justice aux derniers temps, puisqu'enfin ils le méri-

tent ; c'est dans les siècles plus voisins de nous qu'ont été donnés quelques privilèges à certains peuples pour les inviter à se fixer au milieu des Français : c'est dans les temps de l'anarchie féodale que sont nées ces lois barbares, qui semblent regarder toujours en ennemis les hommes qui n'avaient pas eu le bonheur de naître entre les mêmes limites que nous. Le droit d'*aubaine* est de ce genre ; il donne au seigneur du lieu la succession entière d'un étranger mort sur sa terre, et ne laisse à ses héritiers aucun droit de la réclamer. Dans une certaine époque de la monarchie, chaque seigneur particulier ne considérait que son petit État, ou pour mieux dire, que lui-même, qui en était le centre.

On sentit bientôt la nécessité d'appeler des étrangers, pour le commerce, pour les arts utiles et agréables, pour les sciences, et même pour la guerre. À l'envie de les posséder pour un temps succéda naturellement le désir de les fixer, et c'est alors qu'on sentit tout le danger du droit d'*aubaine* : les lettres de *naturalité* furent le remède ; mais c'est une formalité coûteuse et embarrassante, qui ne convient qu'aux étrangers riches et instruits.

La communication avec les nations voisines s'étendant toujours, à mesure que la France retournait à son ancien état et redevenait une seule famille elle amena les lois de naturalisation générale ; celle des Suisses est une clause de leur alliance avec nous depuis François I^{er},

c'est le prix du sang qu'ils répandent pour nos rois dans les combats. Le pacte de famille qui vient d'unir sous nos yeux, par une confédération chère à tout vrai citoyen, les princes de la maison de France, leurs États et leurs sujets, accorde une semblable naturalisation générale aux Espagnols, aux Siciliens et aux Parmesans.

Jusqu'à présent le Roi s'est réservé le droit d'agréer à son peuple tous les autres étrangers, par des lettres du grand sceau que font expédier les secrétaires du grand collège, et qui demandent plusieurs enregistrements dans les tribunaux supérieurs et subalternes. Nous osons croire que le monarque pourrait communiquer cette puissance aux officiers municipaux des villes et des bourgs, qui tiennent aujourd'hui plus particulièrement que jamais leur mission du souverain ; il faudrait que la formalité fût la plus simple possible et la moins dispendieuse. Il s'agit d'attirer les étrangers et non de les repousser. Le droit d'aubaine est une misère qui ne mérite pas la moindre considération.

On ne s'est point contenté pour les Suisses d'enlever tous les obstacles qui s'opposaient à leur établissement dans le royaume, on a joint à cette facilité l'encouragement des exemptions et des franchises. Nous ne devons pas examiner davantage les motifs et les raisons de convenance ; mais il semble que la nature de pareilles exemptions destine les étrangers de cette nation plus spécialement au service domestique, aux

arts et au commerce, qu'à l'agriculture : s'ils s'établissent à la campagne pour labourer, ils paient l'impôt comme cultivateurs ; c'est précisément cette distinction qui nous déplaît. Si les étrangers quelconques doivent avoir des franchises et des privilèges pour être invités à s'établir en France, nous sommes persuadés qu'il faudrait les accorder par préférence à ceux qui s'établiraient dans nos campagnes comme cultivateurs.

Ce n'est pas seulement le nouvel agricole qui doit être considéré dans sa naturalisation, c'est sa postérité. Une famille établie à demeure est pour l'État une richesse réelle et permanente. Mais il ne faut jamais oublier la première loi de toutes, celle de la nature ; la politique doit la considérer sans cesse, comme le nautonier considère les vents qui donnent le mouvement à son navire : il s'agit d'en profiter s'ils sont favorables, et de les combattre de son mieux, s'ils sont contraires. L'amour du pays natal, la tendresse du sang, les sentiments du patriotisme et des anciennes amitiés, sont les plus grands obstacles qui s'opposent à l'établissement perpétuel des hommes transplantés de leur pays natal dans un sol étranger. Le feu de l'âge et l'ardeur des autres passions prédominent quelque temps sur la voix touchante de la nature ; mais elle reprend son empire, à mesure que les autres affections perdent leur objet ou leur activité.

Il est rare que dans la vieillesse, un mortel jeté par le sort loin de ses premiers lares, ne tourne souvent les yeux vers son ancienne patrie, ne soit attendri par le souvenir des lieux qui lui furent si chers, et ne donne des soupirs à la mémoire de ses amis et de ses proches. La tentation est délicate pour tout célibataire qui ne possède que le talent des arts, qu'un fonds de commerce, qu'une masse d'espèces numériques ; il est difficile qu'il n'y succombe pas. Après avoir réalisé sa fortune, votre nouvel habitant laisse le pays de son adoption, il vous fait payer l'avantage de l'avoir possédé quelques temps, et porte à ses anciens compatriotes une partie de votre richesse pécuniaire.

L'art du gouvernement consiste donc à opposer d'autres sentiments de la nature à ceux qui combattent contre vous dans le cœur de vos sujets adoptifs avec des armes si puissantes. Fixez par d'heureux mariages l'étranger qu'il s'agit de vous attacher ; joignez à ce premier lien les attraites puissants de la propriété rustique ; qu'il soit lui-même le créateur d'un nouvel héritage : tant qu'il verra ses troupeaux multiplier autour de lui, les arbres de ses vergers croître sous ses yeux, ses moissons s'étendre, ses vignes se fortifier, ses fils et ses petits-fils s'établir dans son voisinage, il ne donnera plus que de faibles regrets aux premiers lieux qui l'ont vu naître.

La France a malheureusement encore dans plusieurs des provinces de l'intérieur du royaume une assez grande quantité de terres en friche qui font gémir tout bon citoyen. Le ministère s'est enfin occupé de cet objet intéressant trop longtemps oublié : tout a semblé conspirer aux défrichements : des livres, des expériences, des instruments, des académies, des arrêts du Conseil, des ordonnances, des exemptions et des privilèges, mieux encore que tout cela, une véritable exécution, qui manque si souvent en France aux projets les mieux concertés et les plus solennellement approuvés. Mais un vice radical a suspendu tous les progrès dont on s'était flatté, les *hommes* ne se multiplient point dans le royaume par tous ces moyens, d'ailleurs fort utiles et fort respectables. Tout concourt aujourd'hui, comme auparavant, à dépeupler la classe des agriculteurs. Ne cherchons point ailleurs d'autre cause aux obstacles qu'on a trouvés dans toutes les provinces.

Il eut été même très facile de prévoir un des effets qu'a produits l'exemption attachée par des lois récentes aux défrichements. Le nombre des cultivateurs n'étant point augmenté dans l'État, on ne laboure guère de nouveaux champs qu'à proportion de l'abandon qu'on fait des anciens. Un agriculteur rançonné pour la moisson qu'il avait coutume de recueillir sur ses guérets préférera désormais d'ouvrir les

terres voisines longtemps laissées en friche, puisqu'elles sont affranchies de ces exactions, quoique plus dispendieuses et peut-être moins fertiles. Il arriverait donc, par succession de temps, que notre culture changerait seulement de place, et passerait des meilleures terres aux moins bonnes. Était-ce bien là le but qu'avait l'administration et qu'elle devait avoir ? On ne pourra jamais le croire.

La multiplication de la classe agricole entraine nécessairement dans le plan du gouvernement, trop éclairé pour ne pas sentir qu'elle est une condition essentielle à l'accomplissement du projet très sage de mettre en valeur nos terres abandonnées ; mais nous avons déjà fait voir, par plusieurs motifs aussi réels et aussi pressants l'un que l'autre, combien cette opération est difficile, puisque tous les obstacles se réunissent non seulement pour empêcher que la population n'augmente parmi l'espèce ruricole, mais encore pour la faire diminuer chaque jour par des progrès plus sensibles.

C'est en pareilles extrémités qu'il faut être attentif à ne perdre aucun des moyens possibles d'arrêter le mal qu'on redoute, et de procurer le bien qu'on désire : l'admission des étrangers cultivateurs est un des remèdes les plus salutaires qu'on puisse employer. Il serait facile de donner des encouragements et des privilèges à ceux qui voudraient se fixer dans nos campagnes, s'allier avec nos familles villageoises, et

défricher nos landes, qui n'ont besoin que de leurs bras pour devenir fertiles.

On a regardé tout récemment cette méthode comme très avantageuse pour le défrichement et la population de nos colonies : les Anglais nous avaient donné l'exemple. Le vaste continent qu'ils occupent dans l'Amérique septentrionale est ouvert à toutes les nations. Des essaims d'Allemands s'y sont transplantés, avec beaucoup de Français réfugiés. À l'imitation de cette sage politique, le ministère actuel a cru devoir employer des étrangers aux premières cultures de la France équinoxiale, ou de la Guyane française, dont la capitale est Cayenne.

Il est évident que ces familles cultivatrices qui s'expatrient, préféreraient des établissements en France à ceux de l'Amérique méridionale : qu'elles y réussiraient mieux à se multiplier et se perpétuer ; qu'elles y seraient moins dangereuses en temps de guerre : nous expliquerons ailleurs nos idées sur le premier défrichement des colonies, qui ne doit peut-être pas être confondu avec la suite de leur cultivation, autant qu'il paraît l'être depuis la découverte du Nouveau Monde : nous développerons un système connu des Anglais, et qui pourrait se pratiquer bien plus avantageusement dans nos colonies.

En conséquence, nous réclamons pour la métropole, tous les colons étrangers qu'on pourrait appeler et fixer dans le royaume avec

une très grande facilité, nous regardons leur immigration dans l'État comme un des moyens les plus prompts et les plus assurés de remédier à la dépopulation de nos campagnes ; mais pour le mettre en œuvre, le gouvernement aurait besoin d'être aidé par une compagnie puissante de riches citoyens : c'est un plan d'opérations qui mérite ce semble d'être expliqué : nous allons nous livrer à ce détail, dont nous avons déjà donné les premiers principes dans un autre ouvrage, mais qui seront beaucoup plus développés dans celui-ci.

Pour commencer par une théorie fondamentale, il faut se rappeler premièrement que le quart au moins du royaume de France est absolument en friche, que les landes et les bruyères y sont quelquefois éparses en petites pièces isolées, et plus souvent rassemblées en grands déserts, par centaines et par milliers d'arpents ; il s'y trouve à la vérité des terres assez mauvaises, mais le plus grand nombre est de la qualité mitoyenne, quelques parties sont excellentes ; les rivières navigables, ou qui pourraient l'être, et les grandes routes nouvelles sont très souvent à la proximité de ces vastes solitudes, elles fournissent un débouché pour les denrées qu'on pourrait y recueillir.

Une seconde observation qui mérite beaucoup d'attention de la part des citoyens et du gouvernement, c'est le droit de propriété sur ces terrains que s'attribuent divers seigneurs ec-

clésiastiques ou laïques. S'ils réclamaient ces héritages dans l'intention de les mettre en valeur, s'ils avaient le pouvoir d'exécuter ce beau projet, il faudrait applaudir à leur zèle et respecter leurs titres, quelque anciens qu'ils pussent être, et quelque altérés qu'ils parussent par leur trop longue négligence. Mais la majeure partie de ces prétendus propriétaires ne veut ni ne peut cultiver les champs, couverts, depuis des siècles, d'épines et de chardons.

La chasse, le pâturage de quelque chétif bétail, et la production de quelques bruyères ou herbages, pour faire des fumiers, des litières et un mauvais chauffage, sont les prétendus avantages qui rendent ces solitudes précieuses à la cupidité mal entendue. Quelques-uns, plus habiles, mais plus mauvais citoyens, ont profité des faveurs du gouvernement pour tirer parti de leur droit ci-devant stérile ; ils ont invité, par l'appas des franchises et d'un cens moins considérable, le cultivateur à laisser en friche les anciennes et bonnes terres, qui ne sont point privilégiées, pour labourer les novales plus dispendieuses, et moins profitables en réalité.

Le peuple agricole, malheureusement trop ignorant, s'oppose aussi quelquefois aux défrichements des landes qui sont dans son voisinage ; son motif d'intérêt est sensible : il a quelques menues pièces de bétail qu'il jette au milieu de ces bruyères ; il en retire un petit bénéfice, dont nous examinerons la valeur

réelle, suivant les règles de la justice et de la politique.

La suite à l'ordinaire prochain.

14 Avril 1766.

N° XIII
DE LA DÉPOPULATION DES CAMPAGNES.

(Suite du N°. précédent.)

Nos patriæ fines et dulcia linquimus arva. VIRG.

Que mille arpents de landes se couvrent de moissons et d'herbages, le paysan voit bien quel en serait le profit pour le nouveau possesseur, et pour l'État en général ; mais il voit aussi qu'il y perdrait lui personnellement une ou deux pistoles, qu'il gagne en pâturages, en chauffage, en chasse, en litières : ce misérable intérêt personnel lui fait désirer que les terres incultes restent dans leur stérilité.

C'est au gouvernement et aux citoyens à décider si ce calcul mérite quelque considération. Est-il juste que l'État perde des millions pour procurer quelques pistoles à de mauvais patriotes ? Il faut remarquer, surtout, que les paysans voisins des grandes landes et des forêts sont les plus paresseux et les plus misérables du royaume : la facilité qu'ils ont de chasser et d'élever quelques troupeaux les détourne

presque toujours de leur travail ; tout au contraire, ceux qui vivent dans les plaines entièrement cultivées sont laborieux, pleins d'émulation, et moins indigents : ils n'ont d'autre ressource que de travailler assidûment à la culture, ils l'embrassent et ils y trouvent leur bien-être.

Ce serait donc une violence salutare que vous feriez à plusieurs milliers d'agricoles, si vous leur ôtiez la funeste ressource des landes et des mauvais bois, pour les forcer à prendre en main la bêche, la serpette ou le râteau ; ils en seraient bientôt plus à leur aise ; tandis que d'autres milliers de nouveaux cultivateurs recueilleraient chaque année des richesses immenses dans ces plaines si longtemps abandonnées.

Les nouveaux arrentemens pratiqués par quelques seigneurs des vastes landes peuvent être avantageux sous un point de vue, qu'il n'est pas nécessaire de développer ; mais ils peuvent avoir aussi leurs dangers et leurs abus. Il en résulte qu'on ne peut pas les prohiber, mais aussi qu'on ne doit pas les laisser entièrement au franc arbitre de ces propriétaires. L'expédient le plus juste serait de fixer un taux général à cet accensement ; c'est une de nos idées patriotiques.

On peut voir qu'il s'agit d'éviter deux inconvénients : dont le premier est la négligence du maître qui laisserait encore pendant des siècles entiers ces vastes héritages en friche ; le second

est la cupidité funeste du cultivateur qui se jetterait sur des terres médiocres, mais privilégiées, en abandonnant les bonnes, qui n'ont pas d'affranchissement.

Il est encore nécessaire de suppléer à trois objets qui sont indispensables, et qui manquent partout à nos défrichements, savoir des maisons, des hommes, des premiers fonds pour les faire vivre, les habiller, les fournir de bétail. Tout le monde sentira l'impossibilité de s'en passer.

Ces trois objets peuvent se réduire à un seul : *de l'argent*, c'est le grand mot, et désormais l'agent principal de toute entreprise. Mais ou faut-il chercher aujourd'hui ce mobile universel ? Ce n'est pas chez nos grands propriétaires de ces déserts ; l'ancienne noblesse et le clergé ne possèdent plus en ce moment les richesses numéraires de l'État, tout le monde sait qu'elles ont passé dans d'autres mains ; il en reste encore beaucoup moins dans celles de nos malheureux agricoles ; et on ne se flatte pas sans doute que les colons étrangers qui viendraient s'établir en France apportassent de grands fonds pécuniaires,

De toutes ces notions réunies, on aurait dû conclure qu'il était presque inutile de songer aux défrichements, à moins qu'on n'eût un double secret pour verser dans nos campagnes désertes les hommes et l'argent qui leur manquent. Jusqu'à ce moment il est sensible que les

progrès seront très lents et souvent illusoires, la culture nouvelle n'étant qu'un effet de l'abandon d'une partie de l'ancienne, causée par l'appas du privilège.

Sur ces principes de spéculation, voici des idées dont nous proposons la pratique, sauf meilleur avis. C'est dans la capitale, devenue le centre des richesses pécuniaires ou représentatives, que doit être formée la compagnie générale des défrichements, que nous croyons très avantageuse au bien public ; il en a déjà paru quelques-unes qui n'ont pas réussi, par plusieurs raisons qu'on pourra concevoir en comparant leurs plans d'opérations avec ceux que nous allons détailler. Toutes les grandes entreprises ont besoin de temps et d'expériences ; on tâtonne, on se trompe, on s'éclaire, on se corrige, le bien s'opère lentement et difficilement ; pourquoi faut-il que le mal seul soit si facile à faire ?

Le premier fondement d'une compagnie générale des défrichements serait donc le droit de s'approprier la jouissance de toutes les terres qu'elle trouverait actuellement en friche, et qu'elle mettrait en valeur. L'autorité souveraine fixerait un cens général, que les seigneurs propriétaires conserveraient avec tous les attributs de leur justice et de leur suzeraineté, sur ces terres incultes. Rien n'est plus juste que cette réserve ; mais il serait absurde et pernicieux au bien public d'étendre au-delà de ces

bornes les prétentions des particuliers, ou des corps, assez négligents pour laisser leurs fonds sans valeur, ou même trop pauvres pour les cultiver jamais. En tout, le bien public doit marcher le premier ; c'est la loi suprême. Une propriété chimérique, dont tout l'effet consiste à priver la société toute entière d'une richesse immense, et à diminuer d'un quart la population intérieure de l'État, ne mérite pas assez d'égards pour qu'on murmure de voir ses droits réduits à un cens légal et à des droits seigneuriaux.

Si la nature et la position des terres actuellement abandonnées les rendait susceptibles d'une rente plus forte que celle de la loi, l'émulation accourrait au devant. Des cultivateurs s'empresseraient de les accenser et de les travailler ; la compagnie ne les trouverait plus dans son domaine : c'est une idée qu'il faut bien saisir avant d'aller plus loin. Nous donnons à la compagnie générale des défrichements, non pas une propriété générale des terres actuellement incultes, comme l'avaient demandée quelques-unes des compagnies particulières qui l'ont obtenues, mais une simple faculté de mettre la charrue dans toutes les landes anciennes qu'elle voudrait et pourrait cultiver, en sorte que son droit de jouissance utile n'aurait d'application et de force que par le défrichement réel.

Si vous donniez dès le premier instant une propriété absolue et indépendante en soi de la

cultivation effective, il arriverait comme par le passé qu'on s'en servirait pour revendre en détail ce droit oisif, pour gêner et pour rançonner les pâturages des cultivateurs voisins, et pour tout autre objet que celui du défrichement. C'est un article fondamental et de la plus extrême importance : ce n'est pas la peine de faire changer de maîtres à vos bruyères, si les nouveaux ne doivent pas les labourer.

Ces dons absolus avaient encore l'inconvénient d'ôter l'émulation des anciens agriculteurs du voisinage, qui pourraient étendre un peu leur culture et prendre à rente les meilleures des terres abandonnées, sous le devoir d'une redevance ou d'un champart avantageux pour le seigneur.

Par cette raison, les cessionnaires étaient bornés aux landes qui sont du domaine du Roi ; d'où naissait évidemment une source de difficultés et de procès, chacun des seigneurs voisins des corps ecclésiastiques et civils cherchant à revendiquer en totalité ou en partie ces vastes déserts, ou du moins des droits de pacage et d'autres, soit réels, soit usurpés, et confirmés par le temps.

Il serait plus juste et plus avantageux au bien public que la concession fût universelle, sauf la réserve du cens légal et des droits seigneuriaux, en faveur de ceux qui les réclameraient légitimement ; mais qu'elle n'eût aucune application, aucun exercice particulier que par l'opé-

ration réelle du défrichement, et par la continuation de la culture. La contestation qui pourrait s'élever sur la propriété et seigneurie d'une ancienne lande serait étrangère à la compagnie générale ; elle en serait quitte pour consigner le cens annuel, et continuerait à labourer tranquillement : avantage très considérable.

La cultivation étant son seul titre efficace, tant qu'elle n'aurait pas commencé de mettre le fond en valeur, les propriétaires seraient les maîtres d'en disposer, et les anciens usagers d'en tirer le parti ordinaire, sans difficultés, et sans rançonnement.

Ce premier point de vue étant solidement établi, nous devons considérer la compagnie générale, composée de riches citoyens, sous deux époques : la première est celle de la mise et de l'emploi de ses fonds ; la seconde est celle du produit ou de la rentrée de ses avances.

Il ne faut pas espérer que les possesseurs des richesses représentatives établis dans la capitale s'en dépouillent gratuitement en faveur de l'agriculture et des défrichements ; il faut à leur patriotisme même l'appas d'un profit presque certain, assez considérable, et qui ne soit pas trop éloigné. C'est à quoi nous devons nous appliquer, sous peine de nous tromper dans l'espoir que nous avons conçu de les engager à préférer la culture des terres abandonnées à toute autre espèce de négociation.

Par le bienfait de la nature, les terres d'une qualité médiocre, cultivées avec intelligence, rendent chaque année des produits assez considérables pour entretenir l'agricole, et pour dédommager de leurs avances les riches citoyens qui voudraient consacrer à cet emploi leurs fonds pécuniaires. C'est par là que les propriétaires donnent jusqu'au quart, jusqu'au tiers des récoltes en agrières ou champarts ; que les métayers fournissent la moitié, les semences prélevées ; que les fermiers paient des redevances en grains ou en argent ; que tous acquittent les impôts.

Par le bienfait du prince régnant, les terres à défricher sont exemptes de l'impôt pendant plusieurs années ; et ses ministres sont trop éclairés, trop pénétrés comme lui du désir de renouveler l'agriculture pour refuser une prolongation aux délais fixés à cet affranchissement.

Il résulte de ce double avantage une très grande possibilité de réserver en faveur de la compagnie, pendant trente ou quarante ans, un droit de champart ou d'agrière sur les terres qu'elle aurait fait défricher et qu'elle abandonnerait sous cette condition à de nouvelles familles agricoles. Le quart des fruits ne serait pas trop pour les terres labourées, les herbages et les grains. Si vous considérez d'une part que la loi modère la dîme ecclésiastique jusqu'au trentième, et de l'autre qu'elle affranchit des tailles et des vingtièmes, vous verrez que les colons se-

ront très riches quand ils posséderont à titre patrimonial, sous la redevance du quart payable seulement pendant les trente ou quarante premières années de leur possession.

Pour concevoir l'avantage du sort que nous leur préparons, il faut considérer que notre idée n'est pas de donner aux familles cultivatrices les terres incultes à défricher, mais au contraire de les établir dans un domaine tout cultivé, qui n'aura plus besoin que d'être entretenu : c'est un article fondamental dont voici l'explication.

Nous concevons la compagnie générale du défrichement, composée d'un nombre suffisant des citoyens riches de la ville, et formée par actions jusqu'à concurrence d'un capital qui sera trouvé suffisant. En divisant le royaume par généralités, nous imaginons trente divisions ou directions correspondantes : chacune aurait sa troupe, ou si l'on veut son régiment de défricheurs et cultivateurs, levé et entretenu aux dépens de la compagnie, avec les instruments, ustensiles et munitions nécessaires : nous voudrions que de ces trente régiments, la moitié ou le tiers au moins fût composé d'étrangers qu'on y enrôlerait.

La troupe de la généralité serait divisée par élections, par bailliages, vigueries ou autrement, de même que le sont les départements des intendants. À la tête de chacune de ces divisions serait mis un cultivateur éclairé capable de présider aux opérations ; on exigerait qu'il

vécût toujours à la tête de la division, qu'il fit preuve de son habileté dans l'art des défrichements, et qu'il rendît compte à la compagnie de tous ses travaux par une correspondance suivie.

La troupe dont nous parlerons, enrôlée au service de la compagnie, serait employée dans l'élection à défricher successivement toutes les terres qui s'y trouveraient incultes, sauf en tout le cens et les droits réservés aux anciens seigneurs : elle camperait l'été, et cantonnerait l'hiver. L'administration générale établie dans la capitale, après avoir reçu des employés intelligents qu'elle entretiendrait en chaque division à la tête de la troupe de défricheurs un état des terres incultes, après avoir admis un bon plan d'opérations pour les défricher, après avoir complété sa troupe et pourvu suffisamment à sa subsistance et à son habillement, la ferait appliquer successivement aux parties qu'il s'agirait de mettre en valeur, sous les ordres du directeur intelligent et des préposés nécessaires qu'elle aurait départis dans l'élection

Les étrangers et les nationaux enrôlés dans cette nouvelle *milice agricole* travailleraient en même temps pour l'État en général, pour eux-mêmes et pour la compagnie, qui les entretiendrait à sa solde pendant tout le défrichement ; c'est l'objet important que nous expliquerons de notre mieux.

La suite à l'ordinaire prochain.

17 Avril 1766.

N° XIV

DE LA DÉPOPULATION DE NOS CAMPAGNES.

(Suite du N°. précédent.)

Nos patriæ fines et dulcia linquimus arva. VIRG.

Nous continuons à détailler nos idées sur la manière de remédier à la dépopulation de nos campagnes, en appliquant des recrues d'étrangers et d'habitants de villes aux défrichements des terres incultes.

Après avoir formé des établissements, composés d'une certaine quantité d'arpents, plus ou moins, suivant la nature du terroir, autant qu'il en faudrait pour faire un beau domaine à une famille de cultivateurs, on bâtirait une maison, et les usines nécessaires ; on défricherait les terres ; on planterait les arbres, haies et bordures ; on creuserait les fossés, observant de donner à chaque domaine une portion de bois, une d'herbages et une de terres à grains, ajoutant des vignes lorsque l'exposition et le sol s'y prêteraient. Les trois premières années produiraient des récoltes ; mais elles se feraient en

commun par la troupe, et les chefs ou directeurs en rendraient compte à la compagnie.

Dès la quatrième année, les domaines défrichés, plantés et bâtis dans la première et dans les deux autres pourraient être habités. On les adjugerait à ceux des défricheurs enrôlés qui se seraient le mieux comportés, et qui se mariaient ; la compagnie leur avancerait un pécule en bétail et denrées comestibles remboursable avec les intérêts en dix années, par manière d'annuité, et se réserverait le champart ou l'agrière du quart des fruits sur tous ces nouveaux héritages.

L'année suivante, on établirait de même une autre partie de la troupe, et successivement, en observant de donner toujours la moitié ou le tiers des domaines aux étrangers ; mais en les mariant avec des femmes françaises autant que faire se pourrait, afin de les naturaliser d'autant plus en croisant les races.

À mesure que la troupe diminuerait par ces établissements, on la recruterait de même, jusqu'à la fin de cette opération. Tout national, tout étranger qui aurait de la force et des bras, serait bon pour cette recrue : il faudrait y attirer par préférence les fainéants des villes qui tendent sans cesse à peupler la classe des vagabonds et des malfaiteurs. Si vous assuriez l'exemption de la milice aux défricheurs nés dans les villes, et à leurs enfants lorsqu'ils seraient établis dans les nouveaux domaines, vous réus-

siriez probablement en ce moment à les attirer en grand nombre sous votre drapeau rustique.

L'idée de lever dans les villes et chez l'étranger une *milice agricole* paraîtra singulière, elle l'est en effet ; est-ce un mérite, est-ce un défaut dans notre siècle ? Nous laissons à d'autres à le décider. Cette singularité ne doit pas empêcher qu'on examine les raisons d'utilité, les motifs de convenance.

Plusieurs artisans maladroits, qui languissent dans la misère, répugnent aux engagements militaires, faute de bravoure et de goût pour les armes ; ils ne pensent point à prendre la bêche et le râteau, parce qu'ils n'ont personne qui les y sollicite, personne qui les accueille, nul encouragement, nul point de vue, nulle récompense.

Donnez-leur le désir de s'enrôler dans une troupe agricole ; offrez-leur une paie, une subsistance et l'expectative d'un bon établissement, vous en verrez plusieurs donner dans les pièges que vous leur aurez tendus pour leur bonheur. Ils n'auraient été dans les villes que des malheureux indigents ou criminels ; avec un peu d'exercice vous en ferez d'excellents défricheurs : et quand ils auront goûté les charmes de la vie rustique, ils deviendront de bons pères de familles, propriétaires et cultivateurs.

On ne manque jamais en France de recrues nombreuses pour les troupes de terre et pour les

classes de la marine, à plus forte raison n'en manquez-vous pas pour un état très agréable et très avantageux. Il est peu de conditions préférables à celle d'un honnête laboureur, qui vit dans un héritage nouveau, chargé d'un modique champart, presque exempt de dîmes, et totalement affranchi des tailles.

Le principal, c'est de faire connaître cet état au peuple des villes, de les y attirer, en concurrence avec les étrangers, et de les y fixer. C'est à quoi serviraient la levée de notre *milice agricole*, son application aux défrichements, et son établissement périodique dans les nouveaux domaines.

Les livres, les expériences, les mémoires de Sociétés d'agriculture auront alors leur application. La compagnie générale des défrichements s'en servira pour fixer la manière de remettre en valeur les terres incultes ; elle consultera les compagnies d'agricoles éclairés sur les procédés les plus convenables à leurs territoires respectifs. Les bureaux se feront un plaisir d'entretenir avec elle une correspondance avantageuse au bien public ; ils seront l'œil de son administration comme ses proposés en seront la main.

D'excellents écrivains pratiques ont calculé toutes les opérations du défrichement, ils en ont indiqué toutes les méthodes. On sait combien il faut d'hommes, de temps et d'argent pour écobuer, brûler, labourer, ensemençer une certaine portion de terres : sur ces principes la

compagnie peut établir ses calculs et se former une théorie fondamentale ; ses correspondances locales la mettront à même de l'appliquer en tous les lieux du royaume d'une manière avantageuse.

Examinons un moment quel serait l'effet de nos idées, s'il se trouvait quelque possibilité à les réaliser. D'abord il est évident que les richesses pécuniaires et représentatives de l'État se sont accumulées dans la capitale, et qu'elles y sont dans une espèce d'engorgement, tandis que la province continuellement épuisée depuis très longtemps par les malheurs du temps se dépouille de plus en plus, se dévaste et se dépeuple.

Dans les moments critiques où la nation a besoin de faire les plus grands efforts contre les puissances rivales, c'est une ressource que cette affluence des richesses numéraires dans les grandes villes. Le ministère, trop éclairé pour ne pas gémir sur les suites d'une si cruelle nécessité, cède au torrent des événements et profite de ce remède amer, pour arrêter le progrès d'un mal présent : mais la paix est pour l'État le temps de la convalescence, et c'est alors qu'il s'agit de fortifier par des aliments salubres et nourrissants un tempérament souvent plus affaibli par les médicaments mêmes que par la maladie.

Une des premières suites de notre plan serait de renvoyer dans l'espace de cinq ou six ans

à toutes nos provinces, à toutes nos élections, et presque à toutes nos paroisses, chacune sa portion d'une grande masse de richesses pécuniaires rassemblée dans la capitale et dans les grandes villes : nous voudrions prendre trente ou quarante ans de terme pour la faire remonter à sa source avec un accroissement considérable qui flatterait l'intérêt des possesseurs actuels, mais qui laisserait encore un avantage égal aux nouveaux cultivateurs.

Il est presque impossible que les bonnes terres défrichées avec soin, divisées en domaines honnêtes et convenables à une grande famille de cultivateurs, bâtis, plantés, garnis de tout le nécessaire, et surtout livrés à des colons bien exercés, quittes d'ailleurs pendant longtemps de la totalité des tailles et des vingtièmes, et de la majeure partie des dîmes ecclésiastiques, ne rapportent pas en toute espèce de fruits, par ce droit de champart ou d'agrière, que nous fixons au quart des récoltes, au moins dix pour cent des frais du défrichement. Toutes les expériences qui ont été faites donnent un résultat beaucoup plus favorable : c'est une vérité qu'il est très important de mettre au jour. Elle se trouve pleinement démontrée dans plusieurs ouvrages qui jouissent à juste titre de toute la confiance du public et du gouvernement.

Nous insistons sur cette observation, parce qu'elle est la clef de toutes nos idées sur la matière présente, et peut-être de plusieurs autres,

que le ministère prend fort à cœur, pour opérer une rénovation dans tout l'intérieur de l'État. De toutes les manières de placer son argent et de le faire valoir, la plus sûre et la plus avantageuse est encore de l'employer à l'agriculture. Cette maxime paraît cependant un paradoxe : nous devons en expliquer la raison, et faire voir qu'elles n'ont point d'application au plan que nous proposons ici.

Supposons une somme honnête d'argent comptant dans la caisse d'un père de famille, qui désire d'en faire l'emploi le plus avantageux : s'il jette les yeux sur une terre, il voudra peut-être d'abord qu'elle possède des droits de fief, ou d'autres honorifiques, au moins qu'elle ait une habitation décente et commode, quelques embellissements, quelques jardins ou d'autres agréments. Ces objets se paient à part et dépensent annuellement au lieu de produire ; on estime le revenu réel sur la ferme actuelle, ou sur la ferme possible ; c'est la règle : on donne volontiers au vendeur cent pour cinq de ce prix du bail, vingt mille francs pour cent pistoles, outre la valeur qu'on arbitre aux bâtiments, aux jardins, aux parcs, aux droits et autres accessoires. Il faut en outre payer les lots et ventes, les frais de contrats, contrôles, insinuations, centième denier et semblables impositions.

Devenu propriétaire à ce titre, le nouvel acquéreur est chargé des vingtièmes, des acci-

dents et des réparations ; d'où il résulte que le meilleur fonds de terre ne rapporte jamais, quitte et net, plus de trois et demi, tout au plus quatre pour cent d'intérêt de l'argent qu'on a mis à l'acquisition.

Cependant il est vrai que le fermier vous donne pour le moins cinq pour cent de ce même prix fondamental ; il paie en outre la taille, la capitation, l'industrie et autres accessoires ; il acquitte la dîme ecclésiastique, les cens et rentes seigneuriales : il faut ajouter à ces mises, celle de son bail ; et toutes ces sommes à déduire sont des avances onéreuses qui se joignent aux dépenses de la cultivation journalière ; par conséquent, pour qu'il revienne un bénéfice à ce fermier, la terre doit lui rapporter, outre sa subsistance et tous ses frais, un intérêt du capital qu'il consacre à son établissement dans votre héritage. Le moins qu'il ait droit d'exiger annuellement, c'est dix pour cent de cette somme : c'est la règle et la justice.

Que devons-nous conclure de ce calcul ? Que la terre médiocre, cultivée depuis longtemps, même par les fermiers les moins intelligents, rapporte en réalité par ses récoltes annuelles plus de vingt pour cent du prix qu'elle est vendue : mais il est facile de voir que l'opération du défrichement, surtout faite en grand et avec intelligence, par une bonne méthode générale, ne reviendrait pas au tiers de ce que coûterait une acquisition ; c'est donc au moins soixante pour

cent de cette dépense que vous pourriez espérer : nous ne comptons que sur environ les deux tiers.

La compagnie générale des défrichements n'achèterait rien. Point de prix de fonds, point de lots et ventes, point de droits royaux, point d'actes : première épargne. Il ne faut pas retrancher des profits de ses noales les retenues des vingtièmes, celles des tailles, capitation, industrie et autres, ni même celles des dîmes : seconde épargne. Plus on y réfléchira, plus on se persuadera que son droit de champart ou d'agrière, fixé au quart de tous fruits, rapportera bien dix pour cent de sa mise. Ce droit perçu pendant quarante ans, par manière d'annuités, est un profit capable d'intéresser les riches de la capitale : pendant ce temps, leurs fonds rentreraient avec bons intérêts, et seraient bien solidement hypothéqués.

Nous ne comptons point pour bénéfices les premières récoltes, faites avant l'abandon des domaines aux colons futurs, quoique le produit en soit assez considérable : c'est un objet que nous regardons comme nécessaire pour faire face au chapitre des accidents. Quant aux avances en ustensiles, meubles et bétail, que l'on ferait aux familles cultivatrices, nous les avons mises à part, comme un objet distinct de remboursement. Les premières années de récolte dans les terres défrichées étant toujours les

meilleures, les nouveaux propriétaires rendraient pendant cette époque à la compagnie, et le capital, et les intérêts de ces avances, par une autre annuité en espèces. En sorte que le droit de champart ne servirait qu'à rembourser, pendant quarante ans, ce qu'aurait coûté le défrichement des terres et l'établissement des édifices rustiques, intérêt et capital de ce premier fonds.

Nous prions nos lecteurs vraiment patriotes de réfléchir sur ce plan général qui pourrait être perfectionné dans toutes ses parties. Si nous nous sommes attachés aux idées dont il est formé, c'est que nous croyons y trouver un moyen efficace de déplacer les richesses pécuniaires engorgées dans les villes, et de les faire refluer dans toutes nos campagnes, où elles manquent à la circulation ; de tirer des mêmes cités la plus vraie, la plus solide richesse de l'État, les hommes, qui viennent tous y croupir dans l'oisiveté ; d'appliquer enfin au vrai bien de la patrie, à la population et aux défrichements de nos campagnes désertes, ces deux instruments devenus stériles et peut-être nuisibles.

Un plan général qui s'étend du centre à toutes les extrémités, et des extrémités au centre, paraît chimérique à beaucoup de spéculateurs. Nous croyons que dans une monarchie comme la nôtre, tout système qui n'est pas ainsi combiné n'aura que des succès très lents et très incertains ; les bons desseins qu'on abandonne

à la cupidité, ou à l'industrie particulière, échouent communément par mille causes, qui n'arrêtent point une administration générale bien organisée. C'est une maxime certaine en théorie, très souvent vérifiée par l'expérience.

La suite à d'autres ordinaires.

21 Avril 1766.

N° XV

HISTOIRE UNIVERSELLE DES FEMMES.

(Suite. Voy. Tom. II. N°. XVI. p. 170.)

Multa pudicitiae veteris vestigia.

JUV.

CHAPITRE SECOND

*Second âge du monde, depuis le Déluge
jusqu'à la vocation d'Abraham.*

La postérité de Noé ne conserva point après le déluge l'innocence et la simplicité des mœurs primitives, qui faisaient dans le premier âge du monde la distinction glorieuse des familles sorties de Seth et d'Énos, appelés les enfants de Dieu. La confusion des races les avait altérées, et ce mal était irrémédiable. Les charmes de la vie pastorale furent presque oubliés ; et parmi cette foule innombrable descendue de Sem, de Cham et de Japhet, les ancêtres d'Abraham eurent seuls le bonheur et la gloire d'en conserver quelques traces.

Noé fut *agricole*, et le premier essai de son industrie produisit cette liqueur enchanteresse dont il éprouva les terribles effets. La force des

hommes fut énervée ; un terme plus court fut mis à leurs jours. La dissolution introduite par les femmes du peuple caïnte avait commencé l'altération ; le vin et la chair, des animaux substitués aux plus simples aliments, achevèrent de détruire l'antique vigueur de l'espèce humaine.

Les livres sacrés des Juifs et des Chrétiens ne nomment aucune femme dans tout le cours de cette époque ; on ignore jusqu'au nom de celles qui s'échappèrent avec Noé des eaux du déluge. Mais pendant l'espace de quatre cent vingt-six ans, qui s'écoulèrent jusqu'à la vocation d'Abraham, l'agriculture et les arts se répandirent sur la terre et s'y perfectionnèrent : on continua de bâtir des édifices, la crainte d'un nouveau déluge inspira l'idée de leur donner une élévation prodigieuse. Les entrailles de la terre furent ouvertes, pour en tirer des riches métaux ; on forgea des armes, on fit des conquêtes, on établit des empires.

Nous verrons bientôt par des preuves évidentes, que dans cet âge, les femmes n'oublièrent pas le luxe des ameublements, des bijoux et des parures ; les simples bergères se paraient aux jours de fêtes de voiles brodés et de tuniques brillantes ; elles portaient des boucles d'oreilles, des colliers, des bracelets d'or et des pierres précieuses. On peut juger par elles du faste des femmes dans les villes et de la magnificence des princesses sur leur trône.

Le plus ancien de tous les États policés dont il nous reste quelques monuments est l'empire des Égyptiens. Abraham, suivant l'Écriture, y trouva des champs fertiles, des villes opulentes, des arts, des lois, des monarques, des prêtres, des soldats, des magistrats ; et déjà même les vices qui marchent à la suite de la richesse, du commerce et du luxe. Les anciennes origines de ce peuple doivent donc se rapporter au second âge du monde, et nous sommes autorisés à ranger sous cette époque l'histoire d'*Isis*, tant célébrée dans l'antiquité païenne, qui servit peut-être de premier canevas à toutes les bizarreries de la mythologie des Grecs. C'est la première femme déifiée sur la terre.

Nos lectrices verront sans doute avec plaisir des aventures que les plus sages philosophes ont regardé dans tous les temps comme un mélange d'événements véritables et de circonstances fabuleuses : c'est sûrement le premier de tous les romans historiques, et une femme en est l'héroïne. L'histoire d'*Isis*, quoiqu'ancienne, aura tout le mérite de la nouveauté ; on ne la trouve dans aucuns de nos historiens modernes, on l'a jugée indigne de la majesté des ouvrages sérieux ; les fables dont elle est embrouillée l'en ont fait exiler. Les écrivains de l'histoire poétique se bornent, pour l'ordinaire, aux dieux des Grecs et des Romains ; et ceux qui traitent des divinités égyptiennes ne font

que décrire la figure et les attributs de ces idoles. La plupart des Anciens en ont usé de même.

Plutarque, notre philosophe et notre historien de préférence, dont les ouvrages sont une mine précieuse et intarissable pour tout esprit solidement curieux qui veut s'amuser et s'instruire, a puisé, suivant sa coutume, dans les sources mêmes, la connaissance des antiquités égyptiennes ; et nous avons tous les fruits de ses recherches dans un livre d'*Isis et d'Osiris* qu'on trouve parmi ses opuscules philosophiques. Cet excellent écrit est peu connu de nos jours ; nous espérons qu'on nous saura gré d'en mettre un extrait sous les yeux de nos lecteurs.

Le livre d'*Isis* contient le détail historique de sa vie, conservé dans les livres sacrés des prêtres égyptiens, dont tous les traits semblaient attestés par des monuments religieux de la plus haute antiquité. Les fables de ce récit n'empêchent pas que Plutarque, avec tous les bons esprits d'Égypte et de Grèce, ne le regarde comme une ancienne histoire, brodée, par l'ignorance et la superstition, d'évènements merveilleux. D'autres philosophes n'y voulaient reconnaître qu'une simple allégorie. L'auteur judicieux que nous allons analyser en rapporte plusieurs explications différentes, les unes physiques et les autres morales. Toujours modeste à son ordinaire, il ne décide rien, et se contente d'insinuer son opinion, sans blâmer les autres ; nous em-

brassons la sienne par préférence, et la nature de notre ouvrage paraît l'exiger.

Il est possible qu'*Isis* n'ait jamais été qu'un personnage fabuleux, ou simplement allégorique ; mais on n'en a point de preuves démonstratives. S'il est vrai qu'elle ait existé, sa vie appartient à l'histoire universelle des femmes que nous écrivons. Ne fut-elle même qu'un roman, il est certain par tous les monuments de l'histoire les plus anciens, les plus authentiques, qu'il a eu son origine dans l'époque présente du monde ; et par conséquent, les traits qu'on y va remarquer peignent les femmes de cet âge, au moins les femmes égyptiennes, et c'est une raison intéressante pour toutes nos lectrices.

Les habitants de l'Égypte supérieure vivaient dans leurs campagnes, sans lois, sans culte, sans arts, et presque sans raison, lorsqu'un nouveau législateur parut au milieu d'eux, accompagné de son épouse. La candeur et la majesté brillaient sur leur visage, l'aimable persuasion habitait sur leurs lèvres, ils chantaient d'une voix touchante des vers sublimes, qu'une douce harmonie rendait encore mille fois plus persuasifs.

La multitude errante et sauvage se rassemble en foule autour d'eux : « mortels, dit *Osiris*, nous sommes fils du ciel et de la terre : le soleil, cette divinité suprême, qui vous donne la lumière et la vie, nous envoie pour vous rendre heureux. Apprenez de nous à honorer les dieux

immortels, à rendre la terre plus féconde, et à jouir en paix de tous les plaisirs. » On l'écoute, on l'admire, on s'enflamme, tous s'écrient qu'ils veulent des lois ; *Osiris* règne sur un premier peuple, formé tout à coup par la douceur de son éloquence.

Isis était l'épouse et la sœur de ce héros : mille fables absurdes furent ajoutées par la suite à l'histoire de leur naissance, lorsqu'on les eut déifiés après leur mort ; mais la première fut sans doute leur propre ouvrage. Dans tous les siècles et dans tous les climats, les mortels audacieux qui rassemblèrent les premiers en grandes sociétés les familles de l'espèce humaine errantes en troupeaux sauvages, se dirent tous issus du ciel et de la terre, envoyés par le soleil. Vous trouverez la même origine à tous les législateurs de cent peuples divers, sur l'un et l'autre hémisphère, depuis les glaces du Nord jusqu'aux sables brûlants du Midi. Pour persuader des hommes grossiers et farouches, il faut paraître plus que des hommes. La supériorité que donne le génie ne suffirait pas pour pénétrer de vénération une foule ignorante, féroce et indocile ; il faut que son imagination soit frappée par les objets les plus imposants ; le ciel, la terre, le soleil, sont les plus propres à concilier aux premiers souverains et aux premiers pontifes le respect et l'admiration qu'exigent leur autorité.

Isis et *Osiris* avaient pour frère *Typhon*, et pour sœur *Nepthys* son épouse. Il est probable que ces deux couples de mortels, instruits dans toutes les sciences utiles et dans tous les arts agréables, avaient pris naissance dans quelque État déjà policé, dont ils avaient les vertus et les vices ; mais que l'ambition ou le sort les aura conduits dans les déserts de la haute Égypte, et que la docilité des habitants les aura fait régner sur un peuple célèbre par la solidité de ses monuments, qui sont presque seuls échappés aux ravages des temps, et qui le rendent ainsi pour nous la plus ancienne des nations, parce que les autres sont oubliées.

Osiris, plein de cette ardeur inquiète qu'inspire le génie de la législation, ne se borna pas à l'empire de l'Égypte supérieure ; il parcourut toutes les régions voisines, rassemblant les peuples, leur enseignant l'agriculture et les arts, leur imposant des lois sacrées et civiles, leur donnant des rois et des pontifes.

Tandis que ce prince bienfaisant portait ainsi la lumière dans les contrées éloignées de ses nouveaux États, un frère perfide y méditait sa ruine. *Typhon* était un monstre souillé de tous les vices, et *Nepthys* son épouse n'était pas plus innocente. Jalouse du bonheur de sa sœur *Isis*, cette femme dissolue avait osé tromper le vertueux *Osiris* dans les ténèbres de la nuit. Une couronne de fleurs, qu'elle avait reçue dans le lit nuptial, la trahit aux yeux d'*Isis* ; mais la sage

princesse ensevelit ce crime dans un profond silence, contente de veiller sur les suites fatales qu'il pourrait entraîner. *Anubis* en fut le fruit, et sa mère, aussi cruelle dans sa prudence qu'effrénée dans ses désirs, exposa cet enfant malheureux dans un désert, pour dérober à *Typhon* le secret de sa naissance. *Isis*, après l'avoir cherché longtemps pour lui sauver la vie, ne dûit le plaisir de le retrouver qu'à des chiens domestiques qu'elle employa pour en découvrir la trace, et de là vient, selon Plutarque, la bizarrerie des statues d'*Anubis*, dont le corps était celui d'un jeune homme portant la tête d'un chien de chasse sur les épaules.

Typhon fut à son tour le jouet d'une passion criminelle pour l'épouse d'*Osiris* ; il avait en vain espéré que l'absence de son frère lui faciliterait le succès. *Isis*, incapable de faiblesse, pleine de prudence et de résolution, assurée de l'amour et du respect des peuples, en imposa toujours à ce prince téméraire. Son amour désespéré fit naître dans son cœur la haine et le désir de la vengeance ; *Osiris* en fut la victime.

La cour de la haute Égypte possédait alors une troisième princesse, *Aso*, reine d'Éthiopie, qui venait de s'y réfugier ; on ignore la cause de cette retraite. Ce royaume était-il un de ceux qu'*Osiris* avait fondés ? Était-il plus ancien ? Les monuments se taisent et nous ne pouvons conjecturer. *Aso* fut complice de la vengeance de *Typhon* et de son fratricide. Il est triste que

parmi les premières femmes illustres dont l'histoire profane ait conservé le souvenir il se trouve deux scélérates.

Osiris revenait content et glorieux de ses expéditions pacifiques ; trente-deux ans de règne donnaient à son empire tout l'éclat et toute la solidité d'un établissement durable ; et les nations voisines, réunies, comme ses propres sujets, sous le joug des arts, des lois et des mœurs, assuraient la tranquillité de ses États : le bonheur de se retrouver avec une femme vertueuse, au milieu d'un peuple docile et fortuné, l'enivrait de joie ; mais la mort l'attendait au milieu des fêtes célébrées pour son retour. *Typhon*, la reine *Aso* et soixante-douze conjurés, avaient préparé pour sa perte le plus étrange artifice

Une colonne élégante et richement ornée avait été faite avec tout l'art imaginable : elle s'ouvrait et se fermait à clef ; l'intérieur formait une espèce de coffre ou d'armoire, qu'on avait fait exactement sur la taille même d'*Osiris* ; en sorte qu'il remplissait parfaitement la cavité par sa hauteur et par son épaisseur. Le piège ainsi disposé, le malheureux monarque, invité par son frère, honora de sa présence un repas splendide, que *Typhon* donnait aux conjurés. Le coffre fut apporté comme un chef-d'œuvre nouveau, digne de la curiosité des convives. Je le donne, dit en riant le traître, à celui d'entre vous qui pourra le remplir exactement. Chacun fit

l'épreuve sans succès. Voyons donc à mon tour, dit *Osiris* ; mais à peine est-il placé que le coffre fut fermé à clef, et la serrure exactement plombée. Le prince et la colonne devenue son cercueil, furent jetés dans le Nil.

Pendant quelques temps, *Isis* elle-même ignora le sort de son époux, qui venait de disparaître tout à coup. Quelques villageois de ceux qu'on appelait *Pans* et *Satyres*, aux environs de Chennis, publièrent les premiers qu'il avait été jeté dans le Nil, enfermé dans un coffre magnifique ; ce bruit fut traité de fable : et Plutarque croit trouver dans cet événement l'origine du mot de terreur panique donné de toute antiquité aux bruits populaires, quand ils sont effrayants.

Isis était trop sincèrement attachée à un époux digne de son amour, pour négliger les moindres indices ; elle approfondit les discours des villageois, observa *Typhon*, et bientôt ne douta plus de son malheur. Sa juste douleur éclata par des sanglots et par des larmes ; elle se revêtit d'une robe lugubre, dans l'endroit même où fut depuis la ville de Copte, et pour marque de tristesse elle coupa l'une des boucles de ses cheveux. Anecdotes sur le deuil des femmes, assez précieuses pour les lectrices de cette histoire, puisqu'elles ont plus de trois mille six cents ans d'antiquité. Nous n'aurions garde de

négliger, surtout en ces temps reculés, tout ce qui concerne l'art important de la parure.

La suite à l'ordinaire prochain.

25 Avril 1766.

N° XVI

HISTOIRE UNIVERSELLE DES FEMMES.

(Suite du N°. précédent.)

Multa pudicitiae veteris vestigia.

JUV.

Isis, désespérée, parcourait jour et nuit les rivages du Nil, qu'elle faisait retentir de ses sanglots, appelant à grands cris *Osiris*, visitant avec soin toutes les bourgades, et jusqu'aux moindres cabanes, pour apprendre des nouvelles de son époux. Elle se flattait, dans la douleur, que les habitants de l'une ou de l'autre rive du fleuve auraient vu flotter sur les eaux le coffre fatal, si soigneusement orné pour lui servir de tombeau.

Une troupe d'enfants s'occupait au bord du Nil à des jeux innocents de cet âge heureux ; *Isis*, qui se sent inspirée, court vers eux, et les interroge sur l'objet de ses recherches. La vérité qui semblait la fuir se trouva dans la bouche de cette troupe ingénue : les amis de *Typhon*, aveuglés par le trouble et les remords qui ne manquent jamais d'accompagner les grands crimes, s'étaient laissé voir à ces témoins dangereux,

qui ne savaient pas encore dissimuler ni se taire. Le mystère d'iniquité fut révélé.

« C'est par là, dirent les enfants, que nous les avons vu jeter dans le fleuve la colonne que vous demandez ». Ce premier trait de lumière mit la reine sur la trace de ces dépouilles si précieuses à son amour, qu'elle avait en vain cherchées jusqu'alors. C'était par l'embouchure du Nil appelée l'*initique*, et depuis regardée par les Égyptiens comme abominable, que les conjurés avaient cru précipiter le coffre dans le vaste sein des mers.

Le témoignage que ces enfants rendirent à la vérité, leur concilia l'amitié d'*Isis*. Les Égyptiens crurent dans la suite que les bienfaits de cette reine déifiée s'étendaient à tous leurs fils, tant qu'ils demeuraient dans cet âge d'innocence et de simplicité. On recueillait comme des oracles tous les discours qu'ils prononçaient dans les temples, souvent sans dessein, et sans suite ; la faiblesse de leur raison passait pour une inspiration d'esprit prophétique.

La reine, qui suivait avec une constance à toute épreuve le cours du canal indiqué par les enfants, apprit enfin que les flots avaient déposé sur le rivage de *Byblos* le coffre qu'elle cherchait : elle vole vers ces lieux, et reconnaît bientôt la vérité de cet avis important. Les habitants de *Byblos*, encore ignorants et sauvages, avaient trouvé l'ouvrage de *Typhon* couché sur les herbes marines qui couvraient le rivage ; ils

avaient imaginé que c'étaient une production merveilleuse et subite de ces plantes, et dans cette idée bizarre ils en avaient fait un hommage à leur roi *Melcandre*. Le prince, mieux instruit, reconnut la colonne ; il en fit usage dans son palais, pour soutenir le toit dans l'endroit le plus remarquable : il ignorait que le cadavre d'un roi, son voisin et peut-être son instituteur et son maître, fut enfermé dans les flancs de ce chef-d'œuvre.

Isis arrive à *Byblos*, mais elle craint sans doute de trouver dans *Melcandre* un complice de *Typhon* : elle attend l'occasion de se découvrir, et cherche à pénétrer jusqu'à la cour de ce prince. Elle observe autour du palais les femmes qui servent la reine *Astarte* ; sitôt qu'elle a remarqué leurs traits et leur parure, elle va s'asseoir couverte de ses habits de deuil, auprès de la fontaine où venaient puiser toutes les habitantes de la ville, gardant un profond silence et versant un torrent de larmes accompagné de fréquents soupirs.

Ses ornements lugubres, son silence, ses pleurs, piquent la curiosité de toutes les femmes de *Byblos* ; on l'interroge, elle ne répond rien, et continue de sangloter. Le bruit en court jusqu'au palais. Les femmes de la reine viennent à leur tour pour voir l'étrangère ; *Isis*, interrogée par elles, n'eut garde de se taire ; sans les rendre confidentes de ses malheurs, elle sut les charmer et les intéresser en sa faveur. La majesté de

ses traits, la noblesse de ses discours et la politesse de ses manières lui concilièrent d'abord tous les cœurs ; mais elle sut bientôt les captiver plus fortement encore par un grand service, le plus assuré d'un succès parfait auprès d'une troupe de femmes.

Isis possédait l'art de la frisure et celui des parfums ; l'un et l'autre ignorés sans doute à *Byblos*. Quel plaisir pour les femmes de la reine *Astarte* ? l'étrangère leur offre de peigner leurs cheveux, de les boucler, de les parfumer ; on ne perd pas un moment pour se mettre à cet important ouvrage ; toutes les têtes se courbent docilement sous la main d'*Isis*. On est émerveillé de l'ordre qu'elle y fait naître, de l'odeur qui s'en exhale, et des grâces que le nouvel ornement prête à la figure. Les femmes de la reine, enivrées de joie, courent à la princesse. *Astarte* elle-même tressaillit d'étonnement et d'allégresse ; elle vole vers *Isis*, et l'accable de caresses : il n'est rien qu'elle ne soit prête à donner pour se l'attacher. La veuve d'*Osiris* devient la plus chère de ses favorites et la gouvernante de son fils.

La colonne était le seul but du voyage d'*Isis* ; elle l'exigea pour prix de tous les soins qu'elle donnait à la tête de la mère et à l'éducation du fils : il fallut que *Melcandre* y consentit ; mais la reine éplorée ne voulait que le corps de son époux. Aussitôt qu'elle se voit maîtresse du fatal chef-d'œuvre, elle s'empresse de l'ouvrir ;

elle se croyait seule, et sa tendresse éclatant librement, elle arrosait de ses pleurs le visage d'*Osiris*, défiguré par la mort.

Un enfant imprudent observait *Isis* ; c'était *Manérotés*, fils de *Melcandre* et d'*Astarte*. La reine, avertie par ses mouvements, se retourne avec vivacité. Le malheureux jeune homme est frappé d'un spectacle si étrange, et tombe sans vie à côté du cadavre d'*Osiris*.

Il n'était plus temps de se cacher à la cour de *Byblos* ; *Isis* s'y fit reconnaître. Le prince et son épouse lui rendirent les honneurs qu'elle méritait : la mort de *Manérotés* était un malheur irréparable, occasionné par sa seule imprudence ; mais son nom devint fameux dans la suite parmi les Égyptiens. Dans tous les festins solennels, on apportait aux convives un squelette humain, renfermé dans un coffre précieux, et en l'ouvrant on prononçait le nom de *Manérotés*. C'était un monument perpétuel à la gloire d'*Isis*, d'*Osiris* et de ce jeune prince. On y joignit un sens moral, en disant que la vue de ces dépouilles de la mort apprenait aux Égyptiens à garder en tout une juste modération dans l'usage même des plaisirs.

Isis, pour réparer en quelque sorte la perte de cet enfant, voulut bien se charger elle-même de l'éducation et de l'établissement d'un autre fils de *Melcandre* et d'*Astarte* ; il s'appelait *Palestyn*, et c'est pour lui que furent fondés la ville et le royaume de Péluse.

La veuve d'*Osiris*, enchantée d'avoir enfin recouvré le corps de son époux, s'empressa de rejoindre ses fils. Elle en avait eu deux : *Orus*, l'aîné, qui venait d'entrer dans l'âge d'adolescence, et *Harpocrate*, fils posthume, dont le tempérament fut altéré par la tristesse et l'inquiétude de sa mère, quand elle vit disparaître *Osiris* sans être instruite de son sort.

Cependant *Typhon* régnait impunément, bravant la vengeance céleste et les remords. Il fallait exciter le jeune *Orus* à combattre vigoureusement contre l'usurpateur de la couronne ; pour éprouver sa valeur, on feignit qu'*Osiris*, son père, revenait des enfers dans le dessein de l'instruire lui-même de l'art des combats. L'enfant ne craignit point de converser avec cette ombre si chère, ni de recevoir ses leçons. Quand il eût appris dans ces conférences nocturnes à manier les armes, « Que trouvez-vous de plus beau, de plus désirable au monde ? lui dit le confident d'*Isis*, qui faisait sans doute le rôle des mânes d'*Osiris*. De venger son père et sa mère, répondit *Orus*. Quel animal vous serait plus utile dans les combats, reprit l'ombre préten due ? Un cheval, dit *Orus*. Mais, dit le faux *Osiris*, pourquoi pas un lion ? Il tuerait *Typhon*, dit le jeune prince, je veux avoir le plaisir et la gloire de l'immoler moi-même ; il fuira, j'ai besoin de secours pour l'atteindre ; mais je n'en veux point pour le combattre. Mon bras suffit à ma vengeance. »

Le temps de se déclarer arriva ; l'éducation d'*Orus* avait été faite secrètement dans la ville de Butte ; *Isis* le produisit aux peuples ; *Typhon* osa l'accuser d'imposture et refuser de reconnaître *Orus* pour le fils de son frère. Le peuple se divisa ; les prêtres furent choisis pour arbitres ; ils décidèrent au nom des dieux immortels, et leur jugement fut favorable au jeune prince.

C'est alors qu'*Isis* fit connaître aux Égyptiens toute l'horreur de la trahison brassée par *Typhon*, par la reine *Aso*, et par les soixante-douze complices de leur crime. Elle fut obligée d'invoquer le témoignage de la cour de *Byblos* et d'avouer qu'elle avait enfin recouvré le corps d'*Osiris*. Mais en même temps son amour industrieux avait imaginé le moyen de le soustraire aux recherches et aux attentats d'un frère cruel et perfide. Elle avait fait déposer en grand secret dans chacun des quatorze temples les plus révévés de l'Égypte un cercueil scellé très exactement, que les prêtres avaient reçu comme le corps d'*Osiris* ; tandis que le véritable était resté dans la ville de *Busiride*, premier siège de son empire.

Les précautions d'*Isis* devinrent inutiles par les succès de son fils ; le peuple accourut en foule sous ses drapeaux. À l'exemple d'*Osiris*, son père, il avait distingué les troupes en bataillons, et donnait pour enseigne à chaque division l'image de quelques animaux. Les

philosophes grecs ont vu dans cette anecdote l'origine toute simple et toute naturelle de l'idolâtrie singulière des villes égyptiennes, qui demeurèrent si longtemps attachées au culte d'un animal, que d'autres détestaient.

Orus combattit avec avantage le meurtrier de son père, dans une première bataille qui ne fut pas décisive, mais dont l'événement heureux fit déclarer en sa faveur un grand nombre des Égyptiens qui balançaient encore entre les deux princes. Mais parmi ces défections celle de *Thueride* fut la plus sensible de toutes à l'usurpateur. Cette femme avait pris la place d'*Isis* dans son cœur ; et le tyran vivait avec elle publiquement, dans un désordre dont son indigne épouse méritait si bien de recevoir l'opprobre.

La rencontre d'*Orus* et de *Thueride* fut très singulière ; elle errait seule dans la campagne lorsqu'un serpent prodigieux se mit à la poursuivre ; aux cris qu'elle jetait en fuyant, *Orus* qui passait près d'elle accourt avec son escorte et tue le monstre qui la menaçait. Aussi charmé de sa beauté, qu'elle était touchée de son courage et de sa générosité, il se fit un plaisir de l'enlever à *Typhon* ; et *Thueride* sacrifia sans peine un vieux tyran souillé de crime, d'une figure hideuse, roux et mal fait, pour un jeune prince charmant. L'histoire ancienne a conservé jusqu'à ces particularités. *Osiris* était un beau brun, d'une stature majestueuse, et son

fils un blond très séduisant par l'élégance de la taille et la délicatesse de tous ses traits.

Orus eut donc pour *Thueride* des attentions qu'*Isis* eût désiré de voir mieux placées. Mère tendre, mais reine généreuse, elle souhaitait que son fils remontât sur le trône de l'Égypte supérieure, indignement usurpé par *Typhon*, mais elle eut voulu que son triomphe ne fut souillé ni du sang de ses sujets innocents, ni même de celui des conjurés et de l'usurpateur. Elle croyait que la plus belle et la plus douce des vengeances est de pardonner à des ennemis vaincus, et de changer par la clémence le cœur même des criminels.

Orus, plein d'ardeur, dans l'âge des passions, ne goûtait point encore ces principes d'une vertu sublime ; il ne voulait que la mort des coupables. Il ne considérait plus son oncle dans *Typhon* ; il n'y voyait que le meurtrier d'*Osiris*. Une seconde bataille fut plus sanglante et plus heureuse pour lui ; *Typhon* fut vaincu sans ressource ; il tomba vif entre les mains de quelques soldats d'*Orus* : ce prince impétueux le fit charger de fers ; on le fit monter, par ignominie, sur un âne, pour le conduire dans une prison, en attendant le supplice.

Isis rencontra son malheureux beau-frère en cet état humiliant et terrible ; elle frémit du nouvel attentat contre l'humanité, que son fils préparait, et ne balança point à faire usage de son autorité pour soustraire *Typhon* à la peine

qu'il méritait peut-être, mais qu'elle n'aurait pu voir sans horreur. À ses ordres les soldats brisent ses fers, et lui permettent de se sauver avec son humble monture en fuyant dans le désert. On dit qu'il s'éloigna jusque sur les bords du Jourdain, et qu'il y fonda le premier une ville très fameuse, qui tira son nom d'un de ses fils : mais cette anecdote paraît faite après coup par les Égyptiens, en haine des Juifs et de Jérusalem, qu'ils voulaient déprimer par cette origine.

Orus apprit la fuite de *Typhon* avec surprise et colère ; il voulut approfondir les causes de cette évasion ; il sut qu'*Isis* l'avait ordonnée. Plein de fureur, il s'oublie lui-même, et sans vouloir entendre la voix d'une mère si respectable, il ose lever le fer sur elle ; *Isis*, qui vit dans ses yeux toute sa rage, saisit un casque qui se trouvait à sa portée, et qui représentait une tête de bœuf ; c'était la coutume du temps de se former de pareilles armes défensives. Celle d'*Isis* ne para que le premier coup qui lui fut porté par son fils hors de lui-même, un second lui trancha la tête.

Ainsi périt la vertueuse sœur d'*Osiris*, par une mort aussi tragique, et par un crime plus détestable encore. Au reste, le nom de ces deux époux furent toujours en honneur parmi les Égyptiens, qui les mirent l'un et l'autre au rang des dieux.

Fin du second chapitre.

28 Avril 1766.

N° XVII
LETTRE SUR LES ÉPHÉMÉRIDES.

Interdum vulgus rectum videt ; est ubi peccat.

HOR.

AVERTISSEMENT.

Nos lecteurs n'imagineront pas que la lettre suivante nous soit écrite par nous-même, comme on l'a soupçonné de quelques autres : elle nous est adressée d'Orléans, par la voie du *Journal de l'agriculture, du commerce et des finances* (mars 1766, page 17). Les rédacteurs de cet excellent ouvrage en connaissent l'auteur : nous sommes très flattés de l'attention dont ils ont honoré nos feuilles, et leur correspondant partage notre reconnaissance ; nous ne pouvons pas mieux la prouver qu'en communiquant sur-le-champ la lettre et notre réponse, aux personnes qui s'intéressent au succès des ÉPHÉMÉRIDES.

Nous avons lu dans le Journal du Commerce, avec beaucoup d'attention et de plaisir,

plusieurs dissertations polémiques sur les nouveaux principes du correspondant orléanais ; il a des adversaires dont il soutient les attaques avec toute la force possible : nous ne sommes pas de ce nombre ; mais sans être encore décidément en tout de son parti, nous nous tenons jusqu'ici dans un juste milieu entre les *nouvelles* maximes et les anciennes du vulgaire ; souvent la vérité se trouve dans une semblable impartialité.

LETTRE

à l'auteur des Éphémérides du Citoyen.

PAR MONSIEUR M.

Monsieur,

Vous êtes citoyen, le titre de votre ouvrage l'annonce, et plus encore la manière dont vous l'exécutez, et la chaleur que vous savez inspirer à vos lecteurs pour les intérêts de la patrie.

Toutes les parties de l'administration paraissent entrer dans votre projet. Vous embrassez le commerce, la circulation, l'industrie, la consommation, les colonies, etc. Tous ces objets sont de la plus grande importance ; mais permettez-moi de vous le dire, suivant la doctrine que vous adopterez sur tous ces points, vous deviendrez infiniment utile aux citoyens que vous éclairerez avec d'autant plus de succès, que vous savez orner des charmes de la diction les ma-

tières les plus abstraites : ou bien vous contribuerez de plus en plus à entretenir et à épaissir la nuit des préjugés, et vous rendrez la séduction d'autant plus dangereuse, que l'erreur sera préparée avec art. Ce début annonce des craintes de ma part, et je vous avoue que j'en ai conçu à la lecture de plusieurs de vos feuilles.

Il y a peu d'années, Monsieur, que les principes que vous établissez sur les matières d'administration économique n'auraient éprouvé aucune contradiction, j'y aurais souscrit, comme le font encore la plupart de vos lecteurs. Mais depuis quelque temps une *nouvelle* lumière s'est levée : elle n'est encore que dans son aurore, et déjà elle a apporté la pleine conviction dans l'esprit de ceux qui ont voulu approfondir : elle doit du moins porter le doute dans l'esprit de ceux qui cherchent sincèrement la vérité.

La science économique enfantée par un seul homme dans son ensemble, et développée par les travaux de plusieurs citoyens, se répand de jour en jour, et a déjà conquis bien du terrain sur le vaste champ des préjugés. Je sens combien elle gagnerait à vous avoir pour défenseur ; je désirerais du moins qu'elle ne vous eût pas pour adversaire, et j'ai trouvé dans plusieurs de vos feuilles, en particulier dans les n° III et IV de cette année, des principes directement opposés à ceux qu'elle nous enseigne. Peut-être sa doctrine n'est-elle qu'une nou-

veauté spécieuse ; le temps et la discussion nous apprendront ce que nous devons en juger. En attendant, ses partisans se présentent avec un ton de conviction, et des raisons capables de troubler le règne paisible des opinions généralement reçues jusqu'ici. Votre but n'est pas de flatter les préjugés, mais d'instruire et de nous montrer le vrai ; et si par hasard la vérité se trouvait du parti opposé à celui que vous suivez, n'auriez-vous pas à vous reprocher d'avoir favorisé des sentiments contraires à l'intérêt de la patrie ? Car vous conviendrez facilement qu'il n'est d'utile que le vrai.

Dans cette incertitude, Monsieur, j'ose vous proposer différents partis à prendre : d'abord celui d'approfondir vous-même cette nouvelle science qui vient avec tant d'assurance combattre les notions adoptées généralement, de juger ses principes et ses preuves, et de les balancer avec les sentiments *vulgaires* ; si la science économique emporte votre conviction, dès lors vos talents lui seront consacrés, elle vous aura pour défenseur. Si vos occupations ne vous permettent pas de vous engager dans cette étude si digne d'un homme qui veut éclairer ses concitoyens ; ou si après l'avoir fait, vous n'êtes pas pleinement persuadé, je vous prierais, Monsieur, de ne pas nous donner pour constant ce qui ne l'est pas, pour vrai ce qui est accusé d'erreur, et pour certain ce qui est fortement contesté. Apprenez-nous plutôt à douter ;

il vaut infiniment mieux le faire que d'admettre sur parole des opinions dont on n'a pas vérifié l'évidence.

Mais faites mieux encore, Monsieur, entrez vous-même dans ces discussions importantes, donnez-nous le pour et le contre, et mettez le public à portée de juger du mérite des raisons respectives. C'est le moyen le plus sûr de découvrir la vérité ; c'est la manière la plus efficace de la servir. Les partisans de la science économique vous en sauront plus de gré, que si vous vous contentiez de faire valoir leurs sentiments ; car ils ne désirent que de voir les matières s'éclaircir ; ils ne prétendent pas être crus sur leur parole : ils doivent s'attendre à la contradiction ; mais loin de redouter le combat, ils le provoquent. Le Journal de l'agriculture, du commerce et des finances, qui paraît depuis le mois de juillet dernier, est un champ clos où ils luttent corps à corps avec leurs adversaires : de quelque côté que se trouve la vérité, elle doit sortir avec éclat de cette épreuve.

Vous ne pouvez guère, ce me semble, Monsieur, vous dispenser d'entrer dans cette discussion, puisque vous entreprenez de traiter ces matières ; car c'est la vraie manière de les traiter dans un temps où la contradiction répand au moins beaucoup d'incertitude sur ce qui avait passé jusqu'ici pour incontestable.

Annoncez-nous donc, Monsieur, que si les principes que vous avez établis jusqu'à présent

ont été longtemps en possession de captiver notre croyance, cette possession est aujourd'hui disputée : que bien des gens se croient très fondés à penser par exemple que l'argent n'est que des échanges, et qu'il ne sert lui-même qu'à échanger : que les nations qui n'en possèdent pas les sources, l'achètent avec des productions, et qu'elles ne s'appauvrissent pas en laissant sortir cet argent qu'elles ont acheté, par la même voie qui le leur a procuré, parce qu'échanger l'argent pour des biens usuels, c'est s'en servir, et qu'il n'est bon qu'à cela.

Qu'une nation qui a des mines doit regarder les métaux comme une production de son territoire qui lui a coûté les frais d'exploitation, qui ne lui donne de produit net que ce qu'elle retire au-delà de ses frais ; qu'elle a intérêt d'exporter ses métaux comme une nation agricole a intérêt d'exporter ses productions, et que son intérêt est d'autant plus sensible, que l'argent n'est pas un bien usuel.

Que ce n'est donc pas un si grand avantage que celui d'avoir des mines, puisque les nations qui n'en ont point, sont assurées d'avoir autant de métaux qu'elles en ont besoin. Que par bien des raisons, ce serait de la part d'une nation une fausse opération que celle de chercher à en acquérir plus qu'il ne lui en faut, ou d'en empêcher la sortie ; et entre autres, parce qu'en rendant l'argent trop commun chez elle, elle ferait augmenter la valeur des productions et la

main-d'œuvre dans une proportion supérieure au prix commun des autres nations, ce qui équivaldrait pour elle à une interdiction de commerce.

Que c'est cependant dans une introduction d'argent que consiste l'avantage prétendu de prévaloir sur une autre nation *par la balance du commerce* ; que cette idée si chère à tous ceux qui n'envisagent que l'argent dans la communication des biens, est fausse : et qu'heureusement pour les nations qui seraient agitées de cette ambition ruineuse, elle est impossible à réaliser, parce que les lois de la réciprocité du commerce y mettent obstacle, et entretiennent cette balance dans un *équilibre très difficile à dépasser un peu, et impossible à passer d'une manière soutenue*.

Que c'est de même une ambition aveugle que celle de vouloir concentrer chez soi toutes les productions et tous les travaux du commerce et de l'industrie, de vouloir tout vendre aux autres peuples, et de ne leur rien acheter ; que si une nation pouvait y réussir à un certain point, elle se ruinerait elle-même, parce que les nations qu'elle aurait appauvries, n'aurait plus la faculté de lui acheter.

Mais qu'heureusement la nature du commerce ne permet pas le succès de cette entreprise suggérée par l'esprit d'exclusion et de monopole ; que le commerce consistant en échange est nécessairement un contrat d'égalité

sans perte ni gain ; *car toutes les fois que deux hommes troquent, c'est que par rapport à eux il y a égalité dans la valeur des choses échangées, et préférence de part et d'autre seulement dans le choix.*

Que les nations agricoles ont nécessairement à leur service un nombre de commerçants et de voituriers relatif à la quantité de productions qu'elles peuvent fournir et vendre au-dehors ; et qu'elles ne doivent envisager l'exercice du commerce que du côté de la valeur des denrées.

Que les petites nations qui n'ont point de territoire sont les agents utiles du commerce des grandes nations ; que celles-ci ont intérêt de les admettre en concurrence avec leurs agents nationaux, afin de rendre le commerce moins dispendieux et plus étendu. Que la principale richesse des Hollandais vient des salaires accumulés gagnés au service des autres peuples ; que le commerce qu'ils font des marchandises qui descendent chez eux par le Rhin, n'est toujours qu'un commerce de revendeur, dès qu'ils ne sont pas propriétaires du territoire qui fournit ces productions.

Qu'une nation doit regarder ses colonies beaucoup moins comme une branche de commerce, que comme des provinces agricoles, et par conséquent les traiter par les mêmes principes qu'elle doit suivre pour elle-même, c'est-à-dire, procurer à leurs denrées la plus grande

valeur possible, afin de les mettre à portée d'obtenir le plus grand produit net possible de leur culture. Qu'une nation agricole n'ayant d'autre moyen de subsistance que ceux qu'elle tire de son territoire, l'état de la population est subordonné à celui de ses richesses, et relatif à l'abondance ou à la difficulté de ses moyens de subsistance.

Que chez les nations dont le territoire est tombé en non-valeur par l'effet combiné de divers dérangements dans l'ordre économique, la population est encore trop forte pour le revenu ; de manière que ce serait une mauvaise opération, que celle d'y introduire des hommes, ayant d'y faire naître des richesses pour les nourrir ; que sous ce point de vue, les mendiants doivent être considérés comme une population surabondante et onéreuse ; que le vrai moyen de remédier efficacement à la mendicité serait de travailler à rétablir l'ordre naturel interverti, et à mettre nos richesses au pair avec notre population, qui bientôt prendrait de nouveaux accroissements, etc.

Permettez-moi d'ajouter, Monsieur, que cette dernière réflexion ne m'empêche pas de penser que les *Idées d'un citoyen sur les droits et les besoins des pauvres*, sont un ouvrage admirable, excellent, complet dans tous ses rapports, qui embrasse l'universalité de son objet, qui présente le plan le plus vaste et le mieux suivi, et qui donne la plus grande opinion du cœur, de

l'esprit et des talents de son auteur. Ce projet même entrerait bien directement dans l'ordre des moyens propres à rétablir la prospérité de la nation, en favorisant la consommation, en procurant en cette partie une meilleure distribution du revenu, en déchargeant les cultivateurs du terrible fardeau de la contribution levée sur eux par les pauvres, soit domiciliés, soit vagabonds, en tarissant la source des crimes, etc. Ce plan serait digne d'être mis à exécution sous le règne d'un prince bien-aimé.

Je suis avec l'estime la plus respectueuse, etc.

Nos lecteurs sauront bien apprécier les éloges que nous prodigue ici la politesse de M. M**. Son suffrage nous est infiniment agréable ; mais ses conseils nous plaisent bien davantage : nous nous faisons un devoir de les suivre. Nous examinerons donc successivement les neuf articles qu'il nous propose. Nous dirons librement notre avis ; toujours prêts à le réformer, nous le soumettons au jugement des auteurs du Journal, qui nous traitent avec tant de bonté, et de M. M** lui-même, dont nous respectons les lumières et le *patriotisme*.

Notre réponse à l'ordinaire prochain.

Fin du troisième volume.

TABLE DES MATIÈRES

ÉPHÉMÉRIDES DU CITOYEN — 1766, III.

N°. I. Suite des questions envoyées de la foire Saint-Germain.	7
N° II. De l'éducation nationale.	17
N° III. Du monde politique.	28
N° IV. Des colonies françaises.	39
N° V. Suite des questions envoyées de la foire Saint-Germain.	50
N° VI. Idem.	60
N° VII. Des procès.	70
N° VIII. Des anciens Francs.	81
N° IX. Idem.	91
N° X. Idem.	102
N° XI. Idem.	113
N° XII. De la dépopulation des campagnes.	123
N° XIII. Idem.	134
N° XIV. Idem.	145
N° XV. Histoire universelle des femmes.	156
N° XVI. Idem.	166
N° XVI. Lettre sur les Éphémérides.	176

